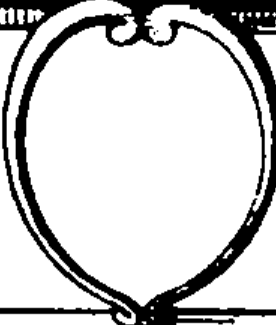
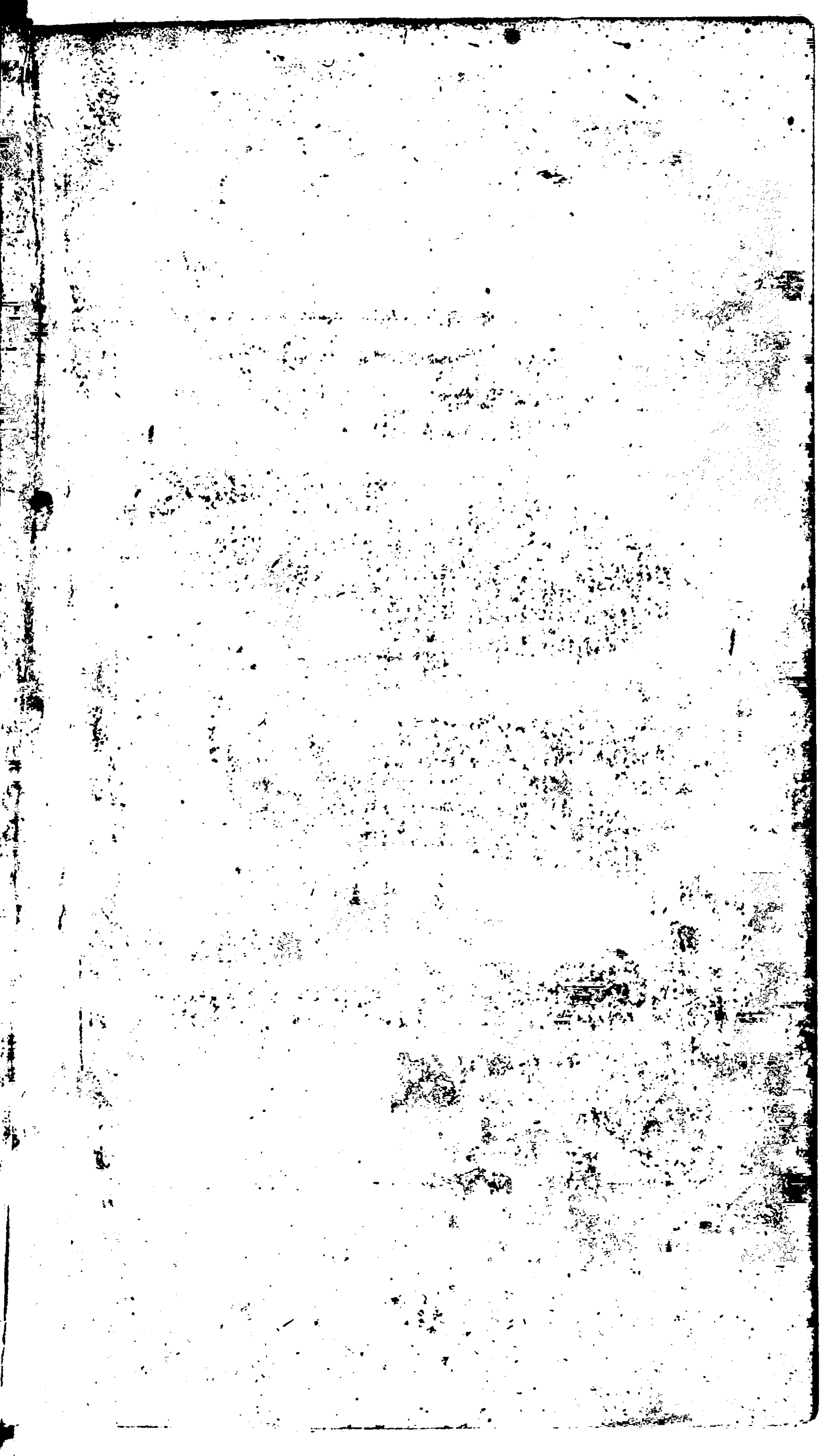


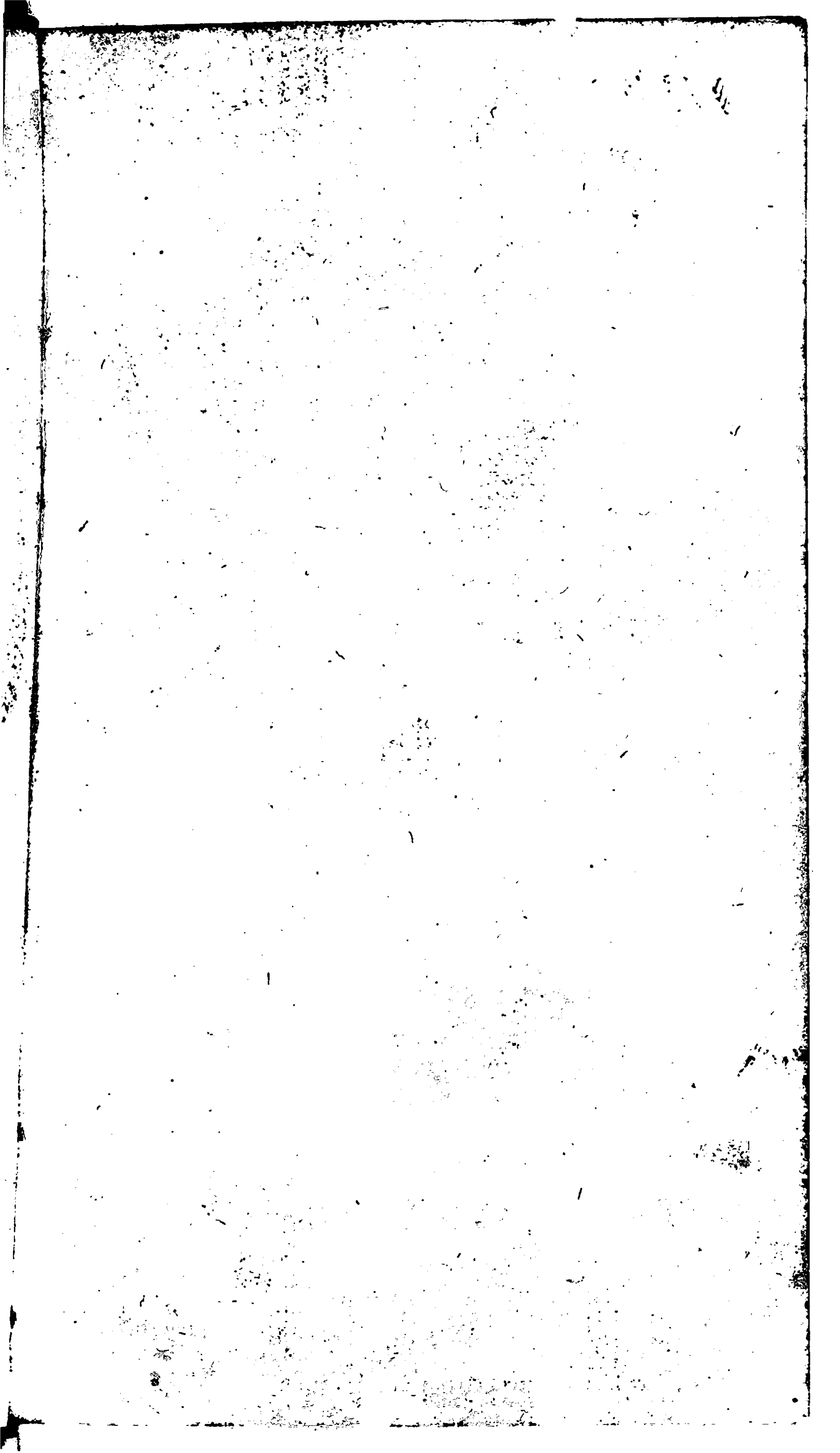


Biblioteca
D'argenson  *Domini*



1113

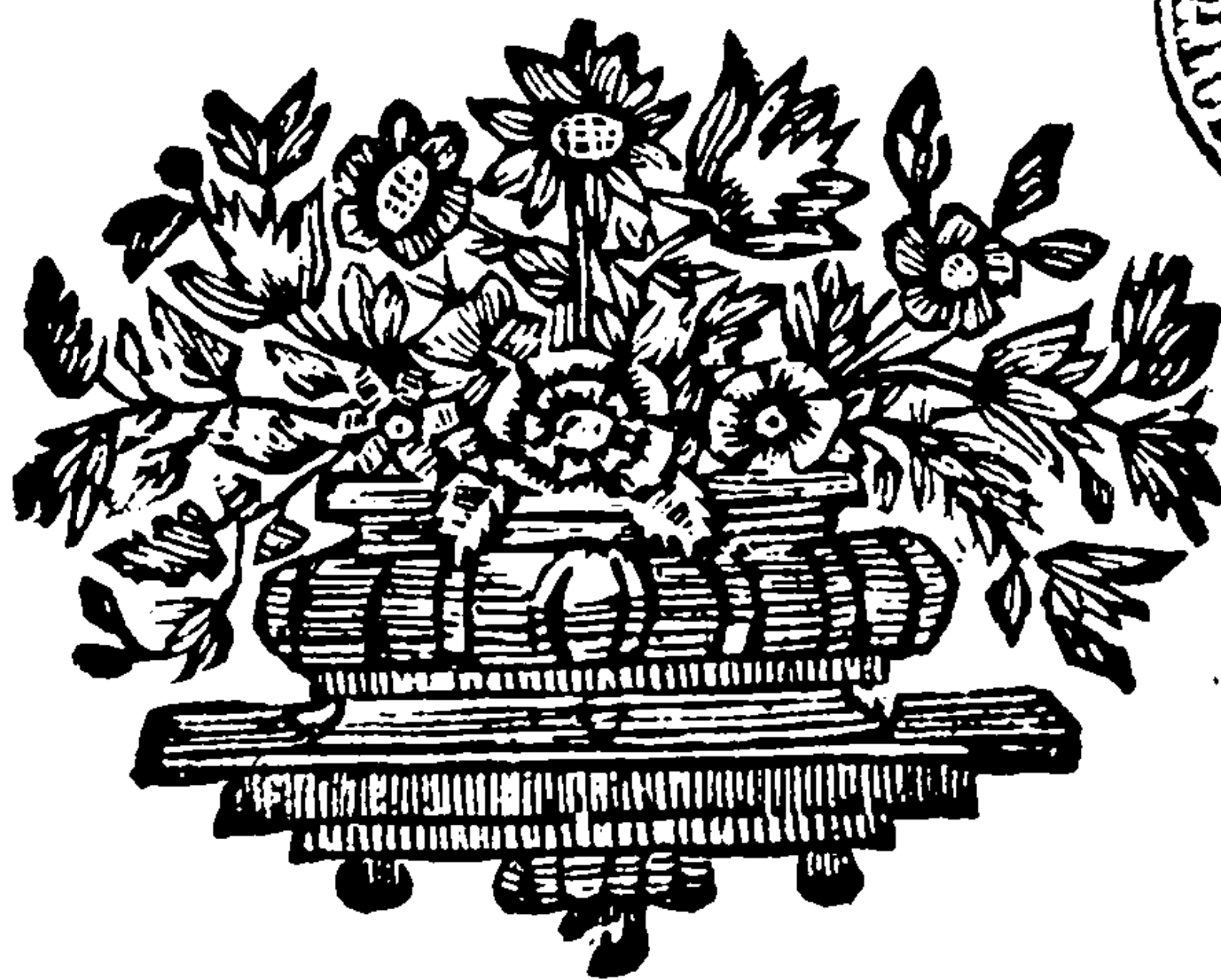
H





RELATION DE L'INQUISITION DE GOA.

*Revenü, corrigée & augmentée
par M. DELLON.*



A COLOGNE,

Chez les Heritiers de P I E R R E M A R T E A U.

M. DCC. IX.

2

8^o. H. 1294

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE

NOT A REE



RELATION DE L'INQUISITION DE GOA.

CHAPITRE LXII.

Contenant les motifs qui m'ont porté à donner au Public la connoissance de ce que j'ai souffert à l'Inquisition.

JE vivois à Daman d'une manière fort tranquille & fort agreable, j'y étois plus estimé & plus employé, que naturellement un Medecin de mon âge ne le devoit esperer, & je m'y étois fait des amis, dans la conversation desquels je pouvois me délasser des fatigues de

l'étude , & de celles où m'engageoit ma profession. Rien ne paroissoit pouvoir être capable de troubler mon repos , lorsque Dieu permit qu'on me suscitât une persecution affreuse, sous le poids de laquelle il est surprenant, que je n'aye pas succombé. Je fus arrêté par l'ordre de l'Inquisition , où mon procès me fut fait de la maniere que l'on verra dans la suite.

Tout le monde sçait en gros ce que c'est que l'Inquisition, & qu'elle est établie en certains lieux, comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal & la plupart des païs qui en dépendent, & que les Juges qui les occupent, exercent avec beaucoup de severité sur les peuples qui leur sont soumis, une Jurisprudencé inconnüe à tous les autres Tribunaux. On sçait encore que cette rigueur n'est pas égale par tout, car l'Inquisition d'Espagne est plus severe que celle d'Italie, & moins que celle de Portugal & des Etats qui en dépendent.

Ce fut en l'année 1200, que le Pape Innocent III. jetta les fondemens de ce redoutable Tribunal. Il envoya d'abord S. Dominique avec le bien-heureux Pierre de Chateau-neuf, en Languedoc, en qualité d'Inquisiteurs pour

travailler à la conversion des Vaudois & des Albigeois contre lesquels il publia une croisade, & ce fut pour récompenser leur zele qu'il attacha spécialement la qualité d'Inquisiteurs aux Religieux Dominicains. Le Tribunal acquit un nouveau degré d'autorité sous l'Empereur Frederic II. qui donna divers Edits en faveur des Inquisiteurs. Il les prit sous sa protection, il leur attribua la connoissance du crime d'Herésie privativement à tous autres, & ordonna que les convaincus d'Herésie fussent punis de mort. En l'année 1322 le Pape Leon XII. donna tous ses soins pour procurer l'établissement de l'Inquisition. Innocent IV fit la même chose; mais le S. Office ne fut cependant solidement établi que sous le Pontificat de Clement IV.

On trouve dans plusieurs livres les maximes de la Jurisprudence inouïe qui s'observe dans les Tribunaux de l'Inquisition, avec l'examen de ces maximes, & ce qui s'en est ensuivi en diverses rencontres, mais je ne sçai personne qui se soit donné la liberté de dire ce qui se passe dans le secret de ce Tribunal. Les Magistrats de cette Jurisdiction, ont trop d'intérêt à la maintenir pour en découvrir le secret, &

quant à ceux qui , ayant eu des affaires avec ces Magistrats & leurs Ministres, sont informés de ce qui s'y pratique, & auroient quelque raison de s'en plaindre , la crainte des peines affreuses dont on a soin de punir ceux qui seroient convaincus de n'avoir pas gardé le serment , par lequel on leur fait promettre le secret , avant que de leur rendre la liberté , rend les mysteres de l'Inquisition si impenetrables , qu'il est presque impossible d'apprendre jamais la verité , si l'on n'est assés malheureux pour être conduit dans ses prisons, & en faire ainsi soi-même l'experience, ou si l'on n'en est instruit par quelqu'un, qui ait été assés heureux pour ne pas succomber sous un si grand malheur; encore faut-il que celui qui a esté renfermé dans les affreuses solitudes du saint Office , ait eu soin pendant sa détention , d'observer soigneusement ce qui s'y passe , & qu'après avoir obtenu la liberté, il puisse sans aucune appréhension, raconter ce qu'il y a appris & ce qu'il y a éprouvé.

Toutes ces raisons font que tres-peu de personnes sçavent au vrai ce qui se passe dans ce redoutable Tribunal , & comme après l'obligation de rendre à Dieu ce que l'on lui doit, nous n'en

avons pas de plus pressante que celle de servir le prochain & surtout le public, j'ai crû lui devoir le recit de ce que j'ai souffert, & de ce que j'ai remarqué dans les prisons de l'Inquisition. J'y joindrai ce que j'ai appris par des personnes dignes de foy que j'ai connûs familièrement, pendant le temps de ma détention & depuis ma sortie.

J'ai long-temps douté si je pouvois publier cette relation, car il y avoit plus de huit ans que j'étois de retour en France, & il y en avoit plus de quatre que cette histoire étoit écrite lorsqu'elle a été imprimée la premiere fois. Je craignois de scandaliser le saint Office & de manquer à mon serment, & cette crainte avoit été fomentée par des personnes pieuses, mais timides, qui étoient dans les mêmes sentimens, mais d'autres personnes aussi pieuses, mais qui me paroïssent plus éclairées, m'ont depuis fait comprendre qu'il étoit important au public en plusieurs manieres, de bien connoître ce Tribunal, & que cette relation pourroit même être utile à Messieurs du S. Office, s'ils en sçavent profiter, & encore plus à ceux qui ont droit d'en regler les procedures, & d'en borner la Jurisdiction; & qu'à l'égard d'un serment aussi injuste.

ment extorqué, que celui qu'on exige à l'Inquisition sous peine du feu, l'utilité publique en dispense suffisamment pour mettre en liberté la conscience de celui qui l'a fait, & lui par conséquent dans une espece d'obligation de dire ce qu'il sçait.

Voilà les raisons qui m'avoient empêché de donner cette relation & celles qui m'ont engagé à la donner dans la suite, & si ce retardement a privé pendant quelque temps le public d'une connoissance utile, il aura du moins servi à m'assurer que je n'ai rien précipité, & que le ressentiment des mauvais traitemens que j'ai soufferts n'a aucune part à ce recit. Au reste ce que j'ai à dire de l'Inquisition de Goa doit être entendu de celles de Portugal & d'Espagne; car encore que cette dernière soit moins cruelle que les deux autres, en ce que ces executions publiques que l'on appelle Actes de foy, y sont moins frequentes, & que l'ignorance soit encore plus grande aux Indes qu'en Portugal, on voit néanmoins, par la relation que la Gazette de France donna le 12 Aoust 1680, que c'est par le même esprit & par les mêmes regles que se gouvernent tous les Inquisiteurs, & qu'on exerce la même rigueur dans toutes les

executions de l'Inquisition, en tous ces païs , puisqu'il y a même dans cette relation de la Gazette des circonstances encore plus affreuses, que celles de l'Acte de foi où je me suis trouvé.



CHAPITRE LXIII.

Les causes apparentes de mon emprisonnement.

LA cause véritable de toutes les persécutions que les Ministres de l'Inquisition m'ont fait endurer , fut une jalousie mal fondée du Gouverneur de Daman. Il n'est pas mal aisé de juger que cette cause n'a jamais été alléguée dans mon procès , mais pour satisfaire la passion de ce Gouverneur , on se servit de divers pretextes , & l'on trouva enfin le moyen de m'arrêter & de m'éloigner des Indes où j'aurois peut-être passé le reste de mes jours.

Il faut avouer qu'encore que les pretextes dont on se servit fussent insuffisans pour des personnes instruites dans la foi & dans le droit ; ils ne suffisoient cependant que trop à des gens comme les Portugais , par rapport à leurs préventions & à leurs maximes , en sorte qu'à cet égard je les ai trouvés moy-

même si plausibles , que je n'ai découvert les vraies causes de ma détention que dans la suite de l'affaire.

La première occasion que je donnai à mes ennemis de se servir de l'Inquisition pour me perdre , fut un entretien que j'eus avec un Religieux Indien, Theologien de l'Ordre de S. Dominique. Mais avant que de passer outre , je dois dire icy, qu'encore que mes mœurs n'ayent pas toujours été entièrement conformes à la sainteté de la religion dans laquelle j'ay été baptisé , j'ay cependant toujours esté fort attaché à la foi de mes peres , c'est-à-dire à celle de l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine , & que Dieu m'a donné plus d'affection aux instructions qu'on y reçoit , que n'en ont ordinairement la plupart des Chrétiens. J'ai donc toujours pris plaisir à écouter & à lire , & je n'ai rien lû avec tant d'attachement que les saintes écritures tant de l'ancien que du nouveau Testament que je portois d'ordinaire avec moi , j'avois même soin de ne pas ignorer tout-à-fait la Theologie Scholastique , parce que dans les longs voyages on roule continuellement avec toute sorte de gens , parmi lesquels on en trouve de toutes les religions & de toutes les se-

tes, & je disputois assés volontiers avec les heretiques & les Schismatiques que je trouvois en mon chemin. Je portois des livres par rapport à cela, & entr'autres un abrégé de Theologie par le Pere Dom Pierre de S. Joseph Feuillant, & je m'étois assés instruit par les entretiens & par les lectures durant le grand loisir de la mer, & du séjour que j'avois déjà fait en plusieurs endroits de l'Inde. Je croiois donc être en état d'entrer en conversation & même en dispute avec des Theologiens de profession, & je tombai fort innocemment dans ce piege avec ce Religieux Dominicain. J'avois logé ainsi que je l'ai déjà dit, pendant environ quinze jours dans le Convent des Jacobins, je continuois d'y vivre avec tous les Religieux avec beaucoup de familiarité, je leur avois rendu service toutes les fois que l'occasion s'en étoit présentée, en reconnaissance de l'amitié qu'ils me témoignent, & des bontés que le Pere Juan de S. Michel, avoit eû en particulier pour moi. Nous avions ensemble de frequentes conversations, & celle que j'eus avec le Religieux dont je parle, fut sur les effets du Baptême. Nous convenions des trois especes que l'Eglise Catholique reconnoît, & ce ne fut que

par maniere d'entretien & non pas pour en douter, que je voulus nier l'effet de celui que l'on appelle, *Flaminis*, & que pour soutenir mon sentiment j'alléguai ce passage, *a Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, &c.*

Cependant j'avois à peine achevé de parler, que ce bon Pere se retira sans me rien répondre, comme s'il eut eu quelque affaire pressante, & alla selon les apparences, me dénoncer au Commissaire du S. Office. Je parlai depuis plusieurs fois à ce même Religieux, & comme il ne me témoigna aucune froideur, j'étois bien éloigné de croire qu'il m'eût joué un si mauvais tour.

Je m'étois souvent trouvé en des assemblées où l'on porte de petits troncs, sur lesquels est peinte l'image de la sainte Vierge ou celle de quelque autre Saint. Les Portugais ont coutume de baiser l'image qui est sur ce tronc, & ceux qui ont devotion à ces Confreries mettent leurs aumônes dans ces boîtes, où il est libre de donner ou non, mais que l'on ne peut se dispenser de baiser sans scandaliser les assistans. Jen'étois alors âgé que d'environ 24 ans, & je n'avois pas toute la prudence requise à une personne qui vit chés des étran-

a Joan. 3. 5.

gers, aux manieres desquelles il est bon de se conformer autant qu'il se peut, & comme d'ailleurs je n'étois pas accoutumé à ces sortes de ceremonies, je refusai tres-souvent de prendre & de baisser ces boëtes, d'où l'on inferoit assés temerairement que j'avois du mépris pour les images, & que par conséquent j'étois heretique.

Je me trouvai un jour chés un Gentilhomme Portugais, dans le temps qu'on alloit saigner son fils malade, je vis que ce jeune homme avoit dans son lit une image de la sainte Vierge, faite d'yvoire, & comme il aimoit fort cette image, il la baisoit souvent, & lui adressoit la parole. Cette maniere d'honorer les images est fort ordinaire chés les Portugais, & elle me faisoit quelque peine, parce qu'en effet les Heretiques l'interpretant en mal, cela les empêche, autant qu'aucune autre chose de revenir à l'Eglise. Je dis donc à ce jeune-homme, qu'es'il n'y prenoit garde son sang jalleroit contre l'image, & m'ayant répondu qu'il ne pouvoit se résoudre à la quitter, je lui representai que cela embarrasseroit l'operation. Alors il me reprocha que les François étoient des Heretiques, & qu'ils n'adoroient pas les images, à quoi je répon-

dis , que je croyois qu'on devoit les honorer , & que si l'on pouvoit se servir du mot d'adoration , ce ne pouvoit être qu'à l'égard de celles de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, encore falloit-il que cette adoration fut rapportée à Jesus-Christ représenté dans ces images , & sur cela je citai le Concile de Trente Session 25.

Il arriva à peu près dans ce même temps , qu'un de mes voisins venant chés moi , & voyant un crucifix au chevet de mon lit , me dit , souvenez-vous Monsieur , de couvrir cette image , si par hazard il vous arrive de faire venir chés vous quelque femme , & de l'y garder. Comment, lui-dis-je, croyés-vous donc qu'on puisse ainsi se cacher aux yeux de Dieu , & êtes-vous du sentiment de ces femmes débauchées qui sont parmi vous , qui après avoir ferré sous le chevet de leurs lits , les chapelets & les reliques qu'elles portent ordinairement au col , croient pouvoir s'abandonner sans crime à toute sorte d'excès ? Allés , Monsieur , ayez de plus hauts sentimens de la Divinité , & ne pensés pas qu'un peu de toile puisse cacher nos pechés aux yeux de Dieu , qui voit clairement ce qu'il y a de plus secret dans nos cœurs , au reste quest-

ce que ce crucifix sinon un morceau d'ivoire.

Nous en demeurâmes là , & mon voisin s'étant retiré s'acquitta fort exactement de son prétendu devoir , en m'allant dénoncer au Commissaire de l'Inquisition : car il est bon de sçavoir en passant , que toutes personnes vivans en des païs sujets à la Jurisdiction du S. Office, sont obligés sous peine d'excommunication majeure réservée au grand Inquisiteur, de déclarer dans l'espace de trente jours, tout ce qu'elles ont veu faire ou entendu dire touchant les cas dont ce Tribunal prend connoissance , & parce que bien des gens pourroient ne pas craindre cette peine , ou douter si effectivement ils l'auroient encourue , pour obliger les peuples à obéir ponctuellement à cet ordre, les Inquisiteurs ont voulu , que ceux qui manqueroient à faire cette déclaration dans l'edit temps , fussent réputés coupables, & ensuite punis comme s'ils avoient commis eux-mêmes les crimes qu'ils n'ont pas révélés. Ce qui fait qu'en matiere d'Inquisition , les amis trahissent leurs amis , les peres leurs enfans , & que les enfans par un zele indiscret oublient souvent le respect que Dieu & la nature les obli-

gent de porter à ceux qui leur ont donné la vie.

L'opiniâtreté que j'avois fait paroître à ne pas vouloir porter de chapelet au col, ne contribua pas moins à faire croire que j'étois Heretique, que le refus que je faisois de baiser les images. Mais ce qui servit plus que tout le reste de motif à mon emprisonnement & à ma condamnation, fut que m'étant trouvé dans un endroit où l'on parloit de la Justice des hommes, je dis qu'elle meritoit bien moins ce nom, que celui d'injustice, que les hommes ne jugeant que selon les apparences qui sont tres-souvent trompeuses, étoient sujets à ne rendre que peu de jugemens équitables, & que Dieu seul connoissant les choses telles qu'elles sont, il n'y avoit aussi que Dieu que l'on pût appeller véritablement juste. Un de ceux devant qui je parlois, prit la parole, & me dit que generalement parlant, ce que j'avois dit étoit vrai, que cependant il y avoit cette distinction à faire, que si en France on ne trouvoit point de justice veritable, ils avoient cet avantage sur nous, que l'on trouvoit chés eux un Tribunal, dont les Arrests n'étoient ni moins justes ni moins infailibles que ceux de Jesus-Christ.

Penlés-vous , lui dis-je que les Inquisiteurs soient moins hommes & moins sujets à leurs passions , que les autres Juges ? ne parlés-pas ainsi , me répondit ce zélé deffenseur du S. Office ? si les Inquisiteurs étant au Tribunal sont infailibles , c'est parce que le Saint-Esprit preside toujourns à leurs decisions. Je ne pus supporter plus-long-temps un discours qui me paroissoit si déraisonnable , & pour lui prouver par un exemple , que les Inquisiteurs n'étoient rien moins que ce qu'il disoit , je lui rapportai l'avanture du Pere Ephraim de Nevers , Capucin François & Missionnaire Apostolique dans les Indes, lequel selon que le raconte M. de la Boulaye le Gou dans la relation de ses voyages , avoit été arrêté à l'Inquisition par surprise & par envie , il y avoit environ dix-sept ans , où l'on l'avoit gardé & fort mal traité pendant environ un an & demie, & je conclus en lui disant que je ne doutois pas que ce bon Religieux ne fut plus vertueux & plus éclairé que ceux qui l'avoient ainsi fait croupir dans une étroite prison sans lui permettre seulement de dire son breviaire. J'ajoutai que j'estimois la France heureuse de n'avoir jamais voulu admettre ce severe Tribunal , & que

je me croyois heureux moi-même de n'être point sujet à sa Jurisdiction. Cette conversation ne manqua pas d'être exactement rapportée au Pere Commissaire, & cela joint à ce que j'avois déjà dit, servit dans la suite à me faire mon procès.

Je ne doute pas que ceux qui liront cette relation ne soient bien aises d'y trouver le détail de ce qui arriva au Pere Ephraïm. Ce sera pour les satisfaire que je dirai brièvement , que ce Religieux étoit natif d'Auxerre. Il étoit frere d'un Conseiller du Parlement de Paris nommé Monsieur de Chateau des Bois. Il avoit eu pour compagnon dans ses Missions , le Pere Zenon. Il s'étoit établi à Madraspatan parmi les Anglois, où il faisoit beaucoup de fruit. Les Portugais de S. Thomé qui n'est qu'à demi lieuë de Madraspatan , jaloux & envieux de l'estime que tout le monde avoit pour le Pere Ephraïm, l'arrêterent par surprise & l'envoyerent les fers aux pieds à Goa. Le Roy de Golconda , qui avoit une consideration particuliere pour ce Religieux , mit une armée sur pied, & menaça de détruire S. Thomé, si on ne lui rendoit promptement la liberté, de laquelle il fut redevable à ce Prince; car les Portugais intimidés

envoyèrent barque sur barque à Goa, où les Inquisiteurs furent forcés de faire sortir le Pere Ephraïm. Il est vrai qu'il ne le voulut pas faire, que tous les Religieux de la Ville ne vinssent le prendre processionnellement aux portes du S. Office, & que par une action aussi solennelle on n'eut rétabli son honneur & sa réputation, sans laquelle un Missionnaire ne peut travailler que fort inutilement.

Ceux qui voudront voir cette histoire dans un plus grand détail, la trouveront bien circonstanciée, dans le 15. Chapitre du second Tome des Voyages du sieur Tavernier.



CHAPITRE LXIV.

*La Visite que je rendis au Commissaire de
l'Inquisition pour m'accuser moi-même
& lui demander conseil.*

NOnobstant le secret inviolable que l'Inquisition exige par serment de tous ceux qui approchent de ses Tribunaux, je ne laissai pas d'avoir quelque vent des dépositions qu'on avoit faites contre moi. Cela me fit appréhender de tomber entre les mains du saint Office, & me détermina à aller trou-

ver le Commissaire duquel j'espérois de la protection & des conseils , à cause que je lui avois été recommandé par des personnes qui meritoient que l'on eut de la consideration pour elles , & que depuis que j'étois à Daman il avoit toujours affecté de paroître de mes amis.

Je lui racontai donc naïvement & de point en point comment les choses s'étoient passées , & je le priai ensuite de m'apprendre de quelle maniere je me devois comporter à l'avenir. Je lui témoignai , que comme je n'avois eu aucun mauvais dessein , j'étois prêt de me corriger & de me dedire , s'il jugeoit que j'eusse avancé quelque chose qui ne fut pas bien.

Ce bon Pere n'avoïa que mon procédé avoit scandalisé bien des gens , qu'il étoit persuadé que mon intention n'avoit pas été mauvaise , & qu'il n'y avoit même rien dans tout ce que j'avois dit , qui fut tout-à-fait criminel ; que cependant il me conseilloit de m'accommoder un peu à la façon du peuple , & de ne plus parler si librement de ces sortes de matieres ; que sur tout je devois être plus réservé en parlant des images , que j'avois souvent dit ne devoir pas être adorées , ce que j'avois essayé de prouver par des citations de

l'Ecriture & des Peres ; que le peuple étoit à la verité dans de certaines erreurs legeres qui passoient pour une veritable devotion ; que ce n'étoit pas à moi d'entreprendre de les corriger & de les reformer.

Je remerciai le Commissaire des bons avis qu'il m'avoit donnés , & je me retirai d'auprès de lui fort soulagé, parce que je sçavois que m'étant accusé moi-même avant que d'être arrêté , je ne le pouvois plus être selon les loix de l'Inquisition. J'étois d'ailleurs extrêmement satisfait de l'équité & de l'integrité de ce bon Pere , parce que ne m'ayant pas trouvé coupable, il m'avoit librement donné les avis necessaires , pour me conduire à l'avenir avec plus de prudence que par le passé, afin que je ne donnasse plus aucune ombre de soupçon contre moi.



CHAPITRE LXV.

Contenant les veritables causes de ma detention , & comment je fus arrêté.

QUoique tout ce que j'ai exposé dans les Chapitres precedens fut plus que suffisant pour me perdre, selon les maximes de l'Inquisition & les coutumes du païs, les choses ne seroient

pourtant pas allées ni si loin, ni si vite, si le Gouverneur de Daman n'eût été pressé de la jalousie dont j'ai parlé, & qu'il avoit conçûe mal à propos contre moi. Il la dissimuloit néanmoins si bien qu'il paroïssoit être un de mes meilleurs amis ; mais pendant qu'il continuoît à me faire bonne mine, & qu'il me recevoit agreablement dans sa maison ; il sollicitoit vivement le Commissaire du S. Office d'écrire à Goa aux Inquisiteurs pour les informer des discours que j'avois tenus, car il ne vouloit pas manquer l'occasion que je lui avois fournie, sans y penser, de s'assurer de moi, & de m'éloigner de Daman pour toujours.

Le sujet ou le pretexte de la jalousie de Manoel Furtado de Mendonça, furent les frequentes, mais innocentes visites que je rendois à une dame qu'il aimoit, & dont il n'étoit que trop aimé, ce que j'ignorois alors, & comme il jugeoit par les apparences, il appréhenda que je ne fusse plus aimé que lui.

Certain Prêtre noir Secrétaire du saint Office, demouroit devant la maison de cette dame. Il avoit pour elle une passion aussi forte que celle du Gouverneur, & il l'avoit sollicitée de satisfaire

à ses infâmes desirs jusques dans les tribunaux de la penitence , ainsi que je l'ai scû de cette même dame. Ce Prêtre m'observant, devint aussi jaloux que le Gouverneur , & quoique jusques alors il eut été de mes amis , & que je lui eusse rendu des services assés importants , il ne laissa pas de se joindre à Manoel Furtado pour m'opprimer.

Ces deux rivaux ainsi unis, presserent si vigoureusement le Commissaire, que sur les avis qu'il envoya à leur sollicitation à Goa , il reçut ordre des Inquisiteurs de m'arrêter, ce qui fut exécuté le 24 d'Aoust 1673 , sur les six heures du soir.

Je revenois de chés la Senhora Dona Francisca Pereira , à laquelle , sans de fortes raisons, je ne me dispensois point de faire au moins une visite chaque jour. Cette genereuse dame qui avoit une reconnoissance sans bornes , pour les petits services que j'avois eu l'avantage de lui rendre , n'étant pas contente des presens ordinaires dont elle m'accabloit , desira que je vinssse demeurer proche de sa maison , & pour m'y obliger elle m'en avoit ce jour-là donné une , qui lui appartenoit & qui étoit vis-à-vis de la sienne. Je sortois donc de chés cette illustre dame, lors-

que le Juge criminel de la Ville , appelé en Portugais , *Ouvidor do crime*, vint au devant de moi , & me commanda de le suivre jusques en la prison , où il me conduisit , sans me dire par quel ordre , qu'après que j'y fus enfermé.

Quelque grande qu'eut été ma surprise , lorsque ce Juge m'arrêta , cependant comme je ne me sentoís point coupable , & que tout au plus je ne m'imaginois avoir été pris , que pour quelque legere sujet , je me flattois avec assés de fondement , que Manoel Furtado qui m'avoit toujors témoigné beaucoup d'amitié , ne permettroit pas que je restasse seulement une nuit en prison , mais quand celui qui m'y avoit conduit , me declara que c'étoit par ordre de l'Inquisition , mon étonnement fut si grand , que je restai pendant quelque temps immobile. Enfin m'étant un peu remis , je priai qu'on me fit parler au Commissaire ; mais pour comble de disgrâce , j'appris qu'il étoit parti ce même jour pour aller à Goa , de sorte qu'il ne me resta point d'autre consolation , que l'esperance que chacun me donnoit d'être bien-tôt remis en liberté , à cause que le S. Office est non seulement équitable , mais encore parce que dans ce Tribunal , on incline

Beaucoup à la clemence , principalement envers ceux qui avoient leurs fautes de bonne grace , sans se faire longtemps solliciter.

Toutes ces belles paroles , n'empêchoient pas que mon malheur present ne fut tres-sensible , & la veuë de mes amis , qui ne manquoient pas de me venir consoler , m'apportât aucun soulagement. Elle ne servoit qu'à m'affliger davantage , par la comparaison que je faisois de leur état avec le mien.

Comme je n'avois que des ennemis cachés , ils se mêlerent aisément parmi mes meilleurs amis. Le Gouverneur & le Prêtre noir , qui ne souhaitoient rien tant que mon éloignement , scûrent admirablement bien dissimuler leur haine & leur jalousie , le premier en m'envoyant des Officiers de sa maison , pour m'assurer qu'il prenoit beaucoup de part à ma disgrâce , & pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui , & l'autre en venant à la grille repandre quelques fausses larmes , que la joye plutôt que la tristesse lui faisoit verser.





CHAPITRE LXVI.

*Description de la Prison de Daman ; j'écris
aux Inquisiteurs qui ne me repondent point ;
misere extrême des prisonniers.*

LA prison de Daman est plus basse que la riviere qui en est proche, ce qui la rend humide & mal saine. Quelques années avant ma détention tous les prisonniers qui se trouverent dedans , ayant creusé sous la muraille pour tâcher de se sauver , penserent y être inondés par l'abondance d'eau qui y entra , & ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils furent preservés du malheur où l'amour de la liberté les avoit précipités.

Les murs de cette prison sont fort épais. Cette triste demeure consiste en deux grandes salles basses & une haute, proche laquelle est l'appartement du Geolier. Les hommes sont en bas & les femmes en haut. La plus grande des deux salles basses a environ quarante pieds de longueur sur quinze de large, l'autre peut avoir les deux tiers de cette étendue. Nous étions dans cet espace environ quarante personnes , & il n'y avoit point d'autre lieu pour satisfaire

atisfaire aux necessités ordinaires que celui-là. Les prisonniers rendoient leur eau au milieu de cette salle, & les ramas de ces eaux croupies y faisoit une espece de mare. Les femmes n'avoient point d'autre commodité dans leur étage, & il n'y avoit entr'elles & nous que cette difference, que leurs eaux s'écouloient de leur salle haute, & tomboient à travers du plancher dans la nôtre, où toutes ces différentes eaux croupissoient.

Pour les autres excremens, nôtre unique commodité étoit un large baquet qu'on ne vuidoit gueres qu'une fois la semaine, en sorte qu'il s'y engendroit une multitude innombrable de vers, qui couvroient le pavé, & qui venoient jusques sur nos lits. Pendant que je demeurai dans cette prison, le soin que je prenois de la faire nettoyer, la rendoit un peu moins horrible, mais quoique j'y fisse jetter de temps en temps, jusques à cinquante sceaux d'eau pour un jour, la puanteur ne laissoit pas pour cela d'y être extrême.

Je me vis à peine renfermé dans cette triste demeure, que faisant une serieuse reflexion sur mon malheur, j'en découvris aisément la cause apparente, & je resolus de tout mettre en usage

pour recouvrer ma liberté.

Mes amis me disoient sans cesse, que le meilleur & le plus prompt moyen pour y parvenir, étoit de confesser volontairement & au plutôt, ce que je connoissois avoir donné lieu à ma détention. Voulant donc profiter de leur avis, j'écrivis à Goa au grand Inquisiteur, qu'on appelle en Portugais *Inquisidor mor*. Je lui déclarai ingenuëment dans ma lettre, tout ce dont je crus avoir pû être accusé, & je le suppliai de considérer, que si j'avois manqué, ç'avoit été bien plus par legereté & par imprudence que par malice. Ma lettre fut fidelement renduë, mais contre mon esperance & le desir de mes amis, l'on ne me fit point de réponse, & on me laissa languir dans cette puante & affreuse prison, en la compagnie de plusieurs noirs, qui aussi-bien que moi étoient arrêtés par l'ordre du saint Office.

Les charitables soins que la genereuse Dona Francisca prit de moi pendant tout le temps que je restai prisonnier à Daman, me rendirent ma captivité un peu plus supportable. Cette genereuse dame ne se contentoit pas de m'envoyer le necessaire, mais je recevois de sa part tous les jours de quoi nour-

rir abondamment & délicatement quatre personnes. Elle même se donnoit la peine d'apprêter mon manger , & faisoit toujours accompagner l'esclave qui me l'apportoit par quelqu'un de ses petits fils , qui ne le perdoit point de veüe jusques à ce que je l'eusse receu , appréhendant que quelqu'un ne subornât le Geolier ou ses domestiques pour m'empoisonner. Et parce que la bien-séance ne lui permettoit pas de venir en personne me consoler dans ma prison , elle avoit soin que son mari , ses enfans ou ses gendres y vinssent régulièrement tous les jours.

Il n'en étoit pas de même des autres prisonniers , il n'y a point de subsistance réglée pour eux à Daman , les Magistrats s'en déchargent sur la charité de quiconque s'avise de les secourir , & comme il n'y avoit que deux personnes dans la Ville qui leur envoyassent à manger régulièrement deux fois la semaine , la plupart ne recevant rien les autres jours , étoient réduits à une misere si digne de pitié , que cela contribuoit fort à me faire trouver la mienne plus grande. Je donnois à ces malheureux tout ce que je pouvois ménager sur ma subsistance , mais il y en eut parmi ceux qui étoient dans la plus petite

faïlle, & qui n'étoient séparés de moi que par une muraille, qui furent pressés de la faim, jusques au point de chercher de quoi subsister dans leurs propres excremens. J'appris à cette occasion que quelques années auparavant, environ 50 corsaires Malabares, ayant été pris & enfermés dans cette même prison, l'horrible disette qu'ils y souffrirent en avoit porté plus de quarante à s'étrangler avec le linge de leur turban.

L'extrémité où se trouvoient ces pauvres gens qui étoient avec moi, me fit beaucoup de compassion; elle m'obligea d'en écrire au Gouverneur & aux plus apparens de la Ville, qui dans la suite eurent la bonté d'envoyer de quoi entretenir ces misérables victimes du S. Office.



CHAPITRE LXVII.

Retour du Pere Commissaire, on me transfere à Goa.

LE Pere Commissaire ne m'avoit pas trouvé criminel, dans la confession que j'étois allé lui faire de mon propre mouvement, comme je l'ai déjà dit, & quand je l'aurois été je devois

demourer libre selon les loix de l'Inquisition ; mais comme ce n'étoit pas l'intention du Gouverneur ni du Prêtre noir , ce bon Pere passant par dessus toutes les loix m'avoit accusé comme Herétique dogmatifant. Il auroit pû m'envoyer à l'Inquisition de Goa , aussi-tôt après mon emprisonnement , & s'il en eut agi de la sorte , j'aurois pû sortir de prison trois mois après , en l'acte de foi qui se fit au mois de Decembre , mais ce n'étoit pas non plus le compte de mes rivaux , que je fusse si-tôt en liberté. C'est pourquoil le Commissaire , loin de me faire partir de Daman , en étoit parti lui-même pour n'entendre ni mes prieres ni mes plaintes , & il étoit passé à Goa aussi-tôt qu'il m'eut fait arrêter , d'où il ne revint qu'après l'acte de foi , c'est-à-dire vers la fin de Decembre , & je ne sçai s'il n'y employa pas les quatre mois qu'il me fit passer dans la prison de Daman , pour me recommander à l'Inquisiteur , comme un homme fort criminel & fort dangereux qu'il falloit éloigner des Indes , supposé qu'on ne trouvât pas à propos de l'y faire perir. J'ai pour le moins eu lieu de croire que telle avoit été la conduite , par les rigueurs que l'on a affectées dans la Sentence de ma

condamnation , & qui ont paru si extraordinaires même en Portugal.

Le Commissaire revint donc à Daman le 20 de Decembre , avec la petite flotte , qui part ordinairement dans cette saison pour escorter les vaisseaux marchands , qui vont de Goa à Cambaja, Ville de l'Empire du Mogol, près de laquelle le fleuve Indus se jette dans la mer.

Ce Pere qui avoit ordre de faire embarquer tous les prisonniers de l'Inquisition sur les galiotes , qui composent cette flotte , me fit avertir d'être prêt à partir lorsqu'elle seroit de retour de Cambaja.

Monsieur l'Abbé Carré revenant de saint Thomé, où étoit alors Monsieur de la Haye , & passant par Daman , obtint du Commissaire avec bien de la peine la permission de me venir voir.

Dés qu'elle lui fut accordée il eut la bonté de me rendre visite, & ce fut précisément la veille & le jour de Noël , qui fut celui de son départ pour Surate.

J'écrivis ensuite au Commissaire, & je le fis prier par diverses personnes de me vouloir parler , mais ni mes lettres, ni les sollicitations de ceux qui s'employèrent pour moi, ne pûrent l'y faire résoudre , tant il appréhendoit

Les justes reproches, que j'étois en droit de lui faire au sujet de son peu de sincérité.

Environ dans ce même temps un Portugais nommé *Manoel Vas*, que j'avois connu assés particulièrement, ayant été accusé d'avoir une femme en Portugal, fut arrêté & conduit par ordre du saint Office, dans la prison où j'étois, pour en avoir épousé une seconde à Daman depuis un mois.

Ma genereuse protectrice ayant sceu que je devois être transferé à Goa, ne manqua pas de me preparer des provisions qui auroient pû suffire à un voyage beaucoup plus long que celui que j'allois faire. Enfin une partie de la flotte étant de retour de Cambaja, le Commissaire envoya le dernier jour de Decembre des fers & des chaînes pour mettre aux pîeds de tous ceux qu'on devoit conduire à Goa. On enchaîna les noirs deux à deux, à la reserve de quelques-uns, qui étoient si extenués de la faim qu'ils avoient enduré dans les prisons, qu'on fut obligé en les embarquant de leur laisser la liberté des pîeds dont ils n'étoient pas en état de profiter. Quant aux Portugais & à moi on nous fit l'honneur de nous donner des fers separés. Le Commissaire eut

même l'honnêteté de me faire dire qu'il me laissoit le choix , des deux qui étoient destinés pour son compatriote, & pour moi , afin de profiter de la civilité , je choisis les plus pesans parce qu'ils étoient les plus commodes. Je sortis ce même jour de prison avec tous les autres , & je fus conduit les fers aux pieds , dans un palanquin jusques sur le bord de la riviere. J'y trouvai plusieurs de mes amis qui s'y étoient rendus , & j'eus la liberté de les y embrasser en leur disant Adieu. Le Gouverneur qui s'y trouva , n'oublia rien pour me persuader le chagrin que lui causoit mon infortune , & il fit mille vœux trompeurs pour ma prompte délivrance & mon heureux retour.

La veuë de mes amis & leurs larmes , ne servirent qu'à augmenter ma douleur ; mais rien ne me fit plus de peine que le refus , de me laisser aller en la maison de ma bien-faïtrice Dona Francisca , afin de prendre congé d'elle , & la remercier de tant de charitables soins qu'elle avoit eus de moi. Enfin après beaucoup de tristes complimens , l'on me mit dans une chaloupe , & je fus conduit dans une des galiotes de cette petite flotte , qui n'attendoit plus que les ordres du General pour lever les ancres.



CHAPITRE LXVIII.

*Départ de Daman ; nous passons à Baçaim,
& y séjournons , nôtre arrivée à Goa.*

QUOIQ'UNE partie des galiotes & des barques , qui composoient la flotte , ne fussent pas encore arrivées de Diu , & de Cambaja , le General, Louïs de Mello ne laissa pas de faire donner le signal pour partir , aux bâtimens qui se trouverent à Daman. Nous sortîmes de la riviere le premier jour de l'année 1674 à dessein d'aller attendre le reste de la flotte à Baçaim. Comme le vent étoit favorable , & que nous n'avions que 20 lieues à faire nous y arrivâmes le lendemain , & l'on n'eut pas plutôt mouillé les ancres qu'on fit descendre à terre les prisonniers , qui furent conduits dans la prison , pour y être gardés pendant tout le temps que les galiotes resteroient dans le port. J'y fus mené avec les autres , & un de mes amis qui depuis peu s'étoit établi à Baçaim , ayant inutilement essayé d'obtenir la permission de me voir , me témoigna la part qu'il prenoit à mon malheur , par une lettre qu'il eut encore bien de la peine à me faire rendre.

La ville de Baçaim est à 20 lieuës au midi de Daman , elle est beaucoup plus grande , mais il s'en faut bien qu'elle ne soit si bien fortifiée , quoiqu'elle soit enfermée de murailles , & qu'on y entretienne une bonne garnison. Elle est bâtie à un petit quart de lieuë de la mer , sur le bord d'une rivière dans laquelle les vaisseaux de toutes grandeurs peuvent entrer & rester en tout temps en assurance , parce que le port est à l'abri de tous vents. La bonté de ce havre engage une grande quantité de Negocians , à faire leur séjour à Baçaim , & est cause qu'ils y font un fort gros commerce. Les maisons y sont belles , les ruës droites , les places grandes , les Eglises riches & magnifiques ; l'air y est sain , & le terroir tout-à-fait fertile. Les Portugais n'ont point de Ville dans les Indes où il y ait tant de noblesse que dans Baçaim , d'où est venu parmi eux le proverbe , *Fidalgo* , ou Gentilhomme de *Baçaim*.

A deux cent pas de la Ville on voit la celebre Eglise , appelée *Nossa Senhora do remedio* ; elle a autrefois servi à la superstition Payenne , & les fausses Divinités y ont reçu pendant plusieurs siècles les vœux & l'encens des Indiens. Les Portugais en se rendant les

maîtres de Baçaim, ont aboli ce culte prophane, & en ont fait un des plus augustes & des plus superbes temples, qui soient aujourd'hui consacrés au vrai Dieu dans l'Orient. Cette Eglise est toute taillée dans le roc, & ne laisse pas d'être fort grande, l'or y brille de toutes parts, & ce qui n'y est pas doré, est revêtu de tres-belles peintures; il y a sur le grand autel une image miraculeuse de la tres-sainte Vierge, qui y est invoquée, sous le nom de Nôtre-Dame du Remede, parce qu'en effet tous les peuples des environs y trouvent la guérison ou le soulagement de leurs maux & de leurs afflictions.

Ce ne sont pas les seuls Chrétiens qui y ont recours, les Mahometans & les Gentils, qui sont témoins des miracles que Dieu opere tous les jours dans ce saint lieu, par l'intercession de sa glorieuse mere, y font aussi des vœux, & y viennent souvent de loin pour les accomplir, ou pour y rendre des actions de grâces, des bienfaits qu'ils confessent avoir reçûs. Les offrandes & les presens que l'on apporte continuellement à cette Eglise, la rendent prodigieusement riche, & l'on ne peut assez admirer la beauté & la somptuosité

de ses ornemens. Il y a entr'autres choses rares , sur la tête de la sainte Vierge une couronne d'or enrichie de beaucoup de pierreries qui la rendent d'un prix inestimable. On raconte , au sujet de cette couronne , qu'un certain homme s'enferma autrefois dans l'Eglise , à dessein de la voler pendant la nuit ; qui se voyant seul , il monta sur l'autel , & s'efforça de l'enlever en appuyant son poulce sur le front de l'image , mais que tous ses efforts furent inutiles parce qu'il resta immobile , en sorte qu'on le trouva dans ce même état , lorsqu'on vint à la pointe du jour pour ouvrir les portes de l'Eglise. L'on prétend que ce ne fut pas le seul miracle qui arriva en cette occasion , mais qu'il s'en fit un second , en ce que l'endroit de l'image où cet impie avoit appuyé sa main sacrilege , est demeuré si lumineux & si éclatant , qu'à le voir de loin , il semble briller comme une étoile , & ce qu'il y a de plus singulier , est que cette clarté paroît d'autant plus , que l'on est plus éloigné de l'Autel , qu'elle paroît moins , lorsqu'on s'en approche , & qu'enfin on ne remarque plus rien d'extraordinaire quand on en est tout-à-fait près.

La prison de Baçaim est plus grande

& moins sale que celle de Daman, nous y trouvâmes un bon nombre de compagnons de misère, que le Commissaire de l'Inquisition de cette Ville retenoit prisonniers depuis long-temps, attendant une occasion propre pour les envoyer à Goa.

Ils furent tous enchaînés comme nous l'étions; on nous embarqua le 7. du mois, & toute la flotte étant rassemblée & suffisamment pourvûë de ce qui lui étoit nécessaire, nous levâmes les ancres & fîmes voile le lendemain.

Nous passâmes à la veüe de Chaoul petite place, mais tres-forte, située environ à 40 lieues au Nord de Goa. Elle a résisté en divers temps aux efforts des Indiens, qui souvent s'en sont voulu emparer, & même aux Hollandois, qui pendant la dernière guerre qu'ils ont eu avec les Portugais, ont fait plus d'une fois d'inutiles efforts pour s'en rendre les maîtres.

Il ne nous arriva rien de remarquable pendant le reste de la route, nous allions toujours à la veüe de la terre, & le vent nous ayant été assés favorable, nous arrivâmes à la barre de Goa le 14 de Janvier. Les Capitaines sous la conduite desquels nous étions venus, donnerent d'abord avis de nôtre

arrivée à l'Inquisiteur , & suivant l'ordre qu'ils en reçurent , ils nous firent descendre à terre le lendemain , & nous conduisirent directement à l'Inquisition , mais parce qu'il n'y avoit point d'audiance ce jour-là , un des Officiers de ce Tribunal , nous fit conduire en la prison de l'ordinaire , ou de l'Officialité. Cette prison s'appelle en Portugais , *Aljowar* , j'y entrai des premiers & j'y vis arriver peu à peu toute nôtre infortunée troupe , qui s'y vit enfin rassemblée , après avoir été dispersée pendant le voyage.

Cette prison est la plus sale , la plus obscure & la plus horrible de toutes celles que j'ai vues , & je doute qu'on en puisse imaginer de plus puante & de plus affreuse. C'est une espece de cave , où l'on ne voit le jour que par une fort petite ouverture , où les rayons les plus subtiles du Soleil ne penetrent point , & où jamais il n'y a de veritable clarté : la puanteur y est extrême , car il n'y a point d'autre lieu pour les nécessités des prisonniers , qu'un puits sec à fleur de terre , au milieu de la cave , d'où l'on n'oseroit presque approcher , en sorte qu'une partie des ordures demeure sur le bord du puits , & que la plupart des prisonniers ne

vont pas même jusques-là, & se vuident aux environs.

La nuit étant venuë, je ne pus me resoudre à me coucher, tant à cause de la vermine dont la prison étoit remplie, que des ordures dont elle étoit parsemée, & je fus contraint de la passer assis & appuyé contre la muraille; cependant toute horrible qu'est cette demeure, je l'aurois volontiers préférée aux cellules propres & éclairées de la sainte Inquisition, parce qu'il y avoit de la compagnie & de la conversation dans l'*Aljouvar*, & que j'étois informé qu'il n'y en avoit point dans les prisons du S. Office.



CHAPITRE LIX.

L'on me conduit à l'Inquisition, ce qu'on y observe à l'égard de ceux qui y sont enfermés.

VOyant qu'on m'avoit laissé passer dans l'*Aljouvar*, tout le jour & toute la nuit suivante, sans me rien dire, je commençois à me flatter, que je pourrois bien y rester jusques à ce que mon affaire fut terminée, mais je vis évanouïr toutes mes esperances, lorsque le 16 de Janvier sur les huit

heures du matin, un Officier de l'Inquisition, vint avec ordre de nous conduire tous à la Santa Casa, ce qui fut exécuté sur le champ.

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que j'arrivai où l'on nous menoit à cause des fers que j'avois aux pieds ; il fallut cependant traverser à pied en ce triste équipage, l'espace qui est depuis l'Aljouvar jusques à l'Inquisition, l'on m'aida à monter le degré, & j'entrai enfin avec mes compagnons, dans la grande salle, où nous trouvâmes des forgerons qui nous ôterent nos fers, ce qui étant fait, je fus appelé le premier de tous à l'audience.

Après avoir traversé la salle, je passai dans une antichambre, & delà dans l'endroit où étoit mon juge ; les Portugais appellent ce lieu, *Mesa do santo officio*, C'est-à-dire, table ou Tribunal du S. Office, il étoit tapissé de plusieurs bandes de taffetas, les unes bleües, les autres couleur de citron. On voit à l'un des bouts un grand Crucifix en relief, posé contre la tapissérie, & élevé presque jusques au plancher ; au milieu de la chambre, il y a une grande estrade, sur laquelle est dressée une table longue d'environ 15 pieds & large de quatre ; il y avoit aussi sur l'estrade.

& à l'entour de la table deux fauteuils, & plusieurs chaises, à un des bouts & du côté du crucifix, étoit le Secrétaire assis sur un siege ployant, je fus placé à l'autre bout, vis-à-vis du Secrétaire, tout auprès de moi & à ma droite, étoit dans un des fauteuils, le grand Inquisiteur des Indes, nommé *Francisco Delgado e matos*, Prêtre Seculier âgé d'environ quarante ans. Il étoit seul, parce que des deux Inquisiteurs qui sont ordinairement à Goa, le second, qui est toujours un Religieux de l'Ordre de S. Dominique, étoit depuis peu allé en Portugal, & que le Roy n'avoit encore nommé personne pour remplir sa place.

Aussi-tôt que je fus entré dans la Chambre de l'Audience, je me jettai à genoux aux pieds de mon Juge, pensant le pouvoir toucher par cette posture suppliante; mais il ne me voulut pas souffrir en cet état, & il m'ordonna de me relever. Puis m'ayant demandé mon nom & ma profession, il s'informa si je sçavois pour quel sujet j'avois esté arrêté, il m'exhorta de le déclarer au plutôt, puisque c'étoit l'unique moyen de recouvrer promptement ma liberté. Après avoir satisfait à ses deux premières demandes, je lui dis que je croiois.

ſçavoir le ſujet de ma détention , & que ſ'il vouloit avoir la bonté de m'entendre , j'étois prêt à m'accuſer ſur le champ, je meſſai des larmes à ma priere, & je me proſternai une ſeconde fois à ſes pieds ; mais mon Juge ſans s'é-mouvoir, medit que rien ne preſſoit, qu'il avoit des affaires à terminer, beaucoup plus importantes que les miennes , qu'il me feroit avertir, lorſqu'il en ſeroit temps , & ayant auffi-tôt pris une petite clochette d'argent , qui étoit devant lui , il ſ'en ſervit pour appeller l'*Alcade* , c'eſt ainſi qu'on nomme le Geolier ou Concierge de l'Inquiſition. Cet Officier entra dans la chambre , m'en fit ſortir , & me conduiſit dans une longue galerie qui n'en étoit pas éloignée , où nous fûmes ſuivis par le Secretaire.

Là je vis apporter mon coffre, l'on en fit l'ouverture en ma preſence , on me fouilla exactement , on m'ôta tout ce que j'avois ſur moi, juſques aux boutons de mes manches & une bague que j'avois au doigt , ſans qu'il me reſtât autre choſe que mon chapelet, mouchoir, & quelques pieces d'or que j'avois couſûes dans un ruban , & que j'avois miſes entre ma jambe & mon bas , où l'on ne ſ'avifa pas de regarder ; de tout

Le reste , on en fit sur le champ , un inventaire & un memoire aussi exact, qu'il a depuis été inutile , puisque ce qu'il y avoit , & qui étoit de quelque valeur ne m'a jamais été rendu , quoique pour lors le Secrétaire m'eût assuré que quand je sortirois , tout me seroit fidèlement remis entre les mains, & que l'Inquisiteur même , m'eut depuis réitéré la même promesse.

Cet inventaire fini , l'Alcaide me prit par la main , & me conduisit dans une cellule qui avoit dix pieds en carré, où je fus renfermé seul , sans plus voir personne , jusques au soir quand on m'apporta à souper. Comme je n'avois rien mangé ni ce jour là , ni le précédent , je reçus avec assés d'avidité ce que l'on me donna , & cela contribua à me faire un peu reposer la nuit suivante. Le lendemain , les Gardes étant venus pour m'apporter le déjeuner , je leur demandai des livres & mes peignes , mais j'appris d'eux qu'on ne donnoit les premiers à personne , non pas même un bréviaire aux Prêtres , quoiqu'ils soient obligés à reciter l'Office divin , & que les seconds ne me seroient plus nécessaires : en effet ils me couperent mes cheveux sur le champ , & cela se pratique à l'égard

de tous les prisonniers de quelque sexe ou condition qu'ils soient , dès le premier jour qu'ils entrent dans ces saintes prisons , ou le lendemain au plus tard.

Il est nécessaire d'interrompre ici le récit de ce qui me regarde pour écrire succinctement, la maison du S. Office, avec l'ordre & les formalités qu'on y observe.



CHAPITRE LXX.

Description de l'Inquisition de Goa.

LA maison de l'Inquisition , que les Portugais appellent , *Santa casa* , c'est-à-dire la sainte maison , est située à un des côtés de la grande place qui est devant la Cathedrale , dédiée à sainte Catherine. Cette maison est grande & magnifique ; elle a dans sa face trois portes , celle du milieu est plus grande que les deux autres , & c'est elle qui répond au grand escalier , par lequel on monte à la grande salle dont j'ai parlé ci-devant , les portes des côtés conduisent aux appartemens des Inquisiteurs , dont chacun est assés grand pour loger un train raisonnable. Il y a outre cela plusieurs autres apparte-

mens pour les Officiers de la maison. En penetrant davantage, on trouve un grand bâtiment divisé en plusieurs corps de logis à deux étages, séparés les uns des autres par des basses cours; dans chaque étage il y a une galerie en forme de dortoir, divisé en sept ou huit chambrettes, chacune de dix pieds en quarré, & le nombre de ces chambres peut être en tout d'environ deux cent.

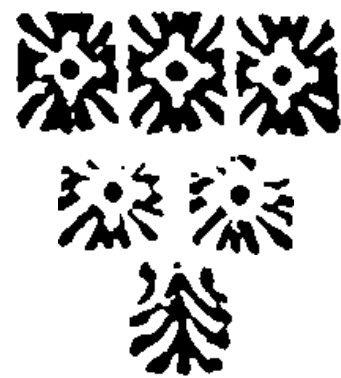
Il y a de ces dortoirs dont les cellules sont obscures, n'ayant point de fenêtre, & ne pouvant recevoir de jour que par la porte qui est ordinairement fermée, comme je l'expliquerai plus bas; outre cela ces cellules sont plus petites & plus basses que les autres, & l'on m'en fit voir une, un jour que je me plaignois d'être traité avec trop de rigueur, pour me faire connoître, que j'aurois pû être encore plus mal.

A l'exception de ces chambres obscures, toutes les autres sont quarrées, voutées, blanchies, propres & éclairées, par le moyen d'une petite fenêtre grillée qui ne se ferme point, & à laquelle le plus grand homme ne sçauroit atteindre.

Les murailles de ces cellules ont partout cinq pieds d'épaisseur: chaque

chambre fermée a deux portes , dont l'une est en dedans, & l'autre en dehors de la muraille ; celle de dedans est à deux batans , elle est forte , bien ferrée, & ouverte par la moitié d'en bas en forme de grille , elle a en haut une petite fenêtré , par où les prisonniers reçoivent la nourriture , leur linge & les autres choses dont ils ont besoin , & qui y peuvent passer : cette petite fenêtré se ferme à clef & avec deux bons verroux.

La porte qui est en dehors de la muraille , n'est pas si forte ni si épaisse que l'autre , mais elle est entiere & sans aucune ouverture ; on la laisse ordinairement ouverte , depuis six heures du matin jusques à onze , afin que le vent puisse entrer par les fentes de l'autre qui est grillée , & que par ce moyen l'air de la chambre soit purifié & rendu plus sain. Dans tous les autres temps cette seconde porte est aussi exactement fermée que la premiere.





CHAPITRE LXXI.

De quelle maniere les prisonniers de l'Inquisition sont traités.

L'On donne à chacun de ceux que leur malheur conduit dans ces saintes prisons , un pot de terre plein d'eau pour se laver , un autre pot plus propre , de ceux qu'on appelle, *Gurguleta*, aussi plein d'eau pour boire , avec un *pucaro* , ou tasse faite d'une espee de terre sigillée, qui se trouve communément aux Indes , & qui raffraîchit admirablement bien l'eau , quand on l'y laisse quelque temps ; on leur donne aussi un balai , afin qu'ils tiennent leur chambre propre , une natte pour étendre sur une estrade où ils couchent, un grand bassin pour leurs necessités que l'on change de quatre en quatre jours , & un pot pour le couvrir , qui sert aussi pour mettre les ordures qu'on a balayées.

Les prisonniers qui sont dans l'Inquisition de Goa , sont assés bien nourris , ils font trois repas par jour , on leur donne à déjeûné à six heures du matin ; à dîner à dix heures & à souper à quatre heures après midi.

Le déjeûné des noirs est ordinairement du cangé , qui est une eau de ris épaisse ; aux autres repas, on leur sert toujours du ris & du poisson , il est bon d'observer que ces sortes de personnes ne font jamais meilleure chère dans leur propres maisons.

Les prisonniers blancs , y sont mieux traités , on leur porte le matin un petit pain tendre , pesant environ trois onces , avec du poisson frit , des fruits , ou une saucisse ; si c'est le Dimanche , & même quelquefois le jeudi , on leur donne aussi en ces deux jours , de la viande à dîné , avec un petit pain comme au matin , une grande assiette de ris & quelque ragoût avec beaucoup de sauce pour mêler avec le ris , que l'on ne fait cuire qu'avec de l'eau & du sel ; pour tous les autres jours , ils n'ont au dîné que du poisson , on leur apporte encore au soupé du pain , du poisson frit , un plat de ris , & un ragoût de poisson ou deux , dont la sauce se puisse manger avec le ris : car pour de la viande , on ne leur en sert jamais au soupé , non pas même le jour de Pâques , & je pense que ce régime ne s'observe pas moins pour l'épargne , le poisson étant à fort bon marché dans les Indes , que pour mortifier davantage
des

des personnes qu'on pretend avoir encouru l'excommunication majeure , & les garantir en même temps du cruel mal que les Indiens appellent , *Mordechi* , qui n'est autre chose que l'indigestion , laquelle est frequente & dangereuse dans ces climats brûlans , & sur tout dans un lieu où l'on ne fait aucun exercice.

La maladie appelée *Mordechi* , commence presque toujours par une fièvre violente , accompagnée de tremblemens , d'horreurs & de vomissemens ; ces accidens sont bien-tôt suivis du délire & de la mort , si l'on n'y apporte un prompt remede. Il y en a un dont les Indiens se servent preferablement à tout autre , parce que l'experience journaliere leur fait connoître , qu'il est spécifique dans cette occasion , & qu'on ne l'obmet gueres sans exposer le malade à un danger évident.

Ce remede consiste à appliquer un fer rougi au feu sous le pied du malade , à l'endroit du talon le plus calleux & le plus dur. On se sert pour cela , ou d'une broche , ou de quelque autre fer qui soit à peu près de même figure , on l'applique en travers , & on le laisse sur la partie , jusqu'à ce que le malade témoigne par ses cris qu'il en ressent

la chaleur. Cette application au reste est fort peu douloureuse , & elle n'empêche pas celui à qui on l'a faite , de marcher immédiatement après , avec la même liberté qu'auparavant , si d'autres raisons ne le retiennent au lit. Cependant par ce seul moyen , surtout si l'on s'en sert de bonne heure , on arrête presque infailliblement ce cruel mal , & une personne qui sans ce secours auroit risqué de perdre la vie , se trouve souvent guérie dans très-peu de temps , sans autre remède que celui-là. Il faut observer en passant que la saignée est tout-à-fait pernicieuse dans ces sortes de maladies , & qu'un Medecin étranger qui se trouve aux Indes , doit bien prendre garde à ne s'y pas tromper , n'y allant rien moins que de la vie du malade. Je ne m'arrêterai point ici à expliquer de quelle manière ce soulagement est opéré , je reserve cette dissertation à un autre temps , je laisse cependant aux sçavans le soin de la commencer , & je leur serai fort obligés s'ils veulent bien là-dessus me communiquer leurs idées.

Ce que je puis dire est , que pendant mon séjour dans les pays Orientaux , j'en ai fait souvent l'expérience sur d'autres , & qu'elle a été même faite

deux fois sur moi avec succès , une fois avant ma détention , & l'autre pendant que j'étois dans les prisons du S. Office. L'on a grand soin dans l'Inquisition de donner aux malades toutes les choses nécessaires : les Medecins & les Chirurgiens ne manquent pas de les visiter quand il le faut , & si les maladies deviennent dangereuses , on leur donne des Confesseurs, mais l'on n'administre à personne dans cette sainte maison ni le Viatique ni l'Extrême-Onction , de même qu'on n'y entend jamais ni Sermon ni Messe.

Ceux qui meurent dans les prisons , sont enterrés dans la maison , sans aucunes ceremonies , & si selon les maximes de ce Tribunal , ils sont jugés dignes de mort , on les desosse , & l'on conserve leurs ossements , pour être brûlés au premier acte de foi. J'expliquerai ailleurs ce que c'est que cette ceremonie.

Comme il fait toujours fort chaud dans les Indes, & que dans l'Inquisition, on ne donne de livres à personne , les prisonniers n'y voyent jamais de feu , ni d'autre lumiere que celle du jour. Il y a dans chaque cellule deux estrades pour se coucher , parce que , quand la necessité le requiert , on enferme deux

prisonniers ensemble. Outre la natte que l'on donne à chacun , les Européens ou autres de quelque distinction , ont encore une couverture piquée , ou courte-pointe , laquelle étant doublée leur sert de matelas , car on n'en a pas besoin pour se couvrir dans un climat aussi chaud que les Indes , à moins que ce ne fut pour se garantir de cette espede de mouchérons qu'on appelle *Cousins* , qui y sont en tres-grande quantité , & qui forment une des plus affligeantes incommodités que l'on ait à souffrir dans cette triste demeure.



CHAPITRE^e LXXII.

Où il est traité des Officiers de l'*Inquisition*.

IL y a à Goa des Inquisiteurs , le premier que l'on appelle *Inquisidormor* , où le grand Inquisiteur est toujours un Prêtre Seculier , & le second un Religieux de l'Ordre de S. Dominique. L'*Inquisition* a encore des Officiers qu'on appelle , *Deputados do santo Officio* ; ceux cy sont en bien plus grand nombre , il y en a de tous les ordres Religieux , ils assistent au Jugement des criminels , à l'examen & à l'instruction de leur pro-

cés , mais ils ne viennent jamais au Tribunal , sans y être mandés par les Inquisiteurs. Il y a encore d'autres Officiers qu'on appelle *Calificadores do santo Officio* , auxquels on laisse le soin d'examiner dans les livres les propositions que l'on soupçonne contenir quelque chose de contraire à la pureté de la foi , & ceux-cy n'assistent pas aux Jugemens , & ne viennent au Tribunal que pour faire leur rapport , touchant les choses qui leur ont esté commises.

Il y a de plus un Promoteur , un Procureur & des Avocats pour les prisonniers qui en demandent , & qui servent bien moins à les défendre , qu'à sçavoir leurs plus secrets sentimens , & à les tromper , & quand même il n'y auroit point lieu de douter de leur fidélité , leur protection & leur secours , seroit toujours fort inutile aux accusés , puisque ces Avocats ne leur parlent jamais qu'en presence de leur Juge ou des personnes qu'ils envoient pour leur rendre compte de ces conférences.

L'Inquisition a d'autres Officiers que l'on nomme , *Familiars do santo Officio* , qui sont proprement les Huissiers de ce Tribunal. Les personnes de toute condition font gloire d'être admises à ces-

te noble fonction , quand même ils seroient Ducs ou Princes. On employe ces Familiares pour aller arrêter les personnes qui ont été accusées au Tribunal, & l'on observe ordinairement d'envoyer un Familiar, de même condition que celui que l'on veut faire prendre. Ces Officiers n'ont aucuns gages , & ils s'estiment suffisamment recompensés par l'honneur qu'ils prétendent recevoir en servant le S. Office. Les Familiares portent tous comme une marque honorable , une médaille d'or , sur laquelle sont gravées les armes de l'Inquisition. Lorsqu'il est question d'arrêter quelqu'un , ils y vont seuls , & dès qu'ils ont déclaré à quelqu'un qu'il est appelé par les Inquisiteurs , on est indispensablement obligé de les suivre , sans repliquer , car pour peu qu'on voulut faire de résistance , tout le monde ne manqueroit pas de prêter main forte pour l'exécution des ordres du saint Office.

Outre ces Officiers , il y a encore des Secretaires , de veritables Huissiers qu'on appelle *Meirinhos* , un Alcaide, ou Concierge , & des Gardes pour veiller sur les prisonniers , & leur porter la nourriture & les autres choses nécessaires.



CAPITRE LXXIII.

De quelle maniere les Officiers de l'Inquisition se comportent à l'égard des prisonniers.

Comme tous les prisonniers sont séparés , & qu'il arrive rarement qu'on en mette deux ensemble, quatre personnes sont plus que suffisantes, pour en garder deux cent. On fait observer dans l'Inquisition , un silence perpetuel & fort exact, & un prisonnier qui entreprendroit de se plaindre, de pleurer , ou même de prier Dieu trop haut , se mettroit en un tres-grand danger de recevoir des coups de housfine de la main des Gardes ; car ces Messieurs au moindre bruit qu'ils entendent accourent à l'endroit où il se fait pour avertir quel'on setaise , & si le prisonnier manque d'obéir au premier ou au second commandement, ils ouvrent les portes , & frappent sur lui sans pitié. Cette maniere d'agir sert non seulement à corriger ceux que l'on châtie , mais encore à intimider les autres qui tous entendent les cris & les coups, à cause du profond silence qui regne dans toute cette maison.

L'Alcaïde & les gardes sont continuellement dans les galeries, & ils y couchent même toutes les nuits.

L'Inquisiteur accompagné d'un Secrétaire & d'un Interprète, visite tous les prisonniers de deux en deux mois, ou environ. Il leur demande s'ils ont besoin de quelque chose, si on leur apporte à manger aux heures prescrites, & s'ils n'ont point quelque plainte à faire contre les Officiers qui les approchent, le Secrétaire écrit les réponses que chacun fait à ces trois interrogations, ce qui étant fait, on referme incontinent la porte.

Ces visites, au reste, ne se font que pour faire éclatter davantage la justice & la bonté dont on fait parade en ce Tribunal, mais elles ne sont jamais d'aucune utilité ni d'aucun soulagement aux prisonniers, qui sont assés dupes pour faire des plaintes, puisqu'elles servent au contraire, à les faire traiter dans la suite avec plus d'inhumanité.

Ceux d'entre les prisonniers qui sont riches, ne sont pas mieux nourris que ceux qui n'ont aucun bien, & l'on fournit à ceux-ci le nécessaire, de ce qui a été confisqué aux autres; car le saint Office ne manque pas que très-rarement à confisquer tous les biens, meu-

bles & immeubles , de ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains.



CHAPITRE LXXIV.

Des Formalités qu'on observe à l'Inquisition.

Lorsqu'une personne est arrêtée à l'Inquisition, on lui demande d'abord son nom, sa qualité, ou sa profession & son âge; on l'exhorte ensuite avec beaucoup de charité à faire une exacte déclaration de tous ses biens, & pour l'y porter plus aisément, on lui déclare de la part de Jesus-Christ, que si elle est innocente, tout ce qu'elle aura déclaré lui sera fidèlement rendu, & qu'au contraire, quand même son innocence seroit reconnuë, tout ce qu'on pourra découvrir dans la suite lui appartenir restera confisqué & perdu pour elle, & parce que presque tout le monde est prevenu en faveur de la sainteté & de l'intégrité des Juges de ce Tribunal, un homme à qui la conscience ne reproche aucun crime, ne doutant point que son innocence ne doit être reconnuë, & que par consequent il ne soit remis en pleine liberté, ne fait gueres de difficulté d'exposer à ces Messieurs ce qu'il

y a de plus secret & de plus important dans ses affaires & dans sa famille.

Ce n'est pas tout-à-fait sans apparence que le public est prevenu en faveur de l'Inquisition. A n'en considerer que les dehors, il n'y a point de Jurisdiction au monde , où la Justice s'exerce avec plus de douceur & de charité. Ceux qui s'accusent de leur propre mouvement, & qui témoignent leur repentir avant que d'être saisis , demeurent libres, & ne sont pas sujets à être emprisonnés. Il est vrai que l'on y regarde comme criminels, ceux qui ne s'accusent pas avant leur emprisonnement, & que l'on les y condamne comme tels , mais on n'y punit jamais personne d'aucune peine temporelle qui aille à la mort, que ceux qui sont tenus manifestement convaincus. On ne s'y contente pas de deux ou trois témoins , comme dans les autres Jurisdicions laïques pour y regarder un homme accusé comme criminel , convaincu , & quoique deux témoins fussent pour decreter la prise de corps, il faut qu'il y en ait pour le moins sept pour le faire condamner , quelque convaincu que soit le criminel , & quelque énorme que soit le crime dont il est réputé convaincu , le S. Office se contente de la peine Ecclesiastique de l'ex-

communication, de la confiscation des biens , & à l'égard des peines temporelles & corporelles , dont le criminel est redevable à la justice laïque, s'il avouë son crime , il en est quitte pour cet aveu , le S. Office intercede pour lui , suspend le bras seculier, & obtient la grace du criminel , & il n'y a exhortation ni instance que l'on ne fasse pour en tirer cet aveu.

Il est vrai que s'il retombe dans son crime , l'Inquisition ne peut plus le sauver , mais elle l'abandonne à regret, & ne le livre au bras seculier, qu'après avoir obtenu des Juges Laïques , que s'ils persistent à vouloir punir de mort, le criminel relaps , ce sera au moins sans effusion de sang : quelle douceur ! Mais après avoir dit tout ce qu'on peut alleguer en faveur du S. Office , il faut ajouter quelques circonstances , qui feront voir ce que l'on doit attendre de cette charité apparente. Jamais on ne confronte les témoins , on reçoit pour témoins toute sorte de personnes , même celles qui sont intéressées de la vie, à la condamnation de l'accusé. On ne reçoit jamais aucun reproche de sa part contre les témoins les plus notoirement indignes d'être écoutés & les plus incapables de déposer contre lui. Le nom

bre de ces sept témoins est souvent réduit à cinq : on comprend dans le nombre de ces sept témoins, les complices prétendus qui ne déposent que dans la torture, & qui ne peuvent sauver leur vie qu'en avouant ce qu'ils n'ont pas fait, & on comprend encore dans ce nombre de sept le coupable prétendu, qui avouant à la question le crime qu'il n'a pas commis est réputé témoin contre soi-même ; souvent même ce nombre de sept est réduit à rien, parce qu'il n'est composé que de complices prétendus, qui sont véritablement innocens du crime qu'on leur a imposé, & que l'Inquisition rend effectivement criminels, en les obligeant, ou par les menaces du feu, ou par la torture, à accuser l'innocent pour sauver leur vie. Pour bien comprendre ce mystère, il faut sçavoir qu'entre les crimes dont l'Inquisition a droit de connoître, il y en a qu'on peut commettre de manière qu'on est seul coupable, comme le blasphême, l'impiété, &c. Il y en a qu'on ne peut commettre sans avoir au moins un complice, comme la sodomie, & il y en a d'autres enfin qu'on ne peut commettre sans avoir plusieurs complices, comme d'avoir assisté au sabbat Judaïque, ou d'avoir eu part à ces as-

semblées superstitieuses , que les Idolâtres convertis ont tant de peine à quitter , & que l'on traite de magie & de sorcellerie , parce qu'elles se tiennent pour découvrir les choses secretes & pour sçavoir l'avenir , par des voyes qui naturellement ne peuvent conduire à de pareilles connoissances.

C'est particulièrement à l'égard de ces crimes qu'on ne peut commettre qu'avec un ou plusieurs complices, que les procédures du S. Office sont les plus étranges. & les plus extraordinaires.

Les Juifs ayant été chassés de l'Espagne par Ferdinand Roy d'Arragon & Isabelle Reine de Castille sa femme, se réfugièrent en Portugal , où ils furent reçûs à condition d'embrasser le Christianisme , ce qu'ils firent au moins en apparence ; & comme le nom de Juif est odieux par toute la terre, l'on a depuis ce temps-là , toujours distingué les familles Chrétiennes , des familles des Juifs convertis , en sorte que l'on appelle encore aujourd'hui , ceux qui en sont descendus en quelque degré que ce soit , *Christians novos* , c'est-à-dire Chrétiens nouveaux , & parce que dans la suite des temps , quelques-uns de ces Juifs convertis ont contracté alliance avec des Anciens Chrétiens , on repro-

che tous les jours à leurs descendans, qu'ils sont en partie Chrétiens nouveaux, & que les Portugais expriment en disant *Tem parte de Christam novo*. De cette maniere, quoique leurs ayeuls & leurs bisayeuls ayent été Chrétiens, ces malheureux n'ont encore pû obtenir d'être admis au nombre de ceux qu'on appelle *Christams Velhos*, c'est-à-dire, les vieux ou les anciens Chrétiens. Et comme les familles qui sont ainsi venues directement ou en partie de ces Juifs, sont distinctement connues dans le Portugal, où elles sont l'objet de la haine & de l'horreur des autres, elles sont obligées de s'unir plus étroitement entr'elles, pour se rendre les services mutuels qu'elles ne peuvent esperer d'ailleurs, & c'est précisément cette union qui augmente le mépris & l'aversion que l'on a pour elles, & qui est la cause la plus ordinaire de leurs disgraces.





CHAPITRE LXXV.

Des injustices qui se commettent à l'Inquisition, à l'égard des personnes accusées du Judaïsme.

Pour bien éclaircir cette matiere, je suppose qu'un Chrétien nouveau, mais qui pourtant est tres-sincerement & tres-veritablement Chrétien descendu de ces familles infortunées, soit arrêté par ordre de l'Inquisition, & qu'il soit accusé non seulement par sept témoins, mais par cinquante si l'on veut; cet homme qui est convaincu de son innocence, qu'il espere devoir être indubitablement reconnuë, n'aura pas de peine à donner à ses Juges une déclaration exacte de tous ses biens, qu'il croit lui devoir être fidèlement rendus; Cependant ces Messieurs le tiennent à peine renfermé dans leurs cachots, qu'ils font vendre tout à l'encan bien assurés qu'ils sont de ne les jamais restituer.

Quelques mois s'étant ensuite écoulés, on appelle cet homme à l'Audiance, pour luy demander s'il sçait pourquoy on l'a mis en prison, à quoi il ne manque pas de répondre qu'il n'en sçait

rien ; on l'exhorte donc d'y penser sérieusement , & de le dire , puisque c'est l'unique moyen de se voir bientôt en liberté, après quoi on le renvoie en sa logette. On le fait encore venir à l'Audience quelque-temps après , & on l'interroge plusieurs fois en la même manière sans en tirer d'autre réponse : Mais enfin le temps de *L'auto da fé* s'approchant, le Promoteur se presente, & luy déclare qu'il est accusé par un bon nombre de témoins d'avoir judaïsé, ce qui consiste à observer les ceremonies de la Loy Mosaïque, comme de ne point manger de pourceau , de lièvre , de poisson sans écaille, des'être assemblé , & d'avoir solennisé le jour du Sabat, d'avoir mangé l'Agneau Paschal, & ainsi du reste. On le conjure ensuite par les entrailles de la miséricorde de nôtre Seigneur Jesus-Christ ; car ce sont là les propres termes dont on affecte d'user dans cette sainte Maison ; de confesser volontairement ses crimes, puisque c'est la seule voye qui lui reste pour sauver sa vie, & que le saint Office cherche tous les moyens possibles pour ne la lui pas faire perdre. Cet homme innocent persiste à nier ce qu'on lui impose ; & sur cela on le condamne comme, *convict*

negativo ; c'est-à-dire convaincu , mais qui n'avouë pas , à être livré au bras séculier pour être puni selon les loix , c'est-à-dire pour être brûlé.

L'on ne discontinuë pas pour cela à l'exhorter tres-souvent à s'accuser , & pourveu qu'il le fasse avant la veille de sa sortie il peut encore éviter la mort. Mais s'il persiste à se dire innocent malgré toutes les exhortations qu'on lui donne pour l'obliger à s'accuser : on lui signifie en fin son Arrest de mort , le Vendredy qui precede immediatement le Dimanche de la sortie. Cette signification se fait en presenced'un Huissier de la Justice séculiere, qui jette un cordon sur les mains du prétendu coupable , pour marque qu'il en prend possession , après que la Justice Ecclesiastique l'a abandonné. L'on fait entrer en même temps un Confesseur, qui ne quitte plus le condamné ni jour ni nuit , & qui ne manque pas de le presser en particulier , & de l'exhorter à déclarer ce dont on l'accuse afin de sauver sa vie ; mais un homme innocent se trouve alors bien embarrassé : s'il continuë à nier jusqu'au Dimanche , il est cruellement executé à mort le même jour ; & s'il s'accuse , le voila infame & miserable pour toute sa vie ; neanmoins

si les avis de son Confesseur & l'apprehension du supplice le portent à confesser des crimes qu'il n'a pas commis, il faut qu'il demande d'être conduit à l'Audiance ; ce qu'on ne manque jamais de lui accorder sur le champ. Etant en la présence de ses Juges , il doit d'abord se déclarer coupable , & puis demander miséricorde tant pour les crimes , que pour son opiniâtreté à ne les avoir pas voulu avouer , & comme on croit avoir tout lieu de penser qu'il s'accuse sincèrement , on l'oblige à dire en détail toutes ses fautes & toutes ses erreurs ; & cet homme innocent , à qui l'on a signifié les dépositions de ses témoins , n'a , pour satisfaire à ce qu'on exige de lui , qu'à reciter ce qu'il a déjà ouï dire.

Cet homme s' imagine peut-être alors être quitte de tout , mais il lui reste des choses à faire incomparablement plus mal-aisées que tout ce qu'il a fait jusques-là ; car les Inquisiteurs ne manquent pas de lui parler à peu près de la sorte : si tu as observé la Loy de Moïse , si tu as été à des Assemblées le jour du Sabbath , comme tu le dis , & que tes accusateurs s'y soient trouvés , comme il est vraisemblable , il faut pour nous convaincre de la sincérité de ton repentir , que

tu nommes non seulement ceux qui t'ont accusé, mais de plus tous ceux qui ont été avec toi à ces mêmes Assemblées.

Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui porte Messieurs du Saint Office à obliger ces pretendus Juifs à deviner les témoins qui les ont accusés, si ce n'est que les témoins du Sabbath sont complices ; mais comment ce pauvre innocent peut-il les deviner ? & quand il seroit coupable, dequoy sert qu'il les nomme au S. Office, qui les connoît, puisqu'il a reçu leur déposition, & que ce n'est que sur cette déposition qu'on traite l'accusé comme coupable ? Dans tous les autres cas, on ne veut pas que les criminels connoissent leurs témoins contre qui ils auroient des reproches à alleguer, icy on veut qu'ils les devinent. Ils sont complices, je le veux, mais l'Inquisition ne les connoît pas mieux quand il les aura nommés : s'ils ont été forcés d'avouer leur crime dans les prisons de l'Inquisition, ils y sont encore, ou ils y ont été, & le S. Office n'a nul interest à les faire deviner à cet accusé ; il n'en sera pas plus innocent, ils n'en feront pas moins coupables. L'accusé & les témoins sont également en la puissance de l'Inquisition ; quel est donc

l'intérêt de ces Juges ? si ce n'est de faire que cet homme accuse tous ses complices en tâchant de deviner tous les témoins , cela peut servir de quelque chose s'il est véritablement coupable ; mais s'il ne l'est pas , cette nécessité de deviner ne peut qu'embarasser des innocens ; aussi est-ce ce qui arrive, car ce pauvre Chrétien nouveau , forcé de nommer des gens qu'il ne connoît pas , à l'Inquisition qui les connoît , puisque sans cela l'aveu d'un crime , dont il est innocent , ne lui serviroit de rien pour se sauver du feu , raisonne à peu près ainsi. Il faut de nécessité que ceux qui m'ont accusé , soient de mes parens , de mes amis , de mes voisins , & enfin quelques-uns d'entre les Chrétiens nouveaux que j'ai coûtume de fréquenter , car les anciens Chrétiens ne sont presque jamais ni repris ni soupçonnés de Judaïsme , & peut-être que ces personnes ont été réduites au même état, où je me trouve presentement. Il faut donc que je les charge toutes à mon tour , & comme il n'est pas possible qu'il devine à point nommé ceux qui ont déposé contre lui , pour trouver les six ou sept personnes qui l'ont accusé , il est obligé de nommer un grand nombre d'innocens qui n'avoient

est jamais pensé à lui , contre qui cependant il devient lui-même un témoin par sa déclaration , ce qui suffit souvent pour les faire arrêter & garder dans les prisons du Saint Office , jusqu'à ce qu'avec le temps , l'on puisse avoir contr'eux sept témoins , comme celui que je viens de supposer ; ce qui est assés pour les faire condamner au feu.



CHAPITRE LXXVI.

Où il est encore traité des formalités qui s'observent à l'Inquisition,

IL est aisé de connoître , parce qu'il a été dit au Chapitre precedent , que les misérables victimes de l'Inquisition s'accusent réciproquement les uns les autres , & qu'un homme peut par ce moyen être tres-innocent , quoiqu'il ait cinquante témoins contre lui , & cependant cet homme tout innocent qu'il est , faute de s'accuser ou de bien deviner , est livré aux boureaux , comme suffisamment convaincu , ce qui n'arriveroit pas , ou du moins bien plus rarement , si l'on avoit le soin de confronter les accusateurs , les témoins & les accusés,

Tout ce qui se pratique contre les personnes renduës suspectes de Judaïsme , & tout ce qui vient d'en être dit , doit être entendu des personnes renduës suspectes de fortilege , parce qu'elles sont censées avoir été aux assemblées superstitieuses dont j'ai parlé , & l'embarras de nommer leurs témoins est encore plus grand , parce qu'ils n'ont pas comme les nouveaux Chrétiens à chercher leurs témoins & leurs complices dans une certaine espece d'hommes , mais il faut qu'ils les trouvent au hazard & indifferemment dans tout ce qu'ils connoissent , amis , parens , ennemis , indifferens , de toute profession , ce qui embarrasse encore plus d'innocens dans ces accusations fortuites & forcées , parce qu'il en faut nommer un plus grand nombre , pour rencontrer dans cette foule d'innocens les témoins sur lesquels on est interrogé.

Les biens de ceux qui sont punis de mort & de ceux qui l'évitent par leur confession , sont également confisqués , parce qu'ils sont tous réputés coupables ; & comme les Inquisiteurs ne demandent pas tant la vie que les biens , & que selon les Loix du Tribunal , on ne livre au bras seculier que les relaps & ceux qui ne veulent pas demeurer

d'accord de leurs accusations , les Juges mettent tout en usage pour obliger les prisonniers à confesser , n'oubliant pas de leur donner la question pour les y porter ; ils ont même la bonté de la donner tres-rude à ces accusés pour leur sauver la vie , en les forçant à confesser le crime dont ils sont accusés ; mais la véritable raison qui leur fait si fort souhaiter que l'on s'accuse soy-même , c'est qu'un homme s'étant lui-même déclaré coupable , le monde n'a plus lieu de douter que ses biens n'aient été confisqués justement , & que remettant la peine de mort à ces prétendus criminels , ils font éclater aux yeux des simples , une bonté & une justice apparente , qui ne contribue pas peu à conserver l'idée que l'on a de la sainteté & de la douceur de ce Tribunal , qui ne pourroit pas subsister longtemps sans cet artifice. Il est à propos d'expliquer icy que ceux qui ont ainsi évité le feu par leur confession forcée , lors qu'ils sont hors des prisons du saint Office , sont étroitement obligés à publier qu'on a usé à leur égard de beaucoup de bonté & de clemence , puis qu'on leur a conservé la vie qu'ils avoient justement mérité de perdre : car un homme qui s'étant déclaré cou-

pable , voudroit se justifier après sa sortie , seroit aussi-tôt dénoncé , arrêté & brûlé au premier acte de foy , sans aucune esperance de pardon.



CHAPITRE LXXVII. ;

Autre espece d'injustices qui se commettent ordinairement à l'Inquisition.

SI l'on fait souvent mourir des Chrétiens fausement accusés , & tres-mal convaincus d'avoir judaïsé , comme les Juges du S. Office le pourroient aisément reconnoître, s'ils vouloient se donner la peine d'examiner les choses sans prévention , & considerer qu'entre cent personnes condamnées au feu, comme Juifs , à peine s'en trouve-il quatre qui professent cette foy en mourant , les autres crians & protestans toujours jusqu'au dernier soupir , qu'ils sont Chrétiens , qu'ils l'ont été toute leur vie , qu'ils adorent Jesus-Christ , comme leur seul & veritable Dieu , & que ce n'est que sur sa misericorde & les merites de son sang adorable, qu'ils fondent toutes leurs esperances. Mais les cris & les déclarations de ces infortunés , si l'on peut appeller de ce nom , ceux qui souffrent pour ne pas avouer le

Le mensonge , ne peuvent tant soit peu ébranler ces Messieurs, qui s'imaginent que cette confession authentique de leur foy , qu'un si grand nombre de gens fait en mourant, ne mérite pas seulement qu'on y fasse la moindre réflexion , & qui croient qu'un certain nombre de témoins , que la seule crainte du feu oblige à accuser des personnes tres-innocentes , sera une raison assez forte pour les mettre à couvert des justes vengeances de Dieu ; si dis-je , tant de Chrétiens passans pour Juifs sont injustement livrés aux bourreaux dans toutes les Inquisitions , l'on ne commet pas de moindres ni de moins fréquentes injustices dans les Indes , envers ceux qui sont accusés de magie ou de sortilege , & comme tels condamnés au feu ; & pour mettre cecy dans son jour , il faut remarquer que les Gentils , qui dans le Paganisme observent un tres-grand nombre de superstitions , pour sçavoir par exemple le succès d'une affaire ou d'une maladie ; si on est aimé de certaine personne, qui a dérobé quelque chose qu'on a perdu ; & pour d'autres raisons de cette nature ; que ces Gentils , dis-je , ne peuvent si bien ni si tôt oublier toutes ces choses , qu'ils ne les mettent encore tres-sou-

vent en pratique après avoir été baptisés ; ce que l'on trouvera moins étrange si l'on considère qu'en France où la Religion Chrétienne est établie depuis tant de siècles, l'on y trouve cependant tant de personnes qui donnent créance, & qui usent de ces impertinentes cérémonies, qu'un si long-temps n'a encore pû faire oublier, que ces Gentils nouvellement convertis à la foi, ont passé la meilleure partie de leur vie dans le Paganisme, & que ceux qui ont à vivre dans les Etats du Roy de Portugal aux Indes, sont des sujets ou des esclaves, qui ne changent ordinairement de Religion que dans l'espérance d'être mieux traités de leurs Seigneurs ou de leurs Maîtres ; cependant ces sortes de fautes, qui dans des personnes grossières & ignorantes, mériteroient, comme semble, plutôt le fouet que le feu, ne laissent pas d'être expiées par ce cruel supplice en tous ceux qui en sont convaincus selon les maximes de ce Tribunal, pour la seconde fois s'ils ont confessé la première, ou pour la première, s'ils persistent à nier, & l'Inquisition punit non seulement les Chrétiens qui tombent, ou qui sont accusés d'être tombés dans les cas dont elle a droit de connoître, mais encore les

Mahometans', Gentils , ou autres étrangers de quelque religion qu'ils soient, qui ont commis quelques-uns de ces crimes , ou qui ont fait quelque exercice de leur religion dans les terres sujettes au Roy de Portugal : car quoique le Prince permette la liberté de conscience , le S. Office interpretant cette permission, consent bien que les Etrangers vivent dans leur religion , mais fait punir comme coupables ceux qui en font quelque exercice. Et comme dans les terres de la domination Portugaise aux Indes il y a bien plus de Mahometans & de Gentils que de Chrétiens, & que l'Inquisition qui punit de mort les Chrétiens relaps ne condamne jamais au dernier supplice ceux qui n'ont pas reçu le Baptême, quand ils retomberoient cent fois dans les mêmes fautes , & que tout au plus ils en sont quittes pour l'exil, le fôiet , ou les gale-res. Cette crainte d'être condamné au feu , en empêche beaucoup d'embrasser le Christianisme , le saint Office, bien loin d'être utile dans ces païs pour la propagation de la foi, ne sert qu'à éloigner les peuples de l'Eglise , & à leur en donner de l'horreur.

L'enchaînement perpétuel d'accusations , qui suit nécessairement de tout

ce qui vient d'être dit , & la liberté qu'un chacun se donne de dénoncer impunément ceux qui lui sont ennemis , fait que les prisons de l'Inquisition ne sont jamais long-temps vuïdes; & quoique les actes de foi se fassent pour le plus tard , de deux en deux, ou de trois en trois ans , on ne laisse pas de voir paroître en chacun jusques à deux cens prisonniers , & quelquefois plus,



CHAPITRE LXXVIII.

Quelques particularités touchant les Officiers de l'Inquisition.

DAns tous les païs de la domination Portugaise , il y a quatre Inquisitions , à sçavoir en Portugal , celles de Lisbonne , de Coïmbra , & Devora, & dans les Indes Orientales , celle de Goa. Ces Tribunaux sont tous Souverains , & connoissent sans appel , de toutes les affaires qui arrivent dans l'étendue de leur ressort. Celle de Goa étend sa juridiction sur tous les pays possédés par le Roy de Portugal , au delà du Cap de BonneEsperance. Outre ces quatre Tribunaux , il y a encore le grand Conseil de l'Inquisition , où préside l'Inquisiteur general ; ce Tribunal est le Chef de tous les autres, & l'on

l'informe de tout ce qui se fait ailleurs. Outre l'honneur, l'autorité excessive & les appointemens annexés aux Charges de tous les Inquisiteurs, ils retirent encore un profit considerable en deux manieres, la premiere, lors qu'ils font vendre à l'encan les effets des Prisonniers, parceques'il se trouve quelque chose de rare & de precieux, ils n'ont qu'à envoyer quelqu'un de leurs domestiques pour encherir, & il est seur que personne ne sera assés hardi pour offrir au dessus, d'où il arrive assés souvent que les choses leur sont adjudées pour la moitié moins que leur juste valeur. Le second moyen par où ils peuvent encore beaucoup profiter, est que le provenu des biens confisqués étant porté au Tresor Royal, ils ont droit d'y envoyer des Ordonnances quand ils veulent & pour les sommes qu'il leur plaît, pour survenir aux dépenses & aux necessités secretes du saint Office, ce qui leur est d'abord payé comptant, sans que personne ose s'informer en quoi consistent les besoins secrets, de sorte que presque tout ce qui provient des confiscations, leur revient d'une façon ou d'autre.

Tous les Inquisiteurs sont nommés par le Roy & confirmés par le Pape,

de qui ils reçoivent leurs Bulles. Il n'y a à Goa que le Grand Inquisiteur, qui ait, ou qui s'attribuë le droit de se faire porter en chaise. On a pour lui beaucoup plus de respect que pour l'Archevêque ou le Viceroy ; son autorité s'étend sur toutes sortes de personnes Laïques & Ecclesiastiques, à l'exception de l'Archevêque, de son Grand Vicaire, qui est ordinairement un Evêque, du Viceroy & des Gouverneurs quand le Viceroy est mort, encore les peut-il tous faire arrêter, après en avoir donné avis préalablement à la Cour de Portugal, & en avoir reçu des ordres secrets du Conseil souverain de l'Inquisition de Lisbonne appelé, *Conselho supremo*. Ce souverain Tribunal ne s'assemble que de quinze en quinze jours, s'il ne survient quelque chose d'extraordinaire qui oblige à le convoquer plus fréquemment ; au lieu que les Conseils ordinaires sont régulièrement assemblés deux fois par jour, le matin depuis huit heures jusqu'à onze, & l'après midi depuis deux heures jusqu'à quatre, & quelquefois plus tard, sur tout quand le temps des actes de foi approche, car alors les Audiances sont souvent prolongées jusqu'à dix heures du soir.

Quand on juge les causes outre les *Deputados* qui y assistent, les Archevêques ou Evêques des lieux où l'Inquisition est établie ont droit de se trouver au Tribunal, & d'y présider dans tous les Jugemens qui s'y rendent. Mais il est temps de revenir à ce qui me regarde.



CHAPITRE LXXIX.

De quelle maniere je fus conduit la premiere fois à l'Audiance & ce que l'on m'y dit.

L'On m'avoit averty lors que je fus renfermé dans les prisons du Saint Office, que quand j'aurois besoin de quelque chose, il ne falloit qu'heurter doucement à la porte pour appeller les Gardes, ou le leur demander aux heures du repas; & que quand je voudrois aller à l'Audiance, j'eusse à m'adresser à l'Alcaide, lequel, non plus que les Gardes, ne parle jamais sans compagnon aux Prisonniers. L'on m'avoit fait aussi esperer que ma liberté, suivroit de près ma confession, c'est pourquoi je ne cessai point d'importuner ces Officiers pour être conduit devant mes Juges; mais avec mes larmes & mes empressements, je ne pus obtenir cette grace que le dernier de Janvier 1674.

L'*Alcaide* accompagné d'un Garde , vint me prendre pour ce sujet à deux heures après midy , je m'habillai comme il lui plut , & je sortis de ma cellule la tête , les jambes & les pieds nus. J'étois précédé de l'*Alcaide* , & le Garde me suivoit. Nous marchâmes en cet ordre jusqu'à la porte de la chambre où se tient l'Audiance ; là , l'*Alcaide* s'étant un peu avancé , & ayant fait une profonde reverence ressortit pour me laisser entrer seul. J'y trouvai comme la première fois , l'Inquisiteur & le Secrétaire. Je me mis d'abord à genoux , mais ayant reçu ordre de me relever & de m'asseoir , je me mis sur un banc qui étoit au bout de la table du côté de mon Juge. Proche de moi sur le bout de la table , il y avoit un Missel , sur lequel avant que de passer outre , l'on me fit mettre la main & promettre de dire la vérité , & garder le secret , qui sont les deux sermens qu'on exige de ceux qui approchent ce Tribunal , soit pour y déposer ou pour y recevoir quelque ordre.

L'on me demanda ensuite si je sçavois la cause de ma détention , & si j'étois résolu de la déclarer , à quoi ayant fait réponse , que je ne demandois pas mieux ; je récitay exactement

tout ce que j'ai rapporté au commencement de cette relation, touchant le Baptême & les Images, sans rien dire de ce que j'avois avancé de l'Inquisition, parce qu'il ne m'en souvenoît pas alors; mon Juge m'ayant encore demandé si j'en'avois plus rien à dire, & ayant entendu que c'étoit là tout ce dont je me souvenois, bien loin de me rendre la liberté, comme je l'avois espéré, finit cette belle Audiance, par les propres termes que voicy.

Que j'avois pris un tres-bon conseil, de m'accuser ainsi moi-même volontairement, & qu'il m'exhortoit de la part de nôtre Seigneur Jesus-Christ, de déclarer au plutôt le restant de mes informations, afin que je pusse éprouver la bonté & la miséricorde dont on use en ce Tribunal, envers ceux qui font paroître un veritable repentir de leurs crimes, par une confession sincere, & non forcée.

Ma déclaration & son exhortation étant finies & écrites, l'on m'en fit la lecture, & je la signai, ensuite de quoi l'Inquisiteur sonna sa clochette pour appeller l'*Alcaide*, qui me fit sortir, & me ramena dans ma chambre au même ordre que j'étois venu.



CHAPITRE LXX.

Ma seconde & ma troisième Audiance.

JE fûs conduit pour la deuxième fois devant mon Juge , sans l'avoir demandé , le quinzième de Fevrier , ce qui me fit croire que l'on avoit quelque dessein de me délivrer. Aussi-tôt que j'y fûs arrivé , on m'interrogea de nouveau , pour sçavoir si je n'avois plus rien à dire ; & l'on m'exhorta à ne rien déguiser , mais au contraire à confesser sincerement toutes mes fautes ; je répondis que quelque soin que j'eusse pris pour m'examiner , je n'avois cependant pû me souvenir d'autre chose que de ce que j'avois déclaré. Ensuite on me demanda mon nom , celui de mes pere & mere , freres , ayeuls & ayeules , parains & maraines , si j'étois *Christam de oito dias* , c'est-à-dire , Chrétien de huit jours , parce qu'en Portugal on ne baptise les enfans , que le huitième jour après leur naissance , de même que les femmes accouchées , ne sortent & ne vont à l'Eglise que quarante jours après leur accouchement , quelque heureux qu'il ait pû être ; mon Juge parût surpris quand je

M. lui dis que cette coutume d'attendre huit jours pour baptiser les enfans , n'avoit point de lieu en France , où l'on les baptise le plutôt que l'on peut. Et il paroît assés par l'observance de ces Ceremonies legales , que malgré l'aver-
sion que les Portugais témoignent avoir pour les Juifs , ils ne sont pas cependant des Chrétiens fort épurés , mais ce n'est pas là le plus grand mal qui résulte de l'observance de ces ceremonies : car de la premiere , il n'arrive que trop souvent , que des enfans meurent sans être regenerés par le saint Sacrement du Baptême , & qu'ils sont ainsi privés du ciel pour jamais , & pour ne pas violer la coutume de la purification , qui devoit ne plus subsister depuis la publication de l'Evangile ; les femmes Portugaises ne font aucun scrupule de mépriser le commandement de l'Eglise , qui oblige tous les Chrétiens d'assister les Dimanches & les Fêtes au saint sacrifice de la Messe , s'ils n'ont des empêchemens legitimes.

L'on me demanda encore le nom du Curé qui m'avoit baptisé , en quel Dioceze , quelle Ville , & enfin si j'avois été confirmé , & par quel Evêque ; ayant satisfait à toutes ces demandes , l'on m'ordonna de me mettre

à genoux , de faire le signe de la Croix, de reciter le *Pater* , l'*Ave Maria* , le *Credo* , les Commandemens de Dieu & de l'Eglise & le *Salve Regina* , enfin il finit comme la premiere fois en m'exhortant par les entrailles de la misericorde de nôtre-Seigneur Jesus-Christ, à confesser incessamment les fautes dont je ne m'étois pas encore accusé ; ce qui étant écrit, lû en ma presence & signé de moi , on me renvoya.

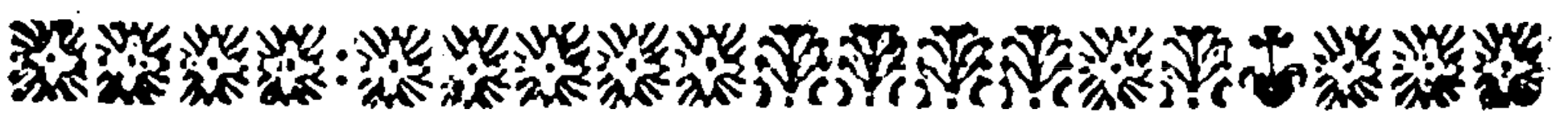
Depuis le moment que j'étois entré dans cette prison, j'avois toujours été affligé, & je n'avois point cessé de répandre des larmes ; mais au retour de cette seconde Audiance , je m'abandonnai tout entier à la douleur, voyant qu'on exigeoit de moi des choses qui me paroissent impossibles, puis que ma memoire ne me fournissoit rien de ce qu'on vouloit que j'avoüasse. J'essayay donc de finir ma vie par la faim, il est vrai que je recevois les alimens que l'on m'apportoît , parce que je ne pouvois les refuser , sans m'exposer à recevoir des coups de canne de la main des Gardes , qui ont un grand soin d'observer lors qu'on leur rend les plats , si l'on a assez mangé pour se nourrir , mais mon desespoir me fournissoit les moyens de tromper tous

leurs soins. Je passois les journées entières sans rien prendre , & afin qu'on ne s'en apperçût pas , je jettois dans le bassin une partie de ce que l'on me donnoit ; cette excessive diète étoit cause que j'étois entierement privé du sommeil , & toute mon occupation n'étoit plus que de me meurtrir de coups & de verser des larmes. Je ne laissai pourtant pas pendant ces jours d'affliction , de réfléchir sur les égaremens de ma vie passée , & de reconnoître que c'étoit par un juste Jugement de Dieu que j'étois tombé dans cet abîme de misere & d'infortune ; j'en vins même jusqu'à croire qu'il vouloit peut-être se servir de ce moyen pour me rappeler & me convertir , & m'étant un peu fortifié par de semblables pensées , j'implorai de tout mon cœur l'assistance de la sainte Vierge , qui n'est pas moins la consolatrice des affligés , que l'azile & le refuge des pecheurs , & de qui j'ai si visiblement éprouvé la protection , tant pendant ma prison qu'en plusieurs autres rencontres de ma vie , que je ne puis m'enpêcher d'en rendre ce témoignage au public.

Enfin , après avoir fait un plus exact ou plus heureux examen de tout ce que

j'avois dit ou fait pendant mon séjour à Daman, je me ressouvins de tout ce que j'avois avancé touchant l'Inquisition & son intégrité. Je demandai d'abord audience, qui ne me fut pourtant accordée que le 16. de Mars ensuivant.

Je ne doutai point en allant devant mon Juge, que je ne deusse en ce même jour terminer toutes mes affaires, & qu'après la confession que j'allois faire l'on ne me mit aussi-tôt en pleine liberté; mais lors que je croyois mes desirs sur le point d'être accomplis je me vis déchû tout d'un coup de ces douces esperances, parce qu'ayant déclaré tout ce que j'avois à dire touchant l'Inquisition, l'on me dit que ce n'étoit pas là ce que l'on attendoit de moi, & n'ayant pas autre chose à dire, je fus renvoyé sur le champ sans qu'on voulût seulement écrire ma confession.



CHAPITRE LXXI.

*Comme le desespoir me porta à attenter
sur ma vie.*

ME voicy arrivé aux temps les plus fâcheux de ma captivité, car quelque dure qu'elle eut été jusques

alors , j'avois au moins la consolation
d'avoir souffert avec quelque patience,
& même d'avoir tâché de faire un bon
usage de mes souffrances: Or la foi nous
oblige de croire que les plus grands
maux sont de véritables biens pour
ceux qui en font un bon usage , je ne
dois donc compter comme un temps
malheureux , que celui dans lequel j'ai
fait des fautes que je ne puis consi-
derer que comme tres-grandes , & que
je ne pretends , ni justifier , ni même
excuser par la dureté de ceux qui exi-
geoient de moi des choses impossibles,
sur peine du feu , puisqu'il n'y a point
de si grande extrémité qui puisse justi-
fier le desespoir , qui est le plus grand
& le dernier de tous les maux.

J'avois résolu de ne point parler de
celui dont je fus saisi , & des efforts
auxquels il me porta pour me détruire
moi-même. Mais on a crû qu'il étoit
important de faire cet aveu , parce
qu'on ne peut nier que les rigueurs in-
justes de l'Inquisition , ne soient au
moins l'occasion à plusieurs de tomber
au même état , & qu'il est important
de faire connoître , non seulement le
mal de ces injustices considérées en el-
les-mêmes , mais encore les horribles
maux qui en sont les suites trop ordi-

naires : car si des personnes qui ont de la raison & de l'éducation , qui sont instruites de leurs devoirs , & qui ne perdent point de vûe les lumieres de la foi , tombent dans de telles extrêmités , que ne doit-on point craindre pour tant de gens ignorans , sans éducation , la plupart nouveaux Convertis du Paganisme , où ils ont regardé presque toute leur vie le desespoir , comme une action de generosité.

J'avouë que les mauvais succès de ma derniere Audiance , que j'avois crû me devoir être si favorable , fut un coup bien insupportable pour moi , & n'envisageant plus la liberté , que comme un bien auquel je ne devois plus pretendre , je m'abandonnai de telle sorte à la tristesse & au desespoir , que peu s'en fallut que je ne perdisse entièrement la raison. Je n'avois pas oublié , qu'il est défendu de se détruire soy-même , & j'en'avois pas dessein de me perdre éternellement , mais je ne voulois plus vivre , & l'extrême desir que j'avois de mourir troubla ma raison , de sorte que j'imaginai un milieu entre le desespoir qui donne la mort tout d'un coup , & la mort naturelle que je ne pouvois me résoudre d'attendre , & j'esperois que Dieu me pardonne-

roît si je me la procurois lentement & par le ministère d'autrui. Je feignis donc d'être malade & d'avoir la fièvre. On fit venir aussi-tôt un *Pandite*, ou Medecin Gentil, qui n'eut pas de peine à trouver de l'émotion dans mon poulx, & la prenant pour une fièvre véritable, il m'ordonna la saignée qui fut réitérée jusques à cinq fois, en cinq jours de suite, & comme mon intention en faisant ce remède, étoit bien différente de celle du Medecin qui travailloit à rétablir ma santé, pendant que je ne songeois qu'à finir maltriste & malheureuse vie, d'abord que le monde étoit retiré, & que ma porte étoit fermée, je déliois la bande & laissois couler le sang assés long-temps pour en remplir une tasse tenant du moins dix-huit onces. Je réitérai ces cruelles évacuations autant de fois que je fus saigné, & ne prenant cependant presque aucune nourriture, il n'est pas mal-aisé de juger que je fus réduit à la dernière foiblesse.

L'*Alcaide* qui remarquoit un changement si considerable en ma personne: ne pouvoit assés s'étonner aussi bien que le *Pandite*, du fâcheux état où j'étois, qui ne laissoit presque plus d'esperance de guérison, ce qui l'obligea d'en

donner avis à l'Inquisiteur, qui me fit proposer de me confesser, & comme je ne me croyois plus moi-même en état d'en échapper, je commençai à me repentir de ce que j'avois fait, & ne voulant pas perdre l'ame & le corps tout ensemble, je consentis qu'on me donnât un Confesseur. L'on m'amena donc un bon Religieux de l'Ordre de saint François, auquel ayant donné une entière connoissance de mon procédé, j'en reçûs beaucoup de consolation, & ses bons avis me firent prendre la résolution de contribuer autant que je le pourrois au rétablissement de ma santé.

Je lui permis d'informer secretement l'Inquisiteur, de tout ce qui s'étoit passé, & dès ce jour, qui étoit un Vendredy Saint, l'on me donna avec beaucoup de soin toutes les choses nécessaires pour réparer promptement mes forces, que j'avois perduës avec mon sang, & pour adoucir un peu la mélancholie, dont j'étois accablé, l'on enferma avec moy, un autre prisonnier noir, qui étoit accusé de Magie, & qui me tint compagnie pendant cinq mois.

J'eûs pendant ce temps plus de raison & moins de chagrin, mais d'abord

qu'on me crût bien rétabli , on retira mon compagnon , & la privation de cette consolation , me fit bien-tôt retomber dans le même état où j'avois été déjà réduit.



CHAPITRE LXX XII.

Nouveaux excès où me porte le desespoir.

JE devins plus furieux que jamais par l'absence de mon compagnon , je me meurtris de coups , la poitrine & le visage , & ne me contentant pas de cela je cherchai les moyens de m'ôter la vie que je n'avois pû perdre la première fois.

Je crûs bien , que je ne réussirois pas à faire une seconde fois le malade , & quand même je l'aurois été effectivement , si l'on m'eut fait ouvrir la veine , l'on auroit pris des precautions pour empêcher que je ne perdisse mon sang une autre fois, c'est pourquoi animé de mon desespoir , je m'avisai que nonobstant la diligente recherche qu'on avoit fait sur moi , quand je fus enfermé , j'avois sauvé quelques piéces d'or que j'avois cousûes dans un ruban attaché à ma jambe sous le bas , en forme de jarretiere ; je pris donc

une de ces pieces , que je rompis en deux , & en éguisai une contre un pot de terre , si bien & si long-temps , que je la rendis pointuë & tranchante des deux côtés , je m'en servis comme d'une lancette , à dessein de m'en ouvrir les artères du bras , je pris pour cet effet toutes les precautions necessaires , & je l'enfonçai aussi avant qu'il me fut possible , mais malgré tous mes soins , je ne pus venir à bout de ce que j'avois entrepris , & au lieu des arteres , je n'ouvris que les veines qui sont au dessus.

Comme je ne voulois plus garder aucune mesure , je ne me contentai pas de tirer du sang peu à peu , je le laissai couler des deux bras , jusques à ce qu'étant tombé en foiblesse , je me laissai aller dans mon sang , dont la chambre étoit remplie ; & il est sûr , que si Dieu par une bonté particuliere , n'eût permis qu'on eût ouvert ma porte , pour me donner quelque chose , dans un temps où l'on n'avoit pas accoûtumé de venir , j'eusse perdu miserablement ma vie & mon ame.

Je laisse à penser la surprise des Gardes , quand ils me virent en cet état , ils appellerent promptement l'*Alcaide* , & tous ensemble entrèrent , me lierent

les bras , & firent si bien , que je revins de la défaillance où m'avoit réduit une évacuation si considerable.

On fit sçavoir d'abord cette nouvelle à l'Inquisiteur , qui ordonna qu'on me conduisit à l'Audiance , où l'on me porta à quatre. On m'y étendit de mon long par terre , l'extrême foiblesse où j'étois , ne me permettant pas de demeurer debout , ni assis.

L'Inquisiteur me fit plusieurs reproches , commanda qu'on m'emportât , & qu'on me mit des menottes , pour m'empêcher d'ôter les bandes , dont on m'avoit lié , cela fut executé sur le champ & j'eûs non seulement les mains enchaînées , mais encore un carcan de fer , qui se joignoit aux menottes , & qui fermoit avec un cadenas , en sorte que je ne pouvois plus du tout remuer les bras , mais ce procedé ne servit qu'à m'irriter davantage ; je me jetai par terre , & me cognai la tête contre le pavé & les murailles , & pour peu qu'on m'eût laissé encore en cet état , mes bras se feroient infailliblement déliés , & je ne pouvois éviter d'en mourir ; mais comme on me gardoit à veüe , on vit bien par mes actions , que la severité n'étoit pas de saison , & qu'il valoit mieux tenter

les voyes de la douceur.

L'on m'ôta donc tous ces fers , on tâcha de me consoler par des esperances trompeuses , on me changea de chambre , & l'on me donna encore une fois un compagnon qui eût ordre de répondre de moi. C'étoit un prisonnier noir , mais bien moins traitable , que celui qui avoit été autrefois avec moi , cependant Dieu qui m'avoit preservé d'un si grand malheur , dissipâ par sa grace le desespoir où j'étois plongé , plus heureux en cela que beaucoup d'autres qui se sont souvent donnez la mort dans les prisons du S. Office , où la porte est fermée aux malheureux qui y sont à toutes sortes de consolations humaines. Mon nouveau compagnon resta avec moi , environ deux mois , & si-tôt qu'on me vit un peu plus tranquille , on le retira , quoique la langueur où j'étois fût si extrême , qu'à peine je pouvois me lever de mon lit , pour aller recevoir mes repas à la porte , qui n'en étoit cependant éloignée que de deux pas , enfin après avoir passé environ un an de la sorte , à force de souffrir je m'en fis presque une habitude , & Dieu me donna dans la suite assés de patience pour ne plus attenter à ma vie.



CHAPITRE LXX XIII.

Contenant la maniere dont je prenois des rats & les nourrissois dans les prisons du S. Office.

LEs horreurs de la solitude que j'éprouvai dans les prisons du S. Office, m'avoient précipité dans le desespoir, dont j'ai fait le recit au chapitre precedent. Il sembloît que pour m'empêcher d'y retomber, la charité dont les Inquisiteurs affectent de paroître animés, devoit les obliger à me rendre cette solitude un peu plus supportable, mais des raisons qu'il n'est pas possible de penetrer, les porterent à en user tout autrement, & j'aurois esté bientôt réduit à un nouveau desespoir, si Dieu en me donnant la patience & la force de souffrir mon mal, n'eut encore permis que j'y trouvasse un petit adoucissement. On a bien raison de dire que la necessité est la mere de l'industrie, & ceux qui prendront la peine de lire nos avantures, en seront sans doute convaincus, lorsqu'ils verront ce que l'extrémité de mon affliction me fit inventer pour la temperer, & dans quel excès de misere il falloit que je

fusse tombé, pour trouver de la consolation dans des choses si peu capables d'en donner. Je m'étois apperçû qu'il entroit des rats toutes les nuits, dans ma cellule, par dessus les portes; je pensois que si je pouvois parvenir à en prendre & à en apprivoiser, cela me serviroit d'amusement, & que par ce moyen je ne serois pas tout-à-fait si seul. Ceux qui liront cecy riront sans doute, de ce que j'ai pû penser une chose si indigne d'un homme raisonnable, & ils seront peut-être encore plus étonnés, de ce que j'ai la foiblesse de le raconter. Cette idée m'a empêché effectivement d'en parler jusqu'à présent; mais plusieurs de mes amis ayant souhaité que cet article de mes aventures fut inferé dans cette nouvelle Edition, je n'ai pû me dispenser de déferer à leur avis. Pour revenir donc à mon sujet, je pensai serieusement comment je pourrois parvenir à prendre des rats, à les nourrir, & à les rendre ensuite familiers.

J'ai observé cy-dessus que dans l'Inquisition, chaque prisonnier a une natte, sur laquelle il couche. L'on me donnoit aussi un linceul pour me couvrir. J'éfilai mon linceul, & du fil que j'en fis, je trayai une assés grande quantité de
de

de cordonnet , je pris ensuite ma natte , je la roulai & la liai avec du cordon que j'avois fait , je fis entrer un des bouts de la natte dans une taye d'oreiller , en sorte qu'après avoir attaché la taye sur la natte , il en pendoit encore plus de la moitié. Par l'autre bout de la natte , qui restoit ouvert , j'introduisois du ris cuit & écrasé que j'appliquois contre la natte en dedans & vers le milieu. Je balayois parfaitement bien ma chambre , afin que lorsque les rats viendroient , ils n'y trouvassent rien par terre à manger. Si tôt qu'il étoit nuit , je me couchois sur mon lit , & je tenois avec mes deux mains ma natte un peu panchée, pour que les rats entrans dans la chambre , & sentans l'odeur du ris qui étoit dans la natte , pussent y entrer , & l'aller manger. Dès que je m'appercevois par le bruit qu'ils faisoient en montant , qu'ils y étoient , je dressois tout-à-fait la natte sur le plancher qui étoit fort uni, en sorte que les rats qui se sentoient pris, venans à descendre, ne pouvoient plus sortir par en bas, & lorsqu'ils montoient jusques à l'autre bout de la natte , & qu'ils étoient tombés dans la taye d'oreiller , j'avois un cordon tout prest , avec lequel je liois la taye , afin

que le rat qui étoit dedans , ne pût plus rentrer dans la natte ; alors , je prenois le rat avec ma main , que j'envelopois de mon bonnet , pour ne pas être mordu , & parce que je n'avois point de lumière , & qu'il est difficile d'agir pendant l'obscurité , j'introduisois la taye , sous un pot de terre qui m'étoit donné pour mettre les balayeurs de ma chambre ; & que je renversois sur le plancher , en sorte que retirant doucement la taye , le rat restoit sous le pot où je le laissois pendant la nuit. A peine le jour commençoit à paroître , que faisant glisser sous le pot la taye d'oreiller , j'y faisois entrer le rat , & je la liois ensuite : je prenois après cela le rat avec ma main garnie de mon bonnet , comme j'ai déjà dit , je luy découvrois la tête , & je commençois par luy arracher les quatre dents en les ébranlant peu à peu avec une arrête de poisson : lorsque le rat n'avoit plus de dents , & que je pouvois le manier librement sans craindre d'être mordu , je l'attachois par dessous le ventre avec un cordon , comme on attache ordinairement les singes , & après l'avoir fait manger , je l'enfermois dans un petit sac que j'avois fait avec des morceaux du drap que j'avois déchiré. Pour coudre ce sac ou cette

poche , je m'étois servi des effileures de mon linceul , en guise de fil & avec un brin de balay que j'avois fendu par le milieu avec mes dents, j'en avois fait une éguille. Mais parce qu'il n'étoit gueres possible , que je pusse garder continuellement enfermés dans cette poche , les rats que j'avois ainsi pris, je m'avisai de faire une espece de petite galerie , sur laquelle je les laissois pendant le jour , les mettant seulement dans le sac lorsque la nuit étoit venuë. Je fis donc , avec une grosse arrête de poisson , des trous dans la muraille , près & du côté de la porte , afin que les gardes , venant m'apporter à manger ne pussent s'en appercevoir. Je fis aussi de petites chevilles , de plusieurs brins de balay liés ensemble avec du fil que j'avois fait ; je mis ces chevilles à quelque distance l'une de l'autre dans ces trous , & je posai dessus d'autres brins de balay en long que je liai pareillement avec du fil ; en sorte que tout cela formoit une petite galerie , longue d'environ deux pieds , & large de trois pouces , à laquelle j'attachois mes rats , & où je les laissois promener tant que le jour duroit. J'avois grand soin de leur donner à manger , & les petites fingeries qu'ils faisoient

servoient à me divertir & à m'amuser. Quelque ridicule & basse que paroisse cette occupation , elle servoit néanmoins à diminuer ma peine , & à calmer un peu les agitations de mon esprit , produites par le trop d'application à mes malheurs , par la solitude excessive , & par l'inaction ; mais comme je prenois beaucoup plus de rats , que je n'en voulois garder , je choisissois ceux qui me plaisoient & qui me divertissoient davantage , & je laissois en aller les autres , que je voyois assés souvent revenir & rester d'eux mêmes dans ma chambre , sans qu'il fut besoin de les attacher. J'en ai élevé & nourri plusieurs de cette maniere , jusques à ma sortie , & j'en laissai encore dans ma cellule , lorsqu'on m'en tira pour me mener en l'acte de foy , dont je ferai la description en son lieu.





CHAPITRE LXXIII.

*Ma quatrième Audiance , dans laquelle
le Promoteur tire contre moi des conclu-
sions de mort.*

IL y avoit près de dix-huit mois que j'étois dans l'Inquisition , lorsque mes Juges, ayant sçû que j'étois en état de leur répondre, me firent conduire pour la quatrième fois à l'Audiance, où l'on me demanda si je n'étois pas enfin résolu de déclarer ce que l'on attendoit de moi, ayant répondu, que je ne me souvenois d'aucune autre chose, que de ce que j'avois déjà dit; le Promoteur du S. Office se présenta avec son libelle, pour me signifier les informations faites contre moi.

Dans tous mes autres interrogatoires, je m'étois accusé, & on s'étoit contenté d'entendre ma déposition, sans entrer en aucun discours avec moi, & on m'avoit renvoyé dès le moment que j'avois achevé de dire ce que j'avois à dire contre moi-même; mais dans ce quatrième interrogatoire, je fus accusé, & on me donna le temps de me défendre; on me lût dans les informations faites contre moi, les choses dont

je m'étois accusé, les faits étoient vrais, je les avois avoué de mon propre mouvement, il n'y avoit donc rien à dire sur ces faits, mais je crus devoir montrer à mes Juges, qu'ils n'étoient pas si criminels qu'ils les pensoient, je répondis donc à l'égard de ce que j'avois dit sur le Baptême, que mon intention n'avoit nullement été de combattre la doctrine de l'Eglise, mais que le passage : *« Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, non potest introire in Regnum Dei »*, m'ayant paru tres-formel, j'en avois désiré explication. Monsieur le grand Inquisiteur me parut surpris de ce passage; que tout le monde sçait par cœur, & je fus surpris de sa surprise: il me demanda d'où je l'avois tiré, de l'Evangile S. Jean, lui dis-je, Chapitre 3. Verset 5. Il fit apporter le Nouveau Testament, chercha l'endroit, le lût, & ne me l'expliqua pas; il étoit cependant bien aisé de me dire que la tradition l'explique suffisamment, puisqu'on a toujours regardé comme baptisés, non seulement ceux qui sont morts pour nôtre Seigneur Jesus-Christ, sans avoir été baptisés à l'ordinaire, mais encore ceux qui ont été surpris de la mort, dans le desir d'être baptisés, &

« Joan. 5.

dans le regret de leurs pechés.

Sur l'adoration des Images , je lui dis que je n'avois rien avancé , que je n'eusse tiré du S. Concile de Trente , & lui citai le passage de la Session 25. de *Invocation Sanctorum & sacris Imaginibus. Images Christi , Deiparæ Virginis , & aliorum Sanctorum retinendas , iisque debitum honorem & venerationem impertinendam ; ita ut per Images coram quibus procumbimus , Christum adoremus & Sanctos , quorum illæ similitudinem gerunt , veneremur.*

Mon Juge me parut encore plus surpris de cette citation , que de la première , & l'ayant cherchée dans le Concile de Trente , il referma le Livre sans m'expliquer le passage.

Il y a quelque chose d'incompréhensible dans ce degré d'ignorance , en des personnes qui se mêlent de juger les autres sur des matieres de foy , & j'avouë que j'aurois peine à me croire moi-même sur ces faits , quoique je les aye vûs , & que je m'en souviennne tres-bien , si je n'avois appris par les relations imprimées de Monsieur Tavernier , que quelque réservé que soit le P. Ephraïm de Nevers , sur ce qui regarde l'Inquisition qui l'a fait tant souffrir , il lui est cependant échappé de di-

re, que rien ne lui avoit été si insupportable que l'ignorance de ses Ministres.

Le Promoteur en lisant les informations , avoit dit qu'outre tout ce que j'avois avoué , j'étois de plus accusé & suffisamment convaincu d'avoir parlé avec mépris de l'Inquisition & de ses Ministres , & d'avoir même tenu des discours peu respectueux du Souverain Pontife, & contre son autorité, & concluoit que l'opiniâtreté que j'avois témoignée jusques alors , en méprisant tant de délais & d'avertissemens charitables que l'on m'avoit donnez , étant une preuve convaincante , que j'avois eu de tres-pernicieux desseins, & que mon intention avoit été d'enseigner & de fomenter l'heresie , j'avois par consequent encouru la peine d'excommunication majeure, que mes biens devoient être confisquez au profit du Roy , & moi livré au bras seculier, pour être puni de mes crimes selon la rigueur des loix , c'est-à-dire , pour être brûlé.

Je laisse à penser à ceux qui liront ceci , l'état que pûrent produire dans mon esprit les cruelles conclusions du Promoteur du saint Office , cependant je puis assûrer que quelques terribles

que fussent ces paroles , la mort dont j'étois menacé me parut alors bien moins à appréhender que la continuation de mon esclavage , ainsi malgré le trouble & le serrement de cœur qui me prit à ces conclusions que l'on faisoit contre moi , je ne laissai pas de répondre aux nouvelles accusations qui venoient de m'être signifiées, qu'à l'égard de mes intentions , elles n'avoient jamais été mauvaises , que j'avois toujours été tres-Catholique, que tous ceux avec qui j'avois vécu dans les Indes le pouvoient témoigner & particulièrement le P. Ambroise & le P. Yves tous deux Capucins François qui m'avoient ouï plusieurs fois en Confession , & j'ai sçû depuis ma sortie que le P. Yves étoit actuellement à Goa dans le même temps que je le citois comme un témoin de mon innocence ; que j'avois fait quelquefois jusqu'à seize lieues pour satisfaire au devoir Paschal , que si j'avois eu quelque heresie dans le cœur , il m'étoit bien aisé de m'établir dans les lieux des Indes ou l'on peut vivre & parler en toute liberté, & que je n'aurois pas choisi ma demeure dans les Etats du Roy de Portugal, que j'étois en effet si éloigné de dogmatiser contre la Religion , que j'étois au con-

traire entré plusieurs fois en dispute contre les Heretiques pour la deffendre, qu'à la verité je me souvenois d'avoir parlé avec trop de liberté du Tribunal devant lequel j'étois & des personnes qui l'occupoient, mais que j'étois surpris qu'on me voulût faire un grand crime d'une chose qu'on avoit traité de bagatelle lorsque je l'avois voulu declarer il y avoit près d'un an & demi; que pour ce qui regardoit le Pape je ne me souvenois pas d'en avoir parlé de la maniere que le portoient mes accusations, que cependant si l'on vouloit bien m'en dire le détail j'avouërois de bonne foi la verité.

L'Inquisiteur prenant la parole me dit que l'on me donnoit du temps pour penser à ce qui regardoit le Souverain Pontife, mais qu'il ne pouvoit assés admirer mon impudence en ce que j'assûrois avoir confessé ce qui regardoit l'Inquisition, puisqu'il étoit tres-certain que je n'en avois pas ouvert la bouche, & que si j'eusse fait ma declaration sur cet article dans le temps que je disois l'avoir fait, je n'aurois pas demeuré si long temps en prison.

Je me souvenois si bien de ce que j'avois dit & de ce qu'on m'avoit répondu, & j'étois d'ailleurs si transporté de

colere de me voir ainsi joié, que si l'on ne m'eût fait retirer aussi-tôt après avoir signé ma déposition , peut-être n'aurois-je pû m'empêcher de dire des injures à mon Juge , & si j'avois eu autant de force & de liberté que ma passion me donnoit de courage , peut-être n'auroit-il pas été quitte pour des paroles outrageantes.



CAPITRE LXXXIV.

L'on me mene encore plusieurs fois à l'Audience; diverses remarques sur ce qui se fait à l'Inquisition.

JE fus encore appelé trois ou quatre fois en moins d'un mois à l'Audience où l'on me pressa de confesser ce dont j'étois accusé touchant le Pape. L'on m'y signifia même une nouvelle preuve que le Promoteur pretendoit avoir été tirée contre moi sur ce sujet , & qui ne contenoit rien de different de ce qu'il m'en avoit déjà dit ; mais ce qui montre clairement que cette accusation n'étoit qu'une fausseté inventée exprés afin de me faire parler , c'est que l'on ne me voulut pas dire le détail de ce que l'on prétendoit que j'avois avancé , qu'enfin voyant qu'on ne pouvoit

plus rien tirer de moi , on cessa de m'en parler ; & que cet article ne fut pas inséré dans mon procès lorsqu'on en fit la lecture publique en l'acte de foi.

On essaya encore dans ces dernières Audiances, de me faire avouer que dans les faits dont je convenois , mon intention avoit été de deffendre l'heresie , mais c'est de quoi je ne voulus jamais demeurer d'accord , n'y ayant rien de plus éloigné de la verité.

Pendant les mois de Novembre & Decembre , j'entendois tous les matins les cris de ceux à qui l'on donnoit la question , qui est si cruelle que j'ai vû plusieurs personnes de l'un & l'autre sexe qui en étoient demeurés estropiez, & entr'autres le premier compagnon qu'on m'avoit donné pendant ma prison.

L'on n'a aucun égard dans ce saint Tribunal à la qualité, à l'âge ni au sexe; on y traite tout le monde avec une égale severité & tous sont indifferemment appliqués à la torture presque nuds , lorsque l'intérêt de l'Inquisition le requiert.

Il me souvenoit d'avoir oui dire avant que d'entrer dans les prisons du S. Office que l'*Auto dafé* se faisoit ordinairement le premier Dimanche de

l'Avent , parce qu'on lit en ce jour dans l'Eglise l'endroit de l'Evangile , où il est parlé du Jugement dernier , & que les Inquisiteurs pretendent par cette ceremonie en faire une vive & naturelle representation. J'étois persuadé d'ailleurs qu'il y avoit un fort grand nombre de prisonniers , le profond silence qui regne dans cette maison , m'ayant donné moyen de compter à peu près combien on ouvroit de portes aux heures du repas ; j'avois de plus une connoissance presque certaine qu'il étoit arrivé un Archevêque à Goa au mois d'Octobre , après que le siege de cette Ville avoit vacqué près de trente ans , à cause que l'on avoit extraordinairement carillonné à la Cathedrale , pendant neuf jours , auxquels ni l'Eglise universelle ni celle de Goa en particulier ne solemnise aucune Fête remarquable , & que je sçavois que ce Prelat étoit attendu même avant ma détention.

Toutes ces raisons me faisoient esperer que je pourrois sortir au commencement du mois de Décembre ; mais quand je vis le premier & le second Dimanche de l'Avent passés , je ne doutai point que ma liberté ou mon supplice ne fussent tout au moins reculez d'un an.



CHAPITRE LXXXV.

De quelle maniere je m'apperçûs que Lauto dafé se devoit faire le lendemain , & quels habits on donna aux prisonniers pour paroître à cette ceremonie.

Comme je me persuadois que *Lauto dafé* ne se faisoit jamais qu'au commencement de Décembre, le voyant tout passé sans remarquer aucune disposition à cette effroyable ceremonie, je me déterminai à souffrir encore une année, cependant lorsque je m'y attendois le moins, je me trouvai à la veille de sortir de la dure captivité où je languissois depuis deux ans.

Je remarquai que le Samedi onzième Janvier 1676. ayant voulu après le dîné donner mon linge selon la coutume aux Officiers pour le faire blanchir, ils ne le voulurent pas recevoir & me remirent au lendemain.

Je ne manquai pas à bien faire des réflexions sur la cause de ce refus extraordinaire, & n'en trouvant aucune qui me satisfît, je conclus que *Lauto dafé* se pourroit bien faire le lendemain; mais je me confirmai bien plus dans mon opinion, ou plutôt je la tins pour

route assurée lors qu'après avoir entendu sonner Vêpres à la Cathedrale, l'on sonna tout aussi-tôt Matines, ce qui ne s'étoit pas encore fait depuis que j'étois prisonnier, excepté la veille de la Fête Dieu que l'on celebre dans les Indes, le Jeudy qui suit immédiatement la Quasimodo, à cause des pluyes continuelles qui y tombent dans le temps qu'on la solemnise en Europe; Il sembloit que la joye devoit commencer à reprendre place dans mon cœur, puis-que je me croyois à la veille de sortir de ce tombeau, où j'étois ensevely tout vivant, depuis deux ans; cependant la crainte que m'avoient causé les funestes conclusions du Promoteur, & l'incertitude où je me trouvois de ce que l'on feroit de moy, redoublerent si fort mes inquiétudes & mes douleurs, que je passai le reste de ce jour & une partie de la nuit dans un état capable de donner de la pitié à tout autre qu'à ceux à qui j'avois affaire.

L'on m'apporta le soupé que je refusai, & que contre l'ordinaire on ne me pressa pas trop de recevoir, & d'abord que les portes furent fermées, je m'abandonnai entierement aux tristes pensées qui m'occupoient. Enfin après bien des pleurs & des soupirs, accablé de

chagrin & d'imaginations mortelles , je m'assoupis un peu sur les onze heures du soir.

Il n'y avoit pas long-temps que j'étois endormy, lorsque mon sommeil fut tout d'un coup interrompu par le bruit que firent les Gardes en ouvrant les verrous de ma cellule , je fus surpris d'y voir entrer des gens avec de la lumière n'y étans pas accoutumés , & l'heure qu'il étoit , contribuoit beaucoup à redoubler mon appréhension.

L'*Alcaïde* me presenta un habit qu'il m'ordonna de vêtir & de me tenir prêt à sortir quand il me viendrait appeller, & se retira laissant dans ma chambre une lampe allumée. Jen'eus dans cette occasion ni la force de me lever , ni celle de répondre , & dès l'instant que ces hommes m'eurent quitté, je fus saisi d'un tremblement universel & si violent, que de plus d'une heure il ne me fut pas possible de regarder l'habillement qu'on m'avoit apporté , enfin je me levai & m'étant prosterné contre terre devant une Croix que j'avois peinte sur la muraille , je me recommandai à Dieu & abandonnai mon sort entre ses mains , puis je me couvris de cet habit qui consistoit à une veste dont les manches venoient jusqu'au poignet

& un calceçon qui descendoit jusques sur les talons , le tout de toile noir rayé de blanc.



CHAPITRE LXXXVI.

Des dispositions à l'Acte de Foy & les divers ornemens qu'on distribua aux Criminels selon la diversité de leurs crimes.

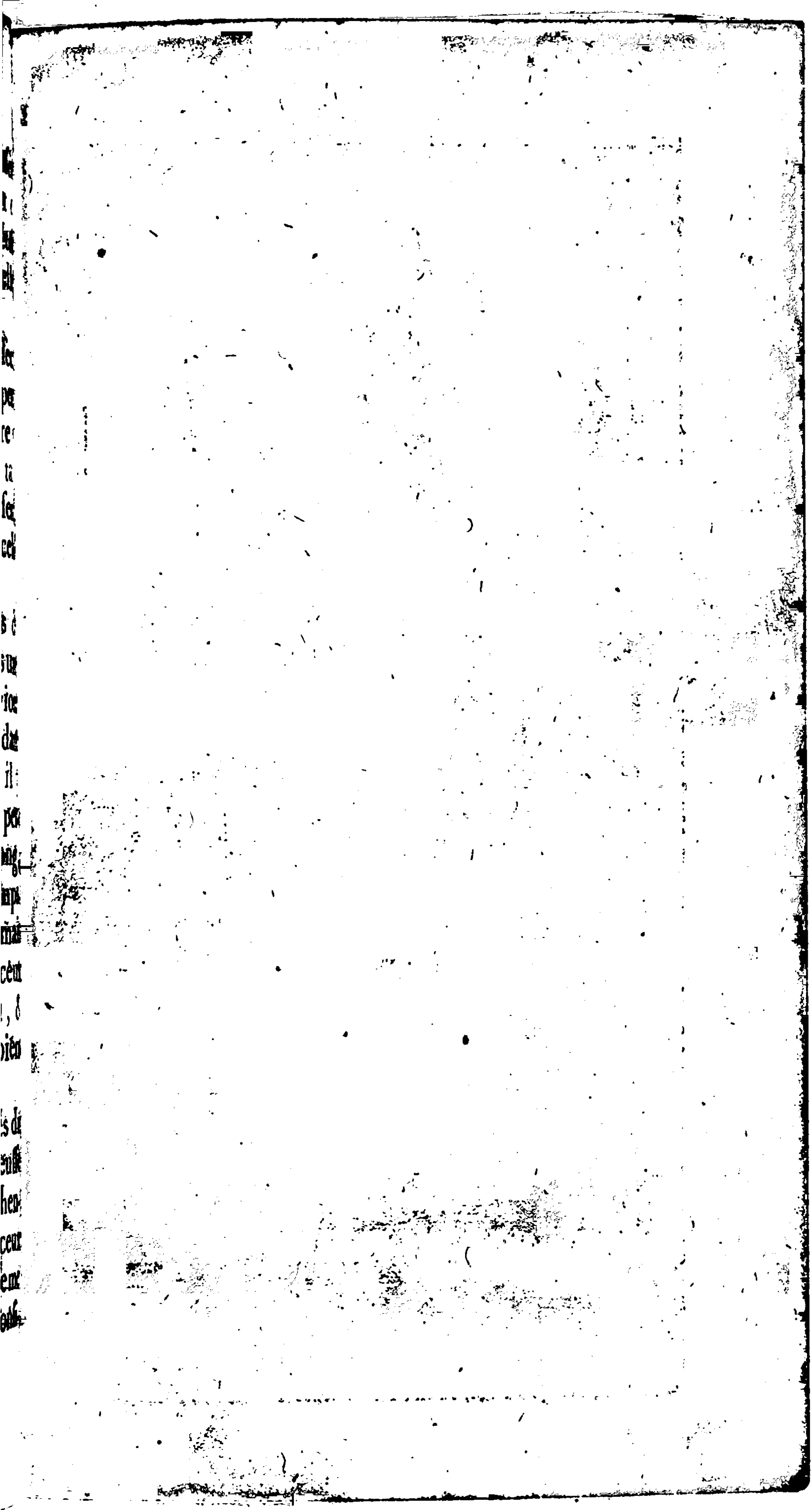
JE n'eus pas long-temps à attendre, après que j'eus pris l'habit que l'on m'avoit laissé; ces Messieurs qui étoient venus la premiere fois un peu avant la nuit, revinrent sur les deux heures du matin dans ma chambre, d'où ils me firent sortir pour me mener dans une longue Gallerie, où je trouvai bon nombre de mes compagnons de misere déjà arrangés de bout contre la muraille, je m'y mis à mon rang, & il en vint encore plusieurs après moi. Quoi qu'il y eut près de deux cens hommes dans cette gallerie, comme tous gardoient un tres-profond silence, que dans ce grand nombre il n'y en avoit qu'environ douze blancs qu'on avoit peine à distinguer entre les autres, & que tous étoient comme moi vêtus de toile noire, l'on eut facilement pris toutes ces

personnes pour autant de statuës posées contre le mur , si le mouvement de leurs yeux dont le seul usage leur étoit permis n'eût fait connoître qu'elles étoient vivantes.

L'endroit où nous étions ainsi assemblés , n'étoit éclairé que par un petit nombre de lampes dont la lumière étoit si lugubre , que cela joint à tant d'objets noirs , tristes & funestes , sembloit n'être qu'un appareil pour célébrer des funérailles.

Les femmes qui étoient vêtues de même étoffe que nous, étoient dans une galerie voisine où nous ne pouvions les voir ; mais je pris garde que dans un dortoir peu éloigné du nôtre , il y avoit aussi des prisonniers & des personnes vêtues de noir & en habit long , qui se promenoient de temps en temps. Je ne sçavois alors ce que c'étoit , mais j'appris peu d'heures après , que ceux qui devoient être brûlés étoient là , & que ceux qui se promenoient étoient leurs Confesseurs.

Comme j'ignorois les formalités du saint Office , quelque desir que j'eusse eû de mourir par le passé , j'appréhendois alors d'être du nombre de ceux qu'on devoit condamner au feu ; je me rassurai cependant un peu , en confi-





Homme convaincu d'hérésie qui s'est ac-
cusé luy même avant que d'être jugé.

F. Seurin sc.

C. Vermulen sc.

derant que je n'avois rien dans mon habillement qui me distinguât des autres , & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on dût faire mourir un si grand nombre de personnes qui étoient parées comme moy.

Après que nous fûmes tous rangés contre la muraille de cette gallerie ; l'on nous donna à chacun un cierge de cire jaune ; l'on apporta ensuite des paquets d'habits faits comme des dalmatiques ou de grands scapulaires ; ils étoient de toile jaune avec des Croix de saint André peintes en rouge devant & derriere ; l'on a coûtume de donner ces sortes de marques à ceux qui ont commis , ou qui passent pour avoir commis des crimes contre la Foy de Jesus-Christ , soit Juifs , Mahométans , Sorciers ou Heretiques qui ont été auparavant Catholiques , l'on appelle ces grands Scapulaires avec ces Croix de saint André, *Sambenito*.

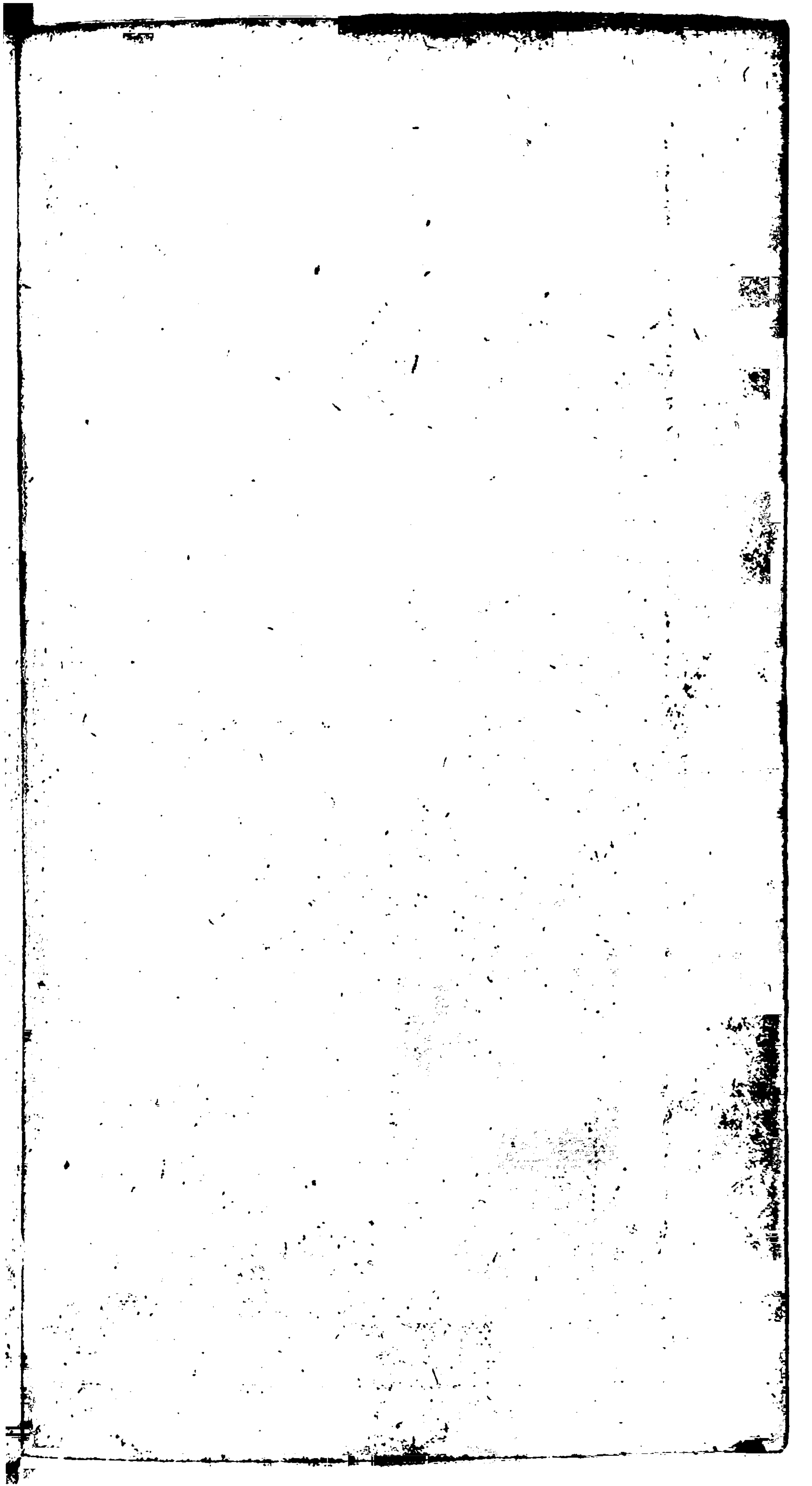
Ceux qui sont tenus pour convaincus , & qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés , ou qui sont relaps , portent une autre espece de Scapulaire , appelé , *Samarra* , dont le fonds est gris , le portrait du patient y est représenté au naturel devant & derriere , posé sur des tisons embrasés ,

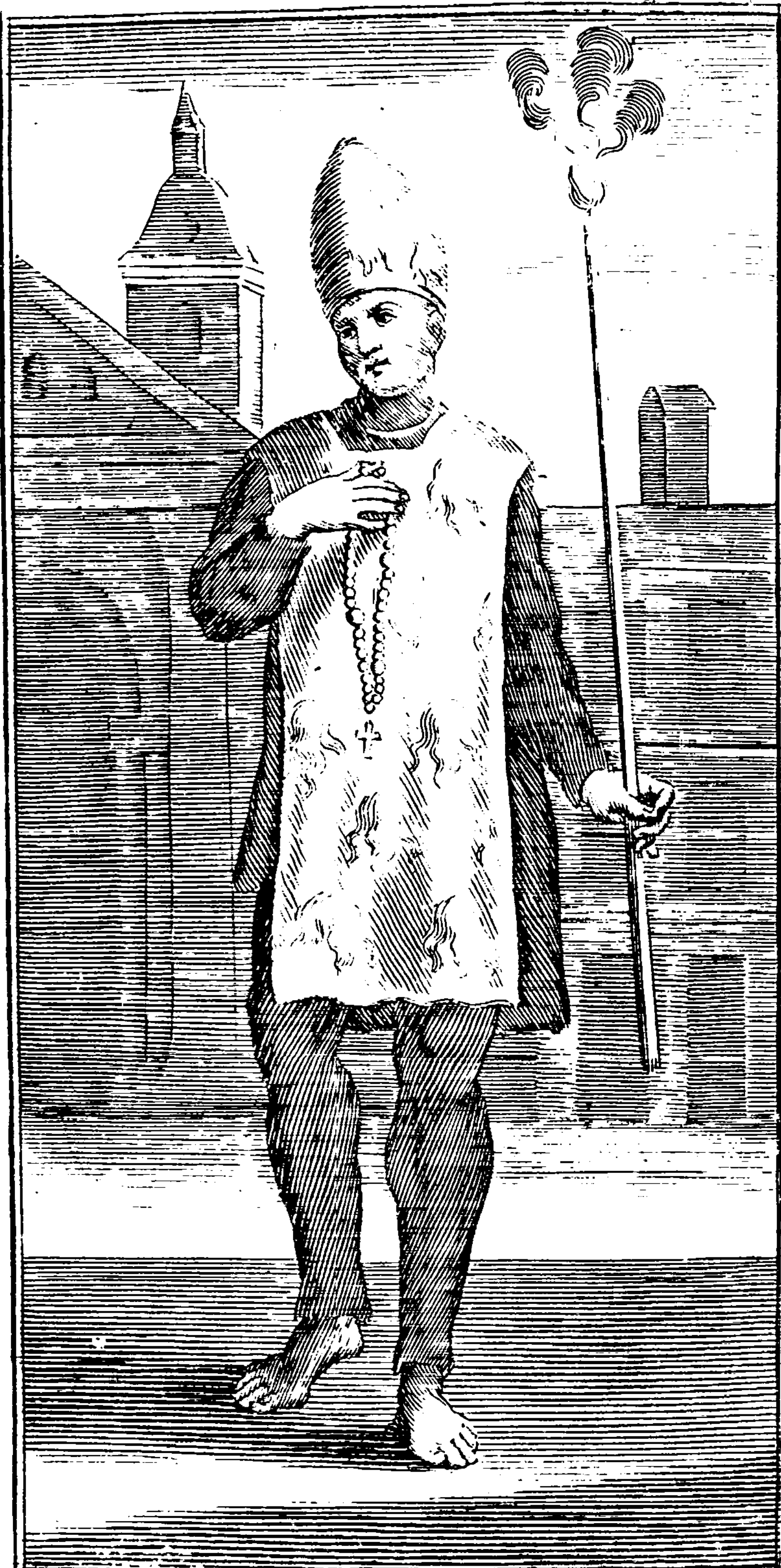
avec des flammes qui s'élevent , & des Démons tout à l'entour ; leurs noms & leurs crimes sont écrits au bas du portrait ; mais ceux qui s'accusent après qu'on leur a prononcé leur Sentence, & avant leur sortie , & qui ne sont pas relaps , portent sur leurs *Samarras* des flammes renversées la pointe en bas , ce qu'on appelle , *Fogo revolto*, c'est-à-dire , feu renversé.

On distribua des *Sambenitos* , à une vingtaine de Noirs accusés de Magie, à un Portugais atteint de même crime , & qui de plus étoit Chrétien nouveau ; & comme l'on ne se vouloit pas venger de moi à demi , & qu'on avoit résolu de m'insulter jusqu'au bout , on m'obligea de vêtir un habit semblable à celui des Sorciers & des Heretiques, quoique j'eusse toujours fait profession de la foi Catholique , Apostolique & Romaine , ce que mes Juges auroient pû aisément sçavoir par une infinité de personnes , tant étrangères , que de ma Nation , avec qui j'avois demeuré en divers endroits des Indes. Mon appréhension redoubla , quand je me vis ainsi paré , parce qu'il me sembla que n'y ayant parmi un si grand nombre de criminels , que vingt-deux personnes à qui l'on eût donné de ces honteux *Sam-*



*Homme qui va être brûlé par arrest de
l'Inquisition.*





*Homme condamné au feu, mais qui l'a
cuité par sa confession.*

benitos , il pourroit bien arriver , que ce seroient-là ceux pour qui il n'y avoit point de misericorde.

Ensuite de cette distribution , je vis paroître cinq bonnets de carton , élevez en pointe , à la façon d'un pain de sucre , tout couverts de Diables & de flammes de feu , avec un écriteau à l'entour , qui exprimoit ce mot , *feiticero* , c'est-à-dire , Sorcier : l'on appelle ces bonnets , *Carochas* , on les posa sur les têtes d'autant de personnes , les plus coupables entre celles qui étoient accusées de Magie , & comme elles se trouverent assés près de moi , je crus qu'on ne manqueroit pas de m'en présenter aussi un , ce qui n'arriva pourtant pas.

Je ne doutai presque plus alors , que ces misérables ne dûssent effectivement être brûlés , & comme ils n'étoient pas mieux instruits que moi des formalités du Saint Office , j'ai sçu d'eux du depuis , que dans ce moment , ils avoient crû leur perte inévitable.

Chacun étant ainsi orné selon la qualité de ses crimes , nous eûmes la liberté de nous asseoir par terre , en attendant de nouveaux ordres.

Sur les quatre heures du matin , des Serviteurs de la maison vinrent à la

suite des Gardes , pour distribuer du pain & des figues à ceux qui en voulurent , mais quoique je n'eusse pas soupé le soir précédent, je me trouvois si peu disposé à manger , que je n'aurois rien pris , si un des gardes s'étant approché de moi , ne m'eut dit : prenez votre pain , & si vous ne pouvez le manger à present , mettez-le dans votre poche , car vous aurés assurément faim ; avant que de revenir.

Les paroles de cét homme me furent d'une grande consolation , & dissipèrent toutes mes craintes , par l'esperance qu'elles me donnoient de mon retour, ce qui m'obligea à suivre son conseil.

Enfin après avoir bien attendu, le jour parût sur les cinq heures , & l'on pût alors remarquer sur les visages d'un chacun , les divers mouvemens de honte , de douleur & de crainte , dont ils étoient agitez , car quoique tous ressentissent de la joye, se voyant sur le point d'être délivrez d'une captivité si dure & si insupportable ; cette joye étoit cependant fort diminuée par l'incertitude , où l'on étoit , de ce qu'on devoit devenir.

[illegible]





CHAPITRE LXXXVII.

*Comme nous sortîmes en Procession , pour
aller en l'Acte de foi ; l'ordre de cette
marche.*

L'On commença à sonner la grosse cloche de la Cathedrale un peu avant que le soleil fut levé , ce qui est comme un signal pour avertir les peuples d'accourir pour voir l'auguste ceremonie de *Lauto dafé* qui est comme le triomphe du saint Office , & d'abord on nous fit sortir un à un.

Je remarquai , en passant de la gallerie dans la grande salle , que l'Inquisiteur étoit assis à la porte , ayant près de lui un Secrétaire debout ; que la salle étoit remplie d'habitans de Goa , dont les noms étoient écrits sur une liste que le Secrétaire tenoit à ses mains & qu'en même temps qu'on faisoit sortir un prisonnier il nommoit un de ces Messieurs qui étoient dans la salle , qui s'approchoit aussi-tôt du criminel pour l'accompagner & lui servir de parrain en l'Acte de foi.

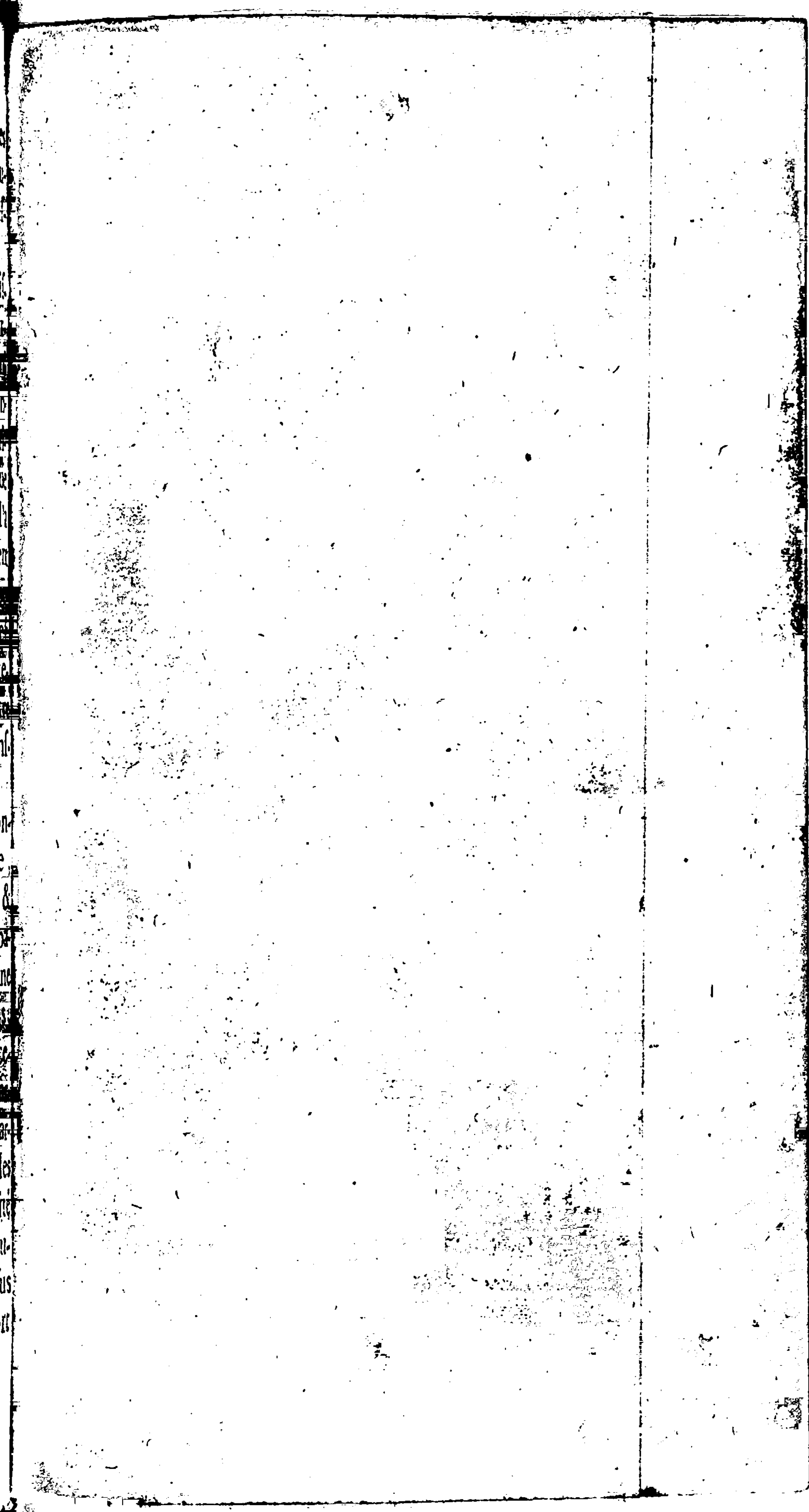
Ces parrains sont chargés des personnes qu'ils accompagnent , sont obligés d'en répondre , & de les représenter

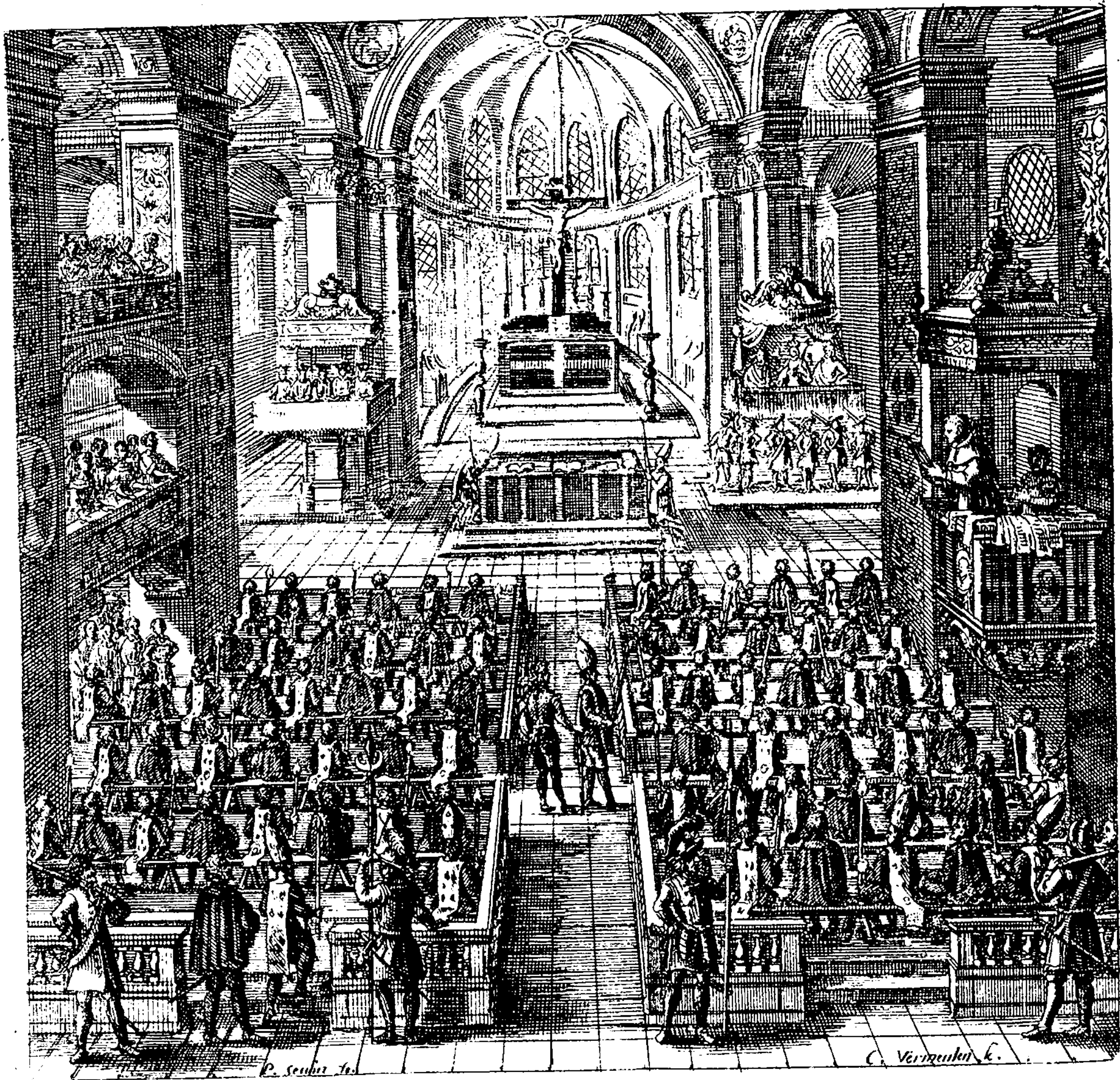
quand la fête est finie, & Messieurs les Inquisiteurs pretendent leur faire beaucoup d'honneur quand ils les choisissent pour cette fonction.

J'eus pour parrain le General des Vaisseaux Portugais dans les Indes ; je sortis avec lui, & d'abord que je fus dans la rue, je vis que la procession commençoit par la communauté des Dominicains, qui ont ce privilege à cause que saint Dominique leur Fondateur, l'a aussi été de l'Inquisition. Ils étoient precedés par la banniere du saint Office, dans laquelle l'image du Fondateur est representée en broderie tres-riche, tenant un glaive d'une main, & de l'autre une branche d'olivier, avec cette inscription ; *justitia & misericordia*.

Ces Religieux sont suivis des prisonniers qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son parrain à son côté, & un cierge à la main. Les moins coupables vont les premiers, & comme je ne passois pas pour un des plus innocens, il y en avoit plus de cent qui me precedoient. Les femmes étoient mêlées parmi les hommes, & l'ordre de cette marche n'étoit pas réglé par la diversité des sexes, mais seulement par l'énormité des crimes. J'avois comme tous les autres la tête & les pieds nus, & je fus

fort





Incommodé pendant cette marche qui dura plus d'une heure , à cause des petits cailloux dont les ruës de Goa sont parsemées , qui me mirent les pieds en sang.

L'on nous fit promener dans les plus grandes ruës , & nous fûmes par tout regarder d'une foule innombrable de peuple , qui étoit accouru de tous les endroits de l'Inde , & qui bordoit tous les chemins par où nous devions passer ; car on a soin d'avertir au prône dans les Paroisses des lieux éloignés , long-tems avant que l'Acte de foi se fasse.

Enfin couverts de honte & de confusion , & tres fatigués de la marche , nous arrivâmes en l'Eglise de saint François , qui étoit pour cette fois destinée & préparée pour la celebration de l'*Auto dafé*.

Le grand Autel étoit paré de noir , & il y avoit dessus six chandeliers d'argent , avec autant de cierges de cire blanche allumés , l'on avoit élevé aux deux côtés de l'Autel deux manieres de thrônes , l'un à droite pour l'Inquisiteur & ses Conseillers , l'autre à gauche pour le Viceroy & sa Cour.

A quelque distance , & vis-à-vis du grand Autel , tirant un peu vers la porte , l'on avoit dressé un autre Autel sur lequel on avoit mis dix Missels ouverts ,

delà jusques à la porte de l'Eglise, l'on avoit fait une gallerie large d'environ trois pieds avec un balustre de chaque côté, & de part & d'autre on avoit placé des bancs pour asseoir les criminels & leurs parrains qui s'y alloient mettre à mesure qu'ils entroient dans l'Eglise; en sorte que les premiers venus étoient plus proche de l'Autel; aussi-tôt que je fus entré & placé en mon rang, je m'appliquai à confiderer l'ordre qu'on faisoit observer à ceux qui venoient après moy; je vis que ceux à qui l'on avoit donné ces horribles *Carrochas* dont j'ai parlé, marchaient les derniers de notre troupe, qu'immédiatement après eux l'on portoit un grand Crucifix dont la face regardoit ceux qui le precedoient & qui étoit suivi de deux personnes & de quatre statues à hauteur d'homme représentées au naturel, attachées chacune au bout d'une longue perche & accompagnées d'autant de cassettes portées chacune par un homme, & remplies des ossemens de ceux que les statues representoient.

La face du Crucifix tournée vers ceux qui le precedent, marque la miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort quoi qu'ils l'eussent justement meritée, & le même

Crucifix tournant le dos à ceux qui le suivent signifie que ces infortunez n'ont plus de grace à esperer, c'est ainsi que tout est mystérieux dans le saint Office.

La maniere dont ces misérables étoient vêtus, n'étoit pas moins propre à inspirer de l'horreur que de la pitié, tant les personnes vivantes, que les statues, portoient une *Samarra* de toile grise toute peinte de diables, de flammes & de tisons embrasés sur lesquels la tête du patient étoit représentée au naturel devant & derriere, avec la sentence écrite au bas, portant en abrégé & en gros caracteres, son nom, celui de sa patrie, & le crime pour lequel il étoit condamné. Outre cet habillement épouvantable ils avoient encore de ces funestes *Carrochas*, couvertes comme les vêtements, de flammes & de démons.

Les petits coffres où étoient enfermés les os de ceux qui étoient morts, & à qui le procès avoit été fait, devant ou après le décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens, étoient aussi peints de noir, & couverts de démons & de flammes.

Il faut icy remarquer que l'Inquisi-

tion ne borne pas la juridiction sur les personnes vivantes , ou sur celles qui sont mortes dans les prisons, mais qu'elle fait encore souvent le procès à des gens qui sont decedés plusieurs années avant que d'avoir été accusés lorsqu'après leur mort ils sont chargés de quelque crime considerable, qu'en ce cas on les déterre ; que s'ils sont convaincus, on brûle leurs ossemens dans l'Acte de Foy, & qu'on confisque tous leurs biens, dont on dépouille soigneusement ceux qui ont recüeilly leurs successions , & je n'avance rien que je n'aye vû moi-même pratiquer , puisqu'entre les statues qui parurent quand je sortis de l'Inquisition, il y en avoit une qui représentoit un homme decedé depuis longtemps , à qui on venoit de faire le procès , qu'on avoit déterré , de qui les biens furent confisquez & dont les os furent brûlés ou peut-être ceux de quelqu'autre qui avoit été inhumé dans le même lieu.





CHAPITRE LXXXVIII.

*Contenant ce qui s'observa dans le lieu où
l'on celebra l'Auto dafé.*

Ces malheureux étant entrés , dans l'équipage funebre , que je viens de décrire , & s'étant assis dans les places qui leur étoient destinées proche la porte de l'Eglise ; l'Inquisiteur suivi de ses Officiers, entra & s'alla placer sur le Tribunal qui lui étoit préparé au côté droit de l'Autel, pendant que le Viceroi & sa Cour se mirent à gauche.

Le Crucifix fut posé sur l'Autel, entre les six chandeliers , & chacun étant ainsi dans son poste , & l'Eglise remplie d'autant de monde , qu'elle en pouvoit contenir, le Provincial des Augustins monta en Chaire, & prêcha, pendant demie heure , & malgré l'embarras & le trouble d'esprit où je me trouvois, je ne laissai pas de remarquer la comparaison qu'il fit de l'Inquisition, avec l'Arche de Noë , entre lesquelles il trouva pourtant cette difference que les animaux qui entrèrent dans l'Arche , en sortirent après le Déluge, de même nature qu'ils y étoient entrés, mais que

L'Inquisition avoit cette admirable propriété, de changer de telle sorte ceux qui y étoient renfermés, que l'on en voyoit sortir doux comme des agneaux, ceux qui en y entrant avoient la cruauté des loups & la fierté des lions.

Le Sermon étant fini, deux Lecteurs monterent tour à tour dans la Chaire, pour y lire publiquement les procès de tous les coupables, & leur signifier les peines auxquelles ils étoient condamnés.

Celui de qui l'on lisoit le procès; étoit pendant ce temps conduit par l'*Alcaide* au milieu de la galerie, où il restoit debout un cierge allumé en sa main, jusques à ce que la Sentence fût prononcée, & comme on suppose que tous les criminels ont encouru la peine d'excommunication majeure, la lecture étant finie, on le menoit au pied de l'Autel, où étoient les Missels, sur l'un desquels on lui faisoit mettre les mains, après s'être mis à genoux, & il restoit en cette posture, jusqu'à ce qu'il y eût autant de personnes que de Livres. Pour lors le Lecteur cessoit la lecture des procès, pour prononcer à haute voix, une confession de foi, après avoir brièvement exhorté les coupables, à la reciter de cœur & de bouche en même

temps que lui, ; ce qui étant fait, chacun retournoit à sa place, & on recommençoit à lire les procès.

Je fus appelé en mon rang, & j'entendis que toute mon affaire rouloit sur trois chefs ; l'un pour avoir soutenu l'invalidité du Baptême *Flaminis*, le second, pour avoir dit qu'on ne devoit pas adorer les Images, & avoir blasphémé contre celle d'un Crucifix, en disant, d'un Crucifix d'yvoire, que c'étoit une piece d'yvoire, & enfin pour avoir parlé avec mépris de l'*Inquisition* & de ses Ministres, mais plus que tout pour la mauvaise intention que j'avois eüe, en disant toutes ces choses, à raison desquels crimes j'étois déclaré excommunié, & pour reparation, mes biens confisqués au profit du Roy, & moi banni des Indes & condamné à servir dans les galeres de Portugal pendant cinq années, & de plus à accomplir les autres penitences qui me seroient enjointes dans le particulier par les Inquisiteurs.

De toutes ces peines, celle qui me parut la plus fâcheuse, fût de me voir dans une nécessité indispensable de quitter les Indes, où j'avois résolu de voyager encore long-temps ; ce chagrin n'étoit cependant pas si grand, qu'il ne

fût beaucoup adoucy , par l'esperance de me voir bientôt hors des mains du saint Office.

Ma Confession de foi étant faite , je retournay en ma place ; & je profitai alors de l'avis que le Garde m'avoit donné de ne pas refuser mon pain , car la ceremonie ayant duré toute la journée , il n'y eut personne qui ne mangeât ce jour-là dans l'Eglise.



CHAPITRE LXXXIX.

L'on nous absout de l'excommunication, on livre au bras séculier, ceux qui devoient être brûlés , & ce qui s'observe en cette occasion.

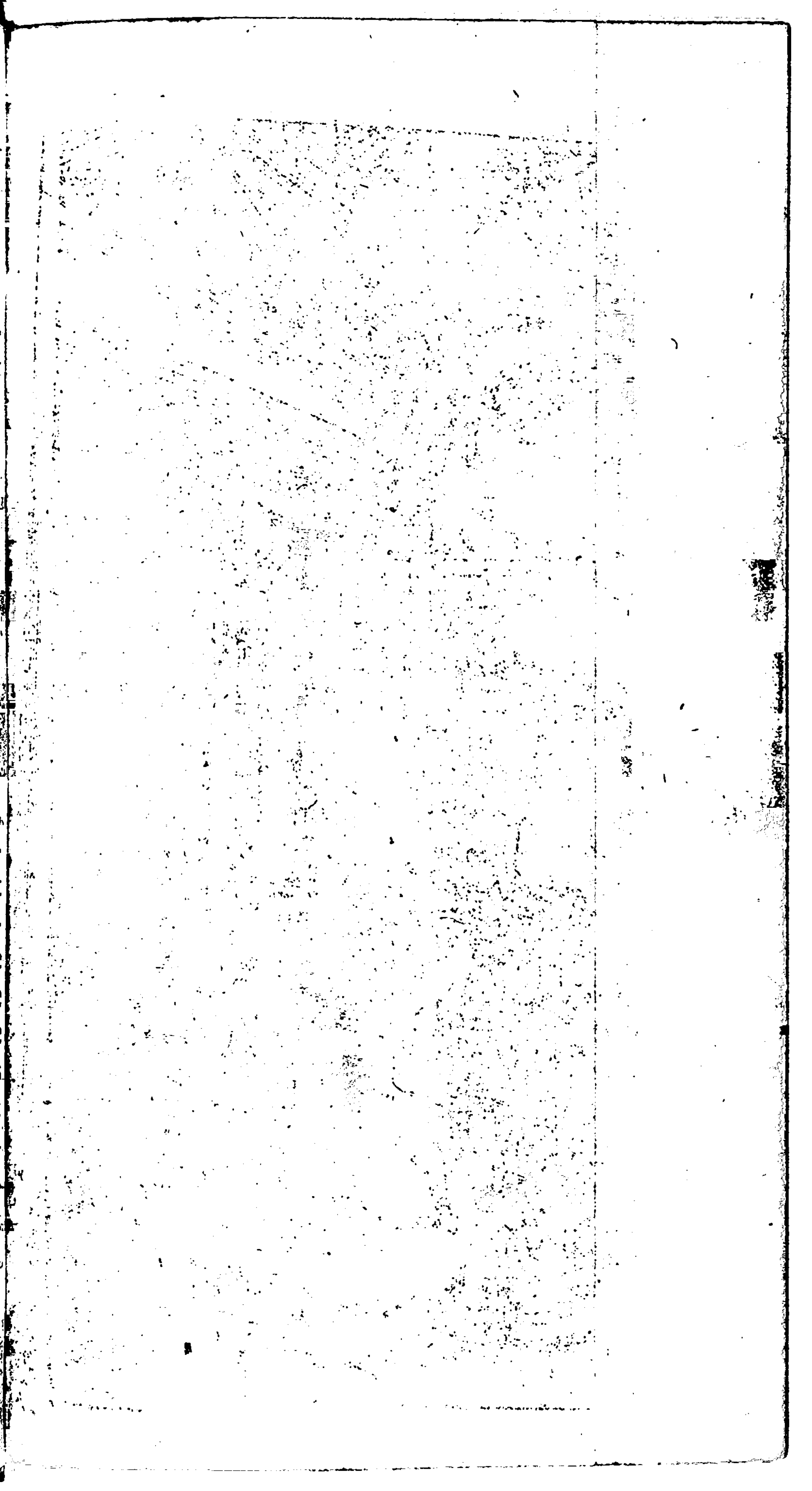
A Prés qu'on eût lû les procès de tous ceux à qui l'on faisoit grace en leur sauvant la vie ; l'Inquisiteur quitta son siège , pour se revêtir d'aube & d'étole , & étant accompagné d'environ vingt Prêtres qui avoient chacun une houffine en la main ; il vint au milieu de l'Eglise, où après avoir recité diverses prières , nous fûmes absous de l'excommunication , qu'on prétendoit que nous avions encouruë , moyennant un coup que ces Prêtres donnerent à chacun de nous sur son habit.

Je ne puis m'empêcher de rapporter icy une chose qui fera voir jusqu'à quel point va la superstition Portugaise , dans tout ce qui a quelque rapport à l'Inquisition , c'est que durant la marche , & pendant tout le temps que je restai dans l'Eglise , celui qui me servoit de Parrain ne me voulut jamais répondre , quoique je lui eusse parlé plusieurs fois , & qu'il me refusa même un peu de tabac en poudre que je lui demandois , tant il appréhendoit de participer à la censure dont il me croyoit lié : mais d'abord que je fus absous il m'embrassa , me donna du tabac , & me dit que pour lors il me reconnoissoit pour son frere puisque l'Eglise m'avoit delié.

Cette ceremonie finie , & l'Inquisiteur s'étant remis en sa place , l'on fit venir l'un après l'autre , les malheureuses Victimes , qui devoient être immolées par la sainte Inquisition. Il y avoit un homme , une femme , & les representations de quatre hommes morts , avec les cassettes , où leurs os étoient renfermés ; l'homme & la femme étoient Indiens , noirs , & Chrétiens , accusés de Magie , & condamnés comme relaps , mais en effet , aussi peu Sorciers que ceux qui les avoient condamnés.

Des quatre Statuës, deux représentoient aussi deux hommes tenus pour convaincus de Magie, & les deux autres, deux hommes Chrétiens nouveaux, que l'on disoit avoir judaïsé, l'un desquels étoit mort dans les prisons du saint Office, & l'autre étoit decédé dans sa maison, & étoit enterré depuis long-temps dans sa Paroisse, mais ayant été accusé de Judaïsme depuis sa mort; comme il avoit laissé des biens assés considérables, on avoit pris le soin de fouiller dans son tombeau, & d'en retirer les os pour les brûler en l'Acte de foi. L'on voit par là, que la sainte Inquisition veut comme Jesus-Christ, exercer son pouvoir sur les vivans & sur les morts.

L'on lût les procès de ces infortunés, qui étoient tous terminés par ces paroles : que le saint Office ne pouvant leur faire de grace, à cause de leur rechute, ou de leur impenitence, & se trouvant indispensablement obligé de les punir selon la rigueur des loix, elle les livroit, quoiqu'à regret, au bras & à la Justice seculiere, qu'elle prioit pourtant instamment, d'user de clemence & de misericorde envers ces misérables, & que si elle leur imposoit une peine de mort, ce fût au moins sans effusion de sang.





Aux dernieres paroles de Messieurs de l'Inquisition, un Huissier de la Justice seculiere s'approchoit & prenoit possession de ces infortunez, après qu'ils avoient préalablement reçu un petit coup sur la poitrine de la main de l'*Alcaide* du Saint Office, pour marquer qu'ils en étoient abandonnez.

Grande bonté de l'Inquisition, d'interceder ainsi pour des coupables. Condescendance extrême du Magistrat, d'aimer mieux, pour complaire à l'Inquisition, se contenter de brûler ces coupables jusqu'à la moëlle des os, que d'user du pouvoir qu'il a de répandre leur sang!

Ainsi se termina l'Acte de foi, & pendant que ces miserables furent conduits sur le bord de la Riviere, où le Vice-roy & sa Cour s'étoient assemblés, & où les buchers, sur lesquels ils devoient être immolés étoient préparés dès le jour precedent, nous fûmes ramenés à l'Inquisition par nos parrains sans observer aucun ordre.

Quoique je n'aye pas été present à l'execution de ces personnes ainsi abandonnées du Saint Office, comme j'en ai esté pleinement instruit par des gens qui en ont vû plusieurs fois de semblables, je rapporterai en peu de mots

les formalitez qui s'y observent.

D'abord que les condamnés sont arrivés à l'endroit où les Juges seculiers sont assemblés , on leur demande en quelle Religion ils veulent mourir , sans s'informer aucunement de leur procès , que l'on suppose avoir été parfaitement bien instruit , & eux fort justement condamnés , vû qu'on ne doute point de l'infailibilité de l'Inquisition , & aussi-tôt qu'ils ont repondu à cette unique interrogation , l'executeur se saisit d'eux , les attache à des poteaux sur le bucher , où ils sont premièrement étranglés , s'ils meurent Chrétiens , & brûlés vifs , s'ils persistent dans le Judaïsme , ou dans l'heresie , ce qui arrive si rarement , qu'à peine en voit-on un exemple dans quatre Actes de foi , quoiqu'il s'en fasse tres-peu , où l'on ne brûle un assez bon nombre de personnes.

Le lendemain de l'execution , on porte dans les Eglises des Dominicains , les portraits de ceux que l'on a fait mourir. Leur tête seulement y est représentée au naturel , posées sur des tisons embrasés , l'on met au bas leur nom , celui de leur pere & de leur pays , la qualité du crime pour le quel il a été condamné , avec l'année , le mois ,

& le jour de l'exécution.

Si la personne qui a été brûlée est tombée deux fois dans le même crime, on met ces mots au bas du portrait : *Morreo queimado, por Hereje relapso*, ce qui signifie qu'il a été brûlé comme Heretique relaps. Si n'ayant été accusé qu'une fois, il persevere dans son erreur, on met, *por Hereje contumaz* ; mais comme ce cas est bien rare, il y a aussi bien peu de portraits avec cette subscription. Enfin, si n'ayant été accusé qu'une seule fois, par un nombre suffisant de témoins, il persiste à se dire innocent, & qu'il professe même le Christianisme jusques à la mort, on met au bas du tableau, *Morreo queimado por Hereje convitto negativo*, c'est-à-dire, qu'il a été brûlé comme Heretique convaincu, mais qui n'a pas confessé, & l'on en voit un tres grand nombre de cette derniere espece. Or on peut se tenir pour assuré que de cent negatifs, il y en a au moins quatre-vingt-dix-neuf qui sont non seulement innocens du crime qu'ils nient, mais qui ont outre l'innocence, le merite, d'aimer mieux mourir que de mentir, en s'avoüant coupables d'un crime dont ils sont innocens: car il n'est pas possible qu'un homme assuré d'avoir la vie, s'il confesse,

persiste à nier , & aime mieux être brûlé que d'avouer une vérité dont l'aveu lui sauve la vie.

Ces épouvantables représentations sont mises dans la Nef, & au dessus de la grande porte de l'Eglise, comme autant d'illustres trophées consacrés à la gloire du saint Office, & quand cette face de l'Eglise est ainsi tapissée, on en met aussi sur les aîles près de la porte ; ceux qui ont été à Lisbonne, dans la grande Eglise des Dominicains, qui n'est pas éloignée de la sainte Maison de l'Inquisition, y auront pu remarquer plusieurs centaines de ces tristes peintures.



CHAPITRE XC.

Ma dernière sortie de l'Inquisition ; on nous conduit dans une maison particulière, pour y être instruits pendant quelques jours.

J'Etois si fatigué & si abbatu, à mon retour de l'Acte de foi, que je n'avois gueres moins d'empressement pour rentrer dans ma logette afin de m'y reposer, que j'en avois eu les jours précédens pour en sortir.

Mon parrain m'accompagna jusques

dans la salle, & l'*Alcaide* m'ayant mené dans la galerie, j'allai m'enfermer moi-même, pendant qu'il en conduisoit d'autres; je me jetai d'abord sur mon lit en attendant le souper, qui ne fût que du pain & des figues, l'embaras de ce jour ayant empêché qu'on ne fit la cuisine; je ne laissai pas de beaucoup mieux reposer cette nuit, que je n'avois fait depuis long-temps, mais dès l'instant que le jour eût paru, j'attendis avec impatience ce que l'on feroit de moi. L'*Alcaide* vint sur les six heures me demander l'habit que j'avois porté à la procession, que je lui rendis volontiers, & voulus lui remettre en même temps le *Sambenito*, mais il ne le voulut pas recevoir, parce que je m'en devois parer, sur tout, les Dimanches & les Fêtes, jusques à l'entier accomplissement de ma Sentence.

L'on m'apporta à déjeuner sur les sept heures, & peu après je fus averti de faire un paquet de mes hardes, & de me tenir prêt pour sortir quand on me viendrait appeller.

J'obéis à ce dernier ordre, avec toute la diligence possible, sur les neuf heures, un Garde étant venu ouvrir ma porte, je chargeai par son commandement mon paquet sur mes épaules,

& le suivis jusques dans la grande salle, où la plûpart des prisonniers étoient déjà.

Après avoir resté quelque temps en cel lieu, je vis entrer environ une vingtaine de mes compagnons, qui avoient été condamnés au foüet, le jour precedent, & qui venoient pour lors de le recevoir de la main du bourreau, par toutes les rues de la Ville, & étant ainsi assemblés, l'Inquisiteur parut, devant qui nous nous mêmes tous à genoux, pour recevoir sa benediction, après avoir baisé la terre à ses pieds. L'on ordonna ensuite aux Noirs qui n'avoient point ou peu de hardes, de se charger de celles des Blancs. Ceux d'entre les prisonniers, qui n'étoient pas Chrétiens, furent envoyés sur le champ, aux lieux portés par leur Sentence, les uns en exil, les autres en galeres ou en la maison où se fait la poudre, appelée *Casa da polvera*, & ceux qui étoient Chrétiens, tant blancs que Noirs, furent conduits dans une maison qu'on avoit louée exprés en Ville, pour les y faire instruire pendant quelque temps.

Les salles & les galeries du logis, furent destinées pour coucher les Noirs, & ce que nous étions de blancs fûmes mis dans une chambre separée, où l'on

nous enfermoit la nuit , nous laissant pendant le jour la liberté d'aller par toute la maison , & de parler avec ceux qui y étoient , ou qui y venoient de dehors pour nous voir ; l'on faisoit tous les jours deux Catechismes , l'un pour les noirs , & l'autre pour les blancs , & l'on celebroit tous les jours la sainte Messe , où nous assistions tous de même qu'à la priere du matin & du soir.

Pendant que je restai dans cette maison , je fus visité par un Religieux Dominicain de mes amis , que j'avois connu à Daman , où il avoit été Prieur ; ce bon Pere accablé de maladies & d'années , ne scût pas plutôt que j'étois sorti , qu'il se mit dans un Palanquin , pour me venir voir , & il pleura mon desastre en m'embrassant tendrement , me témoigna qu'il avoit beaucoup appréhendé pour moy , qu'il s'étoit plusieurs fois informé de l'état de ma santé & de mes affaires , au Pere Procureur des prisonniers , qui étoit son ami , & de même ordre que lui , que cependant il avoit été fort long-temps , sans en pouvoir tirer de réponse ; & qu'enfin après beaucoup de pressantes prieres , tout ce qu'il en avoit pû sçavoir , étoit que je vivois encore.

Je reçûs bien de la consolation en

voyant ce bon Religieux, & la necessité où j'étois de quitter les Indes, nous faisoit presque également de la peine. Il eut encore la bonté de me venir voir plusieurs fois, il m'invita de revenir aux Indes, aussi-tôt que je serois en liberté, & m'envoya diverses provisions pour le voyage que j'avois à faire, que l'état & le besoin où j'étois ne me permettoient pas d'esperer d'ailleurs.



CHAPITRE XCI.

L'on me mene encore à l'Inquisition, pour y recevoir les Penitences qu'on m'avoit imposées.

A Prés avoir resté en cette maison jusqu'au 23 de Janvier, nous fûmes conduits encore dans la salle de l'Inquisition, & delà appelés chacun à son tour à la Table du saint Office, pour y recevoir des mains de l'Inquisiteur un papier contenant les Penitences auxquelles il lui avoit plû de nous condamner; j'y allai en mon rang, l'on m'y fit mettre à genoux après avoir auparavant mis les mains sur les Evangiles, & promis en cette posture de garder inviolablement le secret, sur toutes les

choses qui s'étoient passées, & dont j'avois eu connoissance pendant ma détention.

Je reçûs ensuite de la main de mon Juge, un écrit signé de lui, contenant les choses que je devois accomplir, & comme ce memoire n'est pas fort long, j'ai crû qu'il seroit bon de le mettre icy mot pour mot en François, comme il étoit en Portugais.

*LISTE DES PENITENCES
que doit accomplir.*

1°. Dans les trois prochaines années, il se confessera & communiera; la premiere tous les mois, & les deux suivantes, aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël & de l'Assomption de Notre-Dame.

2°. Il entendra la Messe & le Sermon les Dimanches & les Fêtes, s'il en a la commodité.

3°. Il recitera pendant lesdites trois années, tous les jours cinq fois le *Pater* & l'*Ave Maria*, en l'honneur des cinq playes de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

4°. Il ne liera amitié, ni aucun commerce particulier, avec des Heretiques, ou des personnes, dont la foi soit suspecte, qui puissent préjudicier à son salut.

5°. Enfin il gardera exactement le secret , sur tout ce qu'il a vû , dit ou ouïy, ou qui s'est traité avec lui, tant à la Table , qu'aux autres lieux du saint Office.

FRANCISCO DELGADO E
MATOS.

Qui pourroit dire , à ne regarder que ces Canons Penitentiaux, que l'Inquisition est trop rigoureuse ? Ayant reçu cet écrit , je baïlai la terre , & retournai dans la salle pour y attendre qu'on en eût autant donné aux autres. En sortant de là , on nous sépara , & je ne sçay ce que l'on fit de la plûpart de nôtre troupe, & où on les envoya, mais nous ne restâmes pas plus de douze, qui fûmes conduits dans l'*Aljovar*, qui est cette prison de l'Officialité où j'avois déjà demeuré un jour, en arrivant à Goa , avant que d'entrer dans l'Inquisition. Je restai en ce lieu jusqu'au 25 qu'un Officier du Saint Office m'ayant fait mettre les fers aux pieds , me conduisit dans un Vaisseau , qui étoit en rade prêt à faire voile pour le Portugal.





CHAPITRE LXCII.

Quelques remarques sur tout ce qui a été dit jusques icy.

Avant que de continuer le recit de mes aventures, je croy qu'il ne sera pas hors de propos de faire quelques reflexions sur tout ce qui a été dit.

Je commencerai par la consideration des principales injustices qu'on m'a faites à l'Inquisition, dont la premiere est la trahison du Commissaire de Daman, lequel après lui avoir déclaré ce que j'avois dit, & ce qui regardoit le saint Office, me donna des conseils si peu sinceres, qu'il ne laissa pas de m'arrêter, pour satisfaire la passion du Gouverneur, quoique l'Inquisition n'ait pas accoutumé de se saisir de ceux qui s'accusent volontairement avant que d'être mis en prison. Je n'ignore pas que ce Pere a dit pour se deffendre de ce reproche, que je ne m'étois pas accusé dans les formes, mais l'on voit assés que ce n'est là qu'une défaite. Il devoit me les apprendre, j'étois jeune & étranger, j'y aurois satisfait sur le champ, mais il avoit besoin de ce miserable pretexte, pour satisfaire le Gouverneur.

La seconde chose, dont je crois avoir sujet de me plaindre, à l'égard du même Commissaire, est de m'avoir malicieusement gardé à Daman jusques au mois de Janvier, au lieu qu'il m'avoit envoyé à Goa immédiatement après ma détention, mes affaires auroient pû être examinées avant la fin de Novembre, & je serois sorti en l'Acte de foi qui se fit cette même année, au commencement de Decembre, mais ne me transferant qu'après que l'Acte de Foi fut fait, il fut cause que je restai dans les prisons du saint Office, deux ans plus que je n'aurois fait, parce que l'on ne sort gueres que dans cette funebre ceremonie, nommée *Auto dafé*, & comme elle ne se fait que de deux en deux, ou de trois en trois ans, c'est un double malheur pour ceux qui sont renfermés dans ces saintes Prisons, d'y être conduits immédiatement après qu'elles viennent d'être vuïdées, parce qu'ils sont obligés d'attendre qu'il y ait un nombre suffisant de prisonniers, pour rendre l'Acte de Foi plus celebre.

Le refus que fit l'Inquisiteur, dans ma troisiéme Audiance, de recevoir ma confession, sur ce que j'avois dit de l'Inquisition, & l'injustice avec la-

quelle il m'osa assurer que je n'avois pas déclaré ce fait dont il me fit un si grand crime , long-temps après , a été une des choses qui m'a le plus affligé pendant ma prison , & cen'est pas un des moindres sujets que j'aye de me plaindre de ces Messieurs.

Je puis encore me plaindre justement de ce que l'Inquisiteur voulant me tendre un nouveau piege , lorsque je m'accusai de ce que j'avois dit touchant le saint Office , & sur ce qui étoit arrivé long temps auparavant, au Pere Ephraïm de Nevers , me demanda si je voulois deffendre les erreurs de ce Religieux , mais quoique je scûsse bien que l'innocence de ce Pere avoit été pleinement reconnue , & qu'il n'avoit été arrêté que par envie, je répondis que je ne pretendois défendre personne , étant assés embarrassé de me deffendre moi-même.

J'ai aussi , ce me semble , juste sujet de croire , que l'on a eu intention de plaire au Vice-Roy & au Gouverneur de Daman qui étoit son cousin, en m'envoyant en Portugal , puisque de plus de deux cent personnes qui sortirent avec moi de l'Inquisition , je fus le seul que l'on obligea de quitter les Indes , pour aller en Europe.

La cruauté des Gardes qui m'ont plusieurs fois maltraité de paroles & de fait, pour me faire prendre malgré moi des alimens & des remedes quand j'étois infirme, merite aussi à mon avis qu'on y fasse quelque attention : car quoique les Gardes ayent raison d'obliger les accusés de prendre des alimens & des remedes, on pourroit en user à leur égard, comme on en use à l'égard des autres malades, à qui l'on ne s'avise gueres de donner les étrivieres, ou des coups de bâton, pour leur faire prendre des bouillons ou des medecines.

On ne peut se dispenser de faire encore une petite reflexion sur le titre de *Sainte*, que l'Inquisition s'attribuë. En effet il est assés mal aisé de comprendre en quoi consiste cette sainteté, & comment on peut appeller Saint un Tribunal qui viole les loix sacrées de la Charité, & les Ordonnances de Jesus-Christ & de l'Eglise. Jesus-Christ ordonne aux Chrétiens de reprendre charitablement & en secret, ceux qui manquent, & ce n'est que lors qu'ils ont méprisé plusieurs avertissemens, & qu'ils se sont rendus incorrigibles, qu'il veut qu'on les dénonce à l'Eglise, afin que par son autorité cette sainte

Mere

Mere fasse un dernier effort pour réduire ces enfans rebelles à leur devoir, par l'imposition des penitences salutaires, & même s'il le faut, par les foudres de l'excommunication, sans pourtant les priver de certains secours spirituels, comme sont, la parole de Dieu & les bons livres, par le moyen desquels ils peuvent être guéris de leur aveuglement.

La Sainte Inquisition, par une conduite toute opposée, enjoint à tous ceux qui reconnoissent son pouvoir, non seulement sous peine d'excommunication, mais encore sous des peines corporelles & tres-cruelles, de dénoncer aussi-tôt, & sans les en avertir, ceux qu'on aura vû faire, ou entendu dire quelque chose de contraire à ses loix, & ce ne seroit pas un moindre crime, ni qui fut moins severement puni dans ce Tribunal, d'avoir averti ceux qui manquent avant ou après les avoir dénoncés, que d'avoir manqué à faire cette déclaration dans le temps présent.

Au reste vit-on jamais rien de si injuste, que de retenir des personnes Chrétiennes, pendant plusieurs années, dans une étroite prison, sans aucun Livre, puisqu'on ne donne pas même de

Breviaire aux Prêtres , sans aucune exhortation qui puisse les encourager à souffrir patiemment , sans entendre la Messe , ni les Fêtes ni les Dimanches , sans leur administrer l'Eucharistie , même dans des temps de Pâques , auquel tous les Chrétiens sont obligés de la recevoir sous peine de péché mortel , & sans les fortifier par le saint Viatique & l'Extrême-Onction , à l'heure de la mort ? Qui a pu inspirer une conduite si surprenante & si opposée à la charité Chrétienne ? Dans les juridictions laïques , quelques scelerats & quelques criminels que soient les prisonniers , ils entendent la Messe : on leur laisse la liberté d'avoir des Livres de piété , qui puissent leur inspirer des sentimens de penitence , on n'empêche pas ceux qui sont obligés au Breviaire de le reciter & de satisfaire à leur devoir ; on permet aux Prêtres & aux Religieux qui veulent bien s'en donner la peine de les visiter jusques dans les cachots , de les consoler , de les confesser ; on les fait communier , non seulement à Pâques , mais même toutes les fois qu'ils ont la devotion de le faire , & s'ils tombent malades dans les prisons , on ne refuse pas de leur administrer les derniers Sacremens. Pour

quoï faut-il que dans le saint Office , qui est un Tribunal Ecclesiastique , où pour toute regle on ne devroit suivre que les mouvemens de la charité & de la douceur, les Juges soient cependant si durs & si insensibles , que de priver non seulement de toute consolation humaine, ceux que leur malheur a fait tomber entre leurs mains , mais de plus de s'appliquer avec toute l'exacritude possible à soustraire à ces pauvres affligés tous les moyens par lesquels Dieu a coûtumé de communiquer ses graces.

Je prens à temoin Messieurs du saint Office , que je n'avance rien icy qui ne soit tres-veritable ; & si ce que je dis est vrai, je laisse aux Lecteurs à juger , si c'est avec raison que l'Inquisition se fait appeller sainte. J'a'ouïterai , que bien que l'Inquisition accorde quelque fois des sauf-conduits à ceux qui étant en lieu de seureté, veulent venir s'accuser, il est bon neanmoins de nes'y fier que de bonne sorte , vû que dans ce tribunal on ne fait pas grand scrupule, de manquer à la parole qu'on a donnée , & que quand on le veut, on trouve assez de pretextes , pour ne la pas tenir, ce que je vais prouver par un exemple.

J'avois connu à Surate un Religieux de l'Ordre de S. Dominique , nommé

le Pere Hyacinthe ; qui depuis plusieurs années avoit quitté son Convent & son habit, vivant d'une maniere tres-dissoluë & tres-scandaleuse. Il arriva dans la suite qu'une femme qu'il avoit long-temps aimée & dont il avoit eu plusieurs enfans, vint à mourir ; cette perte le toucha & luy fit naître le dessein de changer de vie ; il resolut donc de retourner en son Convent à Baçaim, mais parce que tous les Portugais, & sur tout les Prêtres & les Religieux, qui ont passé un temps considerable chez les Infideles, sont obligez en revenant dans les Terres de la domination Portugaise, de se presenter à l'Inquisition, & d'y faire une déclaration exacte, de la maniere dont ils ont vécu, s'ils ne veulent être arrêtez malgré eux. Ce Religieux, à qui peut-être la conscience reprochoit quelque chose concernant le saint Office, avant que quitter Surate, écrivit à l'Inquisiteur à Goa pour en avoir un sauf-conduit, afin de venir s'accuser luy-même, ce qui luy fut accordé aussitôt. Il partit avec cette foible assurance, & alla à Baçaim, où l'on ne lui voulut pas permettre de reprendre l'habit de Religieux, sans s'être préalablement purgé à l'Inquisition. Il alla

donc à Goa, se presenta à la Table du saint Office, où il fut appelé diverses fois; enfin après y avoir été suffisamment examiné, il fût absous & renvoyé au Vicaire general de son Ordre, qui lui rendit l'habit, & le rétablit dans ses fonctions de Predicateur & de Confesseur.

Ce Religieux croyoit ses affaires terminées, & il se disposoit à partir pour Baçaim, où étoit son premier Convent, mais étant sur le point de s'embarquer dans une galiote, au grand étonnement de tous ses amis, il fut enlevé & renfermé dans les prisons du saint Office, dont les Ministres ne lui avoient si facilement accordé l'absolution, qu'afin de mieux jouer leur coup. En effet ce pauvre Religieux, abusé par ce pardon feint & dissimulé, avoit fait venir de Surate des effets assez considérables qu'il y avoit acquis pendant le séjour qu'il y avoit fait, & qui furent tous confisquez par l'Inquisition, ce qu'elle n'auroit pû faire, sans l'adresse dont on se servit, en donnant à cet infortuné Père une parole qu'on n'avoit aucun dessein de lui tenir, & pour qu'on ne pût pas accuser les Inquisiteurs d'avoir violé le sauf-conduit qu'ils lui avoient envoyé pour venir,

on fit adroïtement courir le bruit, que depuis son absolution , on avoit découvert des crimes dont il ne s'étoit pas accusé.

Ce Religieux qui avoit été renfermé peu de jours après moi , y resta encore après ma sortie , puisqu'il ne parût pas en l'Acte de foi , que son procès n'y fut pas lû , ce qu'on n'auroit pas manqué de faire , s'il fût mort dans les prisons ; ainsi il y aura vrai semblablement demeuré jusqu'au prochain Acte de foi.

C'est du Religieux du même Ordre qui me rendit visite après ma sortie, que j'ai appris ce que je viens de rapporter, & cet exemple doit apprendre à ceux qui voyagent, ou qui vivent dans les Pays où l'Inquisition est établie, à être non seulement circonspects dans leurs paroles & dans leurs actions , mais encore à ne se jamais fier aux assurances, & aux sauf-conduits que les Inquisiteurs, ou leurs Commissaires voudroient leur accorder, pour peu qu'ils crussent avoir sujet d'appréhender.





CHAPITRE XCIII.

Histoire de Joseph Pereira de Meneses.

Comme rien n'instruit mieux que les exemples, je vais décrire succinctement ce qui est arrivé à un Gentil-homme des plus considérables de Goa, nommé *Joseph de Pereira de Meneses*, qui étoit Capitaine general des Armées Navales du Roy de Portugal aux Indes, fut commandé par le Gouverneur, d'aller avec la Flote au secours de la Ville de Diu, qui étoit assiégée par les Arabes. Il partit, & étant arrivé à Baçaim, il fut contraint d'y séjourner plus long-temps qu'il n'auroit voulu, à cause que les vents étoient contraires, en sorte que les Arabes descendirent à Diu, la saccagerent & s'en allerent chargez de butin avant l'arrivée du secours. Le General qui étoit venu trop tard ayant donné ses ordres, retourna à Goa, où il étoit à peine arrivé que le Gouverneur, qui pour lors étoit *Antonio de Mello de Castro*, & ennemy juré de *Joseph Pereira* le fit arrêter, lui fit faire son procès, l'accusant d'avoir exprés séjourné à Baçaim, pour éviter l'occasion de combattre les ennemis,

& d'avoir ainsi par sa lâcheté & par sa negligence contribué à la ruine & au pillage de Diu , pour le secours de laquelle il l'avoit envoyé , & parce que les Gouverneurs ni les Vice-Rois mêmes, n'ont pas le pouvoir de faire exécuter à mort les Gentilshommes, sans en avoir un ordre exprés de la Cour de Portugal ; *Antonio de Mello* ne pouvant ôter la vie à son ennemy , prononça contre lui une Sentence, dont l'exécution fut plus cruelle que la mort même, l'ayant condamné à être conduit dans les rues de la Ville par la main du bourreau, la corde au col, une quenouille à son côté, & un Herault qui marchoit devant, criant que cette justice se faisoit par ordre du Roy , en la personne de ce criminel, atteint & convaincu de lâcheté & de trahison.

Ce cruel Arrest fut exécuté , nonobstant les sollicitations des amis du prisonnier , lequel après avoir été mené de cette infame maniere par tous les carrefours de Goa, étoit à peine rentré dans la prison , qu'un *Familiar* du saint Office vint le prendre & le conduisit à l'Inquisition.

Ce nouvel accident surprit tout le monde, qui sçavoit que *Joseph Pereira* ne pouvoit être accusé de Judaïsme ,

n'étant pas Chrétien nouveau , & que d'ailleurs il avoit toujours vécu en homme de bien; on attendoit donc avec impatience le prochain Acte de foi , pour sçavoir la cause de cette détention , & voir la fin de cette affaire, mais cette ceremonie s'étant faite au bout d'un an , on ne le vit point paroître & on n'entendit point lire son procès , ce qui augmenta l'étonnement d'un chacun.

Il faut sçavoir que *Joseph Pereira* avoit eu demêlé, il y avoit long-temps, avec un Gentilhomme de ses amis , avec qui il s'étoit depuis reconcilié. Ce faux amy qui n'avoit pas perdu le dessein de se venger , suborna à force d'argent cinq domestiques de *Joseph Pereira*, l'alla accuser à l'*Inquisition* , comme coupable de sodomie, & cita les cinq témoins qui déposèrent l'avoir vû commettre ce crime avec un sien Page , ce qui fit arrêter les deux accusez ; le Page qui eût moins de constance que son Maître qu'il sçavoit être aussi-bien que luy dans les prisons du saint Office, & ne doutant point qu'il ne fut accusé du même crime dont le Promoteur le déclaroit lui-même coupable , intimidé par les menaces des Inquisiteurs , craignant d'être brûlé , comme il l'auroit

peut-être effectivement été s'il eût continué à nier , & ne voyant point d'autre moyen à sauver sa vie , qu'en se déclarant coupable , s'accusa d'un crime qu'il n'avoit pas commis , & devint ainsi un septième témoin contre son maître , le délateur étant compté pour un selon les maximes de l'Inquisition , sa confession lui sauva la vie , & il sortit au premier acte de foi , condamné à un bannissement à Mozambique.

Cependant comme *Joseph Pereira* persévéroit à se dire innocent , on le condamna au feu , & on l'alloit faire sortir pour être brûlé dans le même acte de foi où parut son Page , si les protestations continuelles qu'il faisoit de son innocence , & l'estime que ses Juges avoient eu toujours pour luy , ne les eussent portés à différer l'exécution de son Arrest , pour voir si avec le temps ils ne pourroient pas l'obliger à confesser , ou s'ils ne pourroient pas être mieux éclaircis de son affaire , on le reserva donc jusques à un autre acte de foi , qui se fit un an après , les prisons s'étant trouvées remplies plutôt que de coutume.

Pendant cette année , on interrogea encore plusieurs fois l'accusateur &c

les témoins , & un des Juges s'étant avisé de leur demander à chacun en particulier, si la nuit qu'ils disoient avoir vû leur maître commettre ce détestable crime, la Lune luisoit ou non, les témoins ne s'étant pas accordez sur la réponse qu'ils firent à cette interrogatoire, ils furent mis à la question, se dédirent de tout ce qu'ils avoient avancé contre leur maître, de qui l'innocence étant ainsi reconnue, on se fait des accusateurs ; *Joseph Pereira* sortit innocent au premier acte de Foi, & les témoins sortirent en même temps que moi avec l'accusateur, les premiers condamnés aux galeres pour cinq ans, & le Gentil-homme banni pour neuf ans aux côtes d'Afrique.

Il est aisé de juger que la confrontation des témoins auroit pû tirer les Inquisiteurs de cet embarras, & l'accusé du peril d'être immolé par les mains du Saint Office, à la fureur & au ressentiment de son ennemi, lequel, ce me semble, devoit aussi bien que les complices être puni du même genre de mort, qu'ils avoient pensé faire souffrir à un innocent, & l'on ne peut douter que cette clemence de l'*Inquisition* exercée aussi à contre-temps, ne donne tres-souvent lieu à de semblables attentats.



CHAPITRE XCIV.

*Ce qui est arrivé à quelques autres personnes
qui sortirent avec moi en l'Acte de Foi.*

DEux jeunes Gentilshommes Portugais qui, depuis peu s'étoient mariés, & qui faisoient leur demeure ordinaire dans un bourg situé auprès de la Ville de Baçaim, servoient tous les ans le Roy de Portugal dans ses armées navales, & avoient pris sous leur protection un jeune soldat de leur nation, duquel ils recevoient divers petits services. La campagne étant finie, & les Gariotes ayant esté desarmées à Goa, ces Messieurs y resterent quelques jours, & se disposerent ensuite à aller chez eux, pour y passer la saison des pluyes, que dans les Indes on appelle l'Hyver.

Le jeune soldat les voyant prêts à partir, feignit d'avoir encore quelques affaires à Goa, les pria de trouver bon qu'il y restât quelque temps après eux, & leur promit de faire toute la diligence possible pour les aller joindre au plûtôt. Nôtre drôle avoit fait une maitresse, & avoit négocié un mariage à l'insceu de ces Messieurs, lesquels furent à peine partis, que le soldat se maria. Il ne

resta à Goa que deux ou trois jours avec sa nouvelle épouse, & ayant trouvé une commodité, il alla trouver ses Maîtres, qui n'étoient arrivés à Baçaim que quatre ou cinq jours avant lui. Il ne leur rendit point compte de ce qu'il avoit fait en leur absence, mais au contraire, voyant que peu de temps après il se presentoit un parti pour lui qui lui parut avantageux, il resolut de profiter de l'occasion en se mariant une seconde fois. Il communiqua cette affaire aux deux Gentilshommes, qui ne sachant rien de son premier mariage, non seulement luy aiderent à conclure celui dont il s'agissoit, attendu qu'il y trouvoit son avantage, mais encore ils certifierent au curé qu'il étoit garçon. Peu de temps après ces secondes nôtces, il prit envie à ce soldat d'aller voir sa premiere femme à Goa, où le frere de la seconde l'ayant voulu suivre, il y apprit son premier mariage. Ce beau frere alla d'abord le dénoncer à l'Inquisition qui le fit arrêter, & ayant sçû ensuite les noms de ceux qui avoient certifié qu'il étoit garçon; on envoya ordre au Commissaire de Baçaim de s'en saisir; de sorte que ces deux Gentilshommes plus malheureux que coupables furent conduits à Goa les fers.

aux pieds & renfermés dans les prisons du saint Office. Ils y demeurèrent l'espace de dix-huit mois, ils sortirent en l'acte de Foi, & ils y furent condamnés à demeurer trois ans en exil dans les côtes d'Afrique. Celui qui avoit esté marié deux fois parut aussi dans l'acte de foi, il fut condamné à un exil de sept ans, après lesquels il devoit retourner avec sa premiere femme.

Il y avoit un de ces Gentilshommes qui étoit de race de *Cristam novo*, & comme ces malheureux sont toujours soupçonnés d'être de mauvais Chrétiens, Messieurs les Inquisiteurs luy demanderent un jour à l'audiance, s'il n'étoit point Juif, & s'il n'avoit aucune connoissance de la Loy de Moïse. Ce pauvre Gentilhomme qui étoit peu instruit dans la Religion Chrétienne fut étourdi de ces demandes, il craignit que le malheur de sa naissance ne luy attira en cette rencontre quelque méchante affaire, ainsi croyant dire la plus belle chose du monde & la plus propre à le justifier, il blasphema contre Moïse, dit qu'il n'avoit que faire de lui, & qu'il ne le connoissoit point, ce qui parut à ses juges tout-à-fait naïf & plaisant.

Entre ceux qui sortirent en l'acte de

foi, j'en remarquai un qui avoit un bâillon dans la bouche; attaché avec des fiffelles à ses oreilles; & je connus par la lecture de son procès, qu'on le traitoit ainsi pour avoir proferé plusieurs blasphêmes en jouant. Ce blasphémateur outre la honte de paroître publiquement en cet équipage, fut encore condamné à un bannissement pour cinq ans.

En sortant de l'Aljouvar; je fus conduit les fers aux pieds dans un vaisseau qui étoit à la rade; prêt à faire voile pour le Portugal, je fus remis entre les mains du Maître des matelots, qui se chargea de moy, & qui s'engagea, au cas que je vécusse, de me représenter à l'Inquisition de Lisbonne.



CHAPITRE XCV.

*Mon départ de Goa, & mon arrivée au
Bresil.*

NOus mîmes à la voile le 27 de Janvier de l'année 1676, avec un vent favorable. Dès le jour même on m'ôta les fers que j'avois aux pieds, & le Capitaine nommé Simon de Souza, qui avoit esté mon parrain en l'acte de foi, m'ayant fait venir dans sa chambre, me

témoigna , que j'elui ferois plaisir à prendre soin de l'équipage , & de visiter pendant la route , les malades qu'il y auroit dans son vaisseau. Il m'offrit en même temps sa protection , & me promit tous les secours dont je pourrois avoir besoin , & qui dépendroient de lui. La bonté , avec laquelle me parla Simon de Sousa , qui étoit General des Armées Navales du Roy de Portugal , contribua fort à adoucir mon chagrin , je l'en remerciai de mon mieux , & dès ce moment , je ne fus pas tant regardé comme un prisonnier , que comme le Medecin du General & de l'équipage.

Nôtre navigation fut tres-heureuse jusques vers la ligne équinoxiale ; où nous fûmes arrêtés pendant quelques jours par les calmes , lesquels quand ils sont de longue durée , fatiguent beaucoup plus que les plus terribles tempêtes. Le vent ayant recommencé à souffler & à nous favoriser nous continuâmes nôtre route jusques au 13 degré de latitude meridionale , alors il changea & nous devint contraire , ce qui pourtant ne nous empêcha pas d'avancer toujours un peu , parce qu'il étoit modéré. Nous passâmes à l'Est de l'Isle Dauphine , & vers la fin du mois

Mars nous approchâmes des terres voisines du Cap de Bonne Esperance, que nos pilotes avoient dessein de reconnoître afin de rendre dans la suite leur estime plus juste. Le Lundy de la semaine Sainte, le vent qui étoit à l'Est & que nous avions en poupe, s'augmenta insensiblement, & devint enfin si violent, que le Mercredy Sainton fut obligé d'interrompre l'Office pour amener nos Masts de Hune, & serrer toutes nos voiles, à la reserve de la Misene, le gros temps ne nous permettant pas d'en porter davantage, encore la fallut-il amener à my Mast. Nous eûmes pendant le reste du jour & toute la nuit suivante beaucoup à souffrir par l'agitation & le roulement du vaisseau, & quoique nous fussions éloignez de terre nous ne laissions pas d'appréhender d'y échoüer, parce que le vent nous y portoit avec une violence, à laquelle il n'étoit pas possible de résister. Nous nous vîmes tout d'un coup délivrez de cette crainte, le Jeudy matin le vent s'étant dans un instant changé à l'Oüest, mais il souffloit avec tant de force que nous fûmes contraints de lui céder, & de nous éloigner directement de la terre où nous avions résolu d'aller. La tempête devint si épouvantable, & la

mer étoit si horriblement agitée , que notre vaisseau faisoit eau de toutes parts, quoiqu'il fut un des plus grands & un des meilleurs , qui fussent sur l'Océan, & nous doutâmes s'il pourroit longtemps résister à une si grosse fatigue ; nos deux pompes suffisoient à peine pour vider l'eau, les plus hardis de nos matelots furent effrayés à la vue du danger qui nous menaçoit , & vrai semblablement nous ne pouvions manquer de périr , si le vent ne se fut pas apaisé. Non seulement il diminua, mais encore il revint à l'Est, en sorte que faisant tout de nouveau route vers la terre , nous l'aperçûmes le Samedi Saint sur les neuf heures du matin à peu près vers le Cap d'Aiguilles. Nous n'y descendîmes point , parce que nous n'avions besoin de rien, mais le vent ayant tout à fait cessé, les calmes nous empêcherent de la perdre de vue, jusques au Mercredi que le vent de Nord-Est s'étant levé, nous nous mîmes au large, & nous doublâmes le Cap de Bonne Espérance sans le voir. A peu près par le travers de ce Cap , nous vîmes en mer le débris d'un vaisseau , qui apparemment avoit esté mis en pièces par la tempête que nous avions effuyée peu de jours auparavant. La nuit suivante nous aperçû-

mes un navire qui passa assés près de nous , & qui faisoit une route contraire à la nôtre. Nos Officiers firent d'abord disposer toutes choses pour le combat , mais tous ces preparatifs furent inutiles, parce qu'à la pointe du jour, il étoit si loing qu'il n'y eut pas moyen de reconnoître de quelle nation il étoit. Déjà le scorbut, ce fleau terrible de la mër , commençoit à desoler nôtre équipage , il ne se passoit presque point de jour qu'on ne jettât quelque corps à la mer , nonobstant les soins que je prenois pour soulager ceux qui étoient attaqués de ce cruel mal. A ce malheur il en succeda un autre qui contribuoit beaucoup à augmenter le premier. Ce fut un calme affreux , qui dura pendant dix ou douze jours , & qui nous mit tous dans une étrange consternation. Un vent favorable que Dieu nous envoya, mit fin à nos inquietudes , & nous poussa en peu de temps jusques sur les côtes du Bresil , dont nous découvri-
mes la terre le 19 du mois de May au matin , à la hauteur de la Baye de Tous les Saints, dans laquelle est la ville de *San Salvador*. Des pêcheurs qui nous aperçurent , vinrent aussi-tôt à nôtre bord pour nous offrir leurs services , ce qui determina nôtre Capitaine , à es-

fayer d'entrer ce même jour dans le port sous la conduite de ces hommes. Ce n'étoit cependant pas des personnes fort habiles , car ils nous firent passer sur un banc de sable qui est à droite en entrant dans la baye , sur lequel il s'en fallut peu que nous ne fissions naufrage.

Il n'y avoit que tres-peu d'années , qu'un gros vaisseau Portugais avoit péri sur ce même banc , & comme ce malheur étoit arrivé de nuit , il y eut plus de mille personnes de noyées. Nous fûmes heureux de ce qu'il étoit jour lorsque nous touchâmes , & ce fut sans doute encore un surcroît de bonheur , de ce que le temps étoit fort doux & le vent favorable , ce qui nous donna moyen d'éviter le danger où nôtre trop grande facilité nous avoit exposés & duquel il plût à Dieu de nous préserver , comme il avoit déjà fait de beaucoup d'autres. Nous nous éloignâmes donc du banc , nous restâmes pendant toute la nuit à l'ancre , à l'entrée de la baye , & le lendemain qui étoit le 20 de May, nous allâmes mouiller vis-à-vis de la Ville de saint Salvador. Nous avions perdu vingt-cinq hommes depuis que nous étions partis de Goa , & nous avions en arrivant à

terre , plus de trois cens malades , qui auroient tous infailliblement perdu la vie , si nous fussions restés seulement encore quinze jours en mer.



CHAPITRE XCVI.

Description abrégée du Bresil.

DEs le lendemain de nôtre arrivée au Bresil, le Maître du vaisseau qui étoit chargé de ma conduite , & qui me devoit représenter aux Inquisiteurs de Lisbonne , me mena avec lui à terre. Nous allâmes d'abord ensemble au Palais du Gouverneur , & delà je fus conduit en la prison publique , ou pour la forme , je fus remis entre les mains du Geolier. Je restai dans cette prison pendant tout le temps que nôtre vaisseau demeura dans le port , mais comme j'étois jugé , qu'il n'est pas aisé de s'enfuir quand on est une fois au Bresil , & que d'ailleurs j'avois eu , dès les premiers jours de mon arrivée , le bonheur de rendre service à des personnes de qualité , j'avois la liberté de sortir & de me promener par la Ville pendant le jour , & l'on ne m'enfermoit que la nuit ; encore c'étoit dans une chambre haute , propre & avec des gens de distinction.

La prison de la Ville de San Salvador, est la plus propre de toutes celles où j'avois esté mis jusques alors , à l'exception de celles du S. Office, qui neanmoins sont infiniment plus affreuses. Elle consiste en plusieurs salles basses , en quelques cachots , & en des chambres hautes , où l'on met les prisonniers les plus riches , les moins criminels & les mieux recommandés. Il y a aussi une chapelle , qui est disposée de maniere , que tous les prisonniers peuvent entendre la Messe qu'on y dit les Dimanches & les fêtes. Les criminels les plus dépourvûs & les plus abandonnés , n'y souffrent point d'extrême nécessité , parce qu'il y a dans la Ville une infinité de personnes charitables , qui ont soin de les secourir.

Le Bresil est la partie orientale de l'Amérique , les Portugais y ont bâti plusieurs villes le long de la côte. Les principales de ces places sont Fernambouc , le Rio de Janeiro & San Salvador , qui est dans la Baye de Tous les Saints, ainsi nommée , parce que ce fut le premier de Novembre qu'on en a fait la découverte. Les Hollandois ont fait divers efforts ; pour s'emparer de ces Villes pendant la dernière guerre qu'ils ont eu avec les Portugais , mais ils y ont tou-

jours trouvé une résistance si vigoureuse , qu'ils en ont enfin abandonné le dessein. Le mauvais succès des entreprises qu'ils ont faites sur le Bresil , les determina à porter leurs armes dans d'autres païs où ils ont incomparablement mieux réussi. Dans les places que les Portugais possèdent au Bresil , il y a des Gouverneurs qui sont nommés par le Roy de Portugal , & qui reçoivent leurs provisions immédiatement de lui, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient obligés de déferer aux ordres de celui qui commande à San Salvador , qui est le chef de tous & que l'on regarde comme le Viceroy de tout le Bresil. Ce païs est tout à fait agreable , le terroir y est fertile , l'air y est sain & temperé par des pluyes presque journalieres & par d'abondantes rosées qui y tombent pendant toute l'année, en sorte que ceux qui vivent au Bresil ne s'apperçoivent pas qu'ils vivent sous la Zone torride. On trouve dans toute cette côte une infinité d'excellens fruits , qui croissent dans les bois & dans les campagnes, sans qu'il faille prendre aucun soin pour les cultiver; les meilleurs de ces fruits sont les melons, les bananes , les ananas , les goujaves, les limons, les citrons de toute sorte d'espece, & enfin les oranges que

l'on rencontre par tout abondamment, & dont le goût est si delicat & si exquis, qu'il surpasse celui de tous les autres fruits du país. Le raisin ne manque pas non plus au Bresil, mais il n'est pas si bon qu'en Europe. On y recueille le meilleur sucre qui soit au monde, les cannes y croissent avec facilité & en abondance ; & il n'y a pas moins de difference entre les sucres du Bresil, & ceux qui se font en d'autres lieux, qu'il s'en trouve entre les plus excellens vins de Champagne ou de Bourgogne, & les vins les plus communs de la Brie. Le tabac qui croît dans ce país passe aussi pour être le plus excellent de l'Univers ; on en transporte partout, excepté dans les lieux où les Princes en défendent l'entrée, afin de faciliter le débit de celui qui se recueille dans les terres de leur obéissance, dont peu de gens se serviroient, s'il leur étoit facile ou permis d'avoir du tabac de Bresil, Les Pateques ou melons d'eau y sont aussi d'une bonté & d'une delicatesse exquisite. Il y a au Bresil de toutes les herbes potageres connues en Europe, excepté de l'ail & de l'oignon, qu'il n'a pas été possible d'y faire venir, quelque soin qu'on ait apporté d'en semer & de les cultiver ; & tout l'ail & tout l'oignon

poignon qui se consume au Bresil, y est apporté de Portugal. Les cocos de ce país sont beaucoup plus petits que ceux des Indes Orientales, le goût n'en est pas le même, & ils semblent être d'une espece differente. Ils ont la coquille fort épaisse : des plus gros on en fait des tabatieres, des boëtes, & d'autres bagatelles ; & avec les plus petits on fait des chapelets, en sorte que chaque cocos fait un grain. Les Bresiliens ne s'adonnent point à tirer comme les Indiens, le tari, ou vin des cocos, ils n'en font pas non plus d'eau de vie, parce que les cannes de sucre leur en fournissent suffisamment, & que d'ailleurs on leur en porte beaucoup de Lisbonne, qui est bien meilleure que celle qu'ils pourroient faire. Ce que nous appellons bois de Bresil est fort commun dans toute cette côte. On y voit aussi quantité de ces arbres qui distillent, & que l'on nomme le baume du Perou. On fait au Bresil un tres-grand negoce de ce baume ; les Dames se servent pour serrer leurs bijoux, de petits coffres qui en sont enduits par dedans & par dehors, & qui sentent parfaitement bon. Dans la partie meridionale du Bresil, on recueille de fort beau bled & en quantité ; mais il n'en

croît point dans les terres voisines de la Baye de Tous les Saints, non plus que dans les endroits qui sont plus au Nord, cela vient peut-être de ce que le terroir n'y est pas propre, ou bien à cause de l'horrible multitude de fourmis, dont tout le país est comme inondé, qui mangent le grain qu'on a jetté en terre auparavant qu'il ait pû y germer : on recueille néanmoins du millet & du ris dans les endroits où le bled ne peut venir, parce que ces grains croissent dans l'eau, qui les preserve des insultes des fourmis. Mais les Bresiliens tirent leur subsistance la plus ordinaire de la racine de Mandioc, dont on fait, ce que les François appellent, *la Cassave*, & les Portugais, *Farina de Pao*, comme qui diroit de la farine de bois.

Le Mandioc est une racine blanche, qui ressemble assés à la brioine ou coulevrée ; il seroit dangereux sans l'avoir préparé auparavant. Cette préparation consiste à la mettre tremper dans l'eau jusques à ce qu'elle y soit devenuë molle, alors on la fait secher ; ensuite on la fait encore tremper, & puis secher, ce que l'on reïtere plusieurs fois, afin que par ces différentes infusions & desications, elle perde ce qu'elle a d'acte & de mal-faisant. Etant ainsi préparée elle devient

aliment propre à nourrir , & c'est un mets si familier & si agreable aux Americains, qu'ils preferent la cassave au ris, au millet & au pain. Lorsque le Mandioc est preparé, on le reduit en une maniere de farine , qui est tres-blanche mais qui est grenée & pesante comme de la poudre à canon. Cette farine est presque insipide , elle gonfle beaucoup quand on la mange , & elle cause ordinairement de fâcheuses obstructions à ceux qui n'y sont pas accoutumés , ou qui en mangent avec excès. On en fait une espece de petits gâteaux, que l'on nomme , *Bejous* , qui sont un peu plus appetissans que la farine, parcequ'on les petrit ordinairement avec du lait de cocos , mais qui pour cela n'en sont pas moins mal-faisans.

Quoiqu'il ne croisse point de bled aux environs de San Salvador , le pain n'y manque pourtant pas ; il est vrai qu'il y est un peu plus cher que dans les autres Villes du Bresil , parce que cette Ville est plus grande & plus peuplée, & que le bled & la farine qui s'y consomment , y viennent ou de Lisbonne ou du Rio de janeiro. On y apporte aussi de Portugal du vin , de l'huile , des toiles, & generalement toutes les denrées necessaires à la vie. Comme le Bresil est

non seulement arrosé par quantité de rivières , mais encore par de fréquentes pluies ; les pâturages y sont fort beaux , & l'on y nourrit beaucoup de bétail. L'Amerique est des quatre parties du monde terrestre , celle où il y a de plus grandes rivières & en plus grand nombre , ce qui sert non seulement à la fertilité du pays , à la facilité du commerce , mais une autre utilité considérable que cela produit , est que ces rivières fournissent abondamment du poisson , pour la nourriture des peuples qui ne sont pas voisins de la mer. On mange au Bresil de tres-bon bœuf & d'excellent mouton , on y trouve beaucoup de Gibier & de poisson , les fruits n'y coûtent presque que la peine de les aller cueillir , ou de les envoyer chercher , on y fait des confitures de toutes les sortes , parfaitement belles , & à bon marché , attendu que la livre du plus beau sucre n'y coûte tout au plus que deux sols. Mais s'il y a beaucoup d'agréments au Bresil , il y a aussi bien des choses tres-incommodes. On y voit des vers de différentes especes , qui causent de cruels maux , à ceux qui en sont attaqués. Les Portugais appellent ces vers , & les maladies qu'ils causent *Bicho* ; ce qui en leur langue signifie ,

un ver , ou un petit insecte.

Il y a une espece de ces maladies , appellées *Bicho* , qui est produite par un ver long & delié , qui s'attache aux jambes , qui s'y grossit & qui y cause des douleurs horribles ; si l'on le neglige dans son commencement , il y forme des ulceres & souvent la gangrenne. Ce mal se guerit en faisant une incision à la peau pour decouvrir le ver , qu'il faut ensuite tirer doucement & adroitement en le tournant autour d'une éguille ou d'une sonde. Il faut bien se donner de garde qu'il ne se trompe pas , car en ce cas , il faut necessairement faire une ouverture & plus grande & fort douloureuse. Le ver étant tiré on deterge l'ulcere , & on en procure la cicatrice avec les remedes convenables.

Le *Bicho* de la seconde espece est un ver si petit d'abord qu'il est imperceptible aux yeux les plus clairs voïans. Ces sortes de vers sont ordinairement dans les masures , dans les lieux où l'on bâtit , & dans tous les endroits où il y a de la poussiere , & qu'on n'a pas soin de bien balayer. Ils s'attachent presque toujours aux pieds , se mettent entre la peau & la chair , & souvent entre la chair & les ongles , où ils se glissent sans se faire sentir & sans qu'il soit possible

de s'en appercevoir pendant les premiers jours. Les Bresiliens & les Negres qui vont pieds nuds , en sont fort incommodés , les Européens y sont moins exposés , parce qu'ils portent des souliers & des bas. Cette vermine qui se derobe à la vûë par son extrême petitesse , subsiste quelquefois huit ou dix jours dans la chair , sans qu'on la puisse bien remarquer. Il est cependant bon de visiter soigneusement chaque jour ses pieds & ses jambes , afin que si l'on a de ces Bichos , l'on puisse y apporter le remede de bonne heure. Que si on les neglige , ils deviennent gros comme un pois , dans l'espace d'environ quinze jours , & pour lors on les reconnoît mieux par la lividité qu'ils causent à la partie , que par la douleur qu'ils y font sentir. Pour empêcher que ces vers ne fassent un plus grand progrès , il faut tâcher de les ôter en faisant délicatement une incision à la peau , dès qu'on commence à les appercevoir parce que plus ils sont gros , plus on a peine à les tirer.

Il est tres important de prendre garde à ne les pas crever en les tirant , d'autant que si cela arrive il en sort une malheureuse semence qui les multiplie presque à l'infini. Que si l'on tar-

de par trop à tirer ces vers, & qu'ils fassent un trop long séjour dans la partie, ils la corrompent; ils y causent des ulceres vermineux & malins, toute la chair des pieds se consume; les os se découvrent & se carient; & enfin ils tombent par pièces, comme je l'ai souvent vu arriver à des Negres qui naturellement sont mal propres & paresseux.

Les personnes qui ont de ces sortes de vers, & qui ont soin de les tirer de bonne heure, ne souffrent pas beaucoup, & sont bien-tôt guéris, en mettant un peu de tabac en poudre dans l'incision qu'on a faite pour les découvrir & pour les ôter. Si au contraire par malheur ou par negligence on leur a donné le loisir de croître & de corrompre la partie, il faut en ce cas, quoiqu'il en puisse coûter, travailler à les faire mourir, après quoi les ulceres doivent être traités avec des remèdes convenables.

Les Portugais donnent encore le nom de *Bicho* à une certaine inflammation de l'anus, qui dans ce pays est également fréquente & dangereuse. Cette maladie est toujours accompagnée d'une violente douleur de tête, de fortes épreintes, d'une grande chaleur dans la

partie, & presque toujours de la fièvre. Sice mal est negligé dans les commencemens, il degenerate bien-tôt, en des ulceres vermineux dont les suites sont toujours fâcheuses & souvent funestes. Ceux qui ont soin de se laver le fondement, chaque fois qu'ils vont à la selle sont moins sujets à cette incommodité que ceux qui negligent de le faire, mais quand on est une fois attaqué de ce mal, il faut commencer par faire une décoction de limons aigres, y ajouter un peu de sel, & s'en laver la partie malade plusieurs fois le jour. On introduit aussi avec beaucoup de succès des quartiers de citron dans l'intestin, en ayant auparavant ôté l'écorce. On arrête souvent tout d'un coup par ce seul moyen le cours de ce dangereux mal, surtout lorsqu'il ne fait encore que commencer. Que s'il a déjà fait du progrès, & que l'on commence à remarquer une corruption considerable dans la partie, il faut alors, après s'être lavé avec les décoctions marquées cy-dessus, delayer de la poudre à canon dans un peu d'eau-rose ou de plantain, tremper du charpi dans ce liniment, l'introduire dans l'intestin & le réiterer plusieurs fois chaque jour jusques à l'entiere guerison, l'experience ayant fait connoître, que

dans ces occasions , il n'y a point de remede plus efficace.

Il est d'une consequence extrême de ne point saigner ceux qui sont attaqués de cette maladie , quelque raison apparente qu'il y ait de le faire , parce que l'on a observé que rien n'étoit plus contraire alors que la saignée , & qu'il en échape tres-peu de ceux à qui l'on s'est hazardé d'ouvrir la veine. Il n'est point dans ces occasions de remede qui soulage plus efficacement les malades , après ceux dont j'ai parlé , que les lavemens anodins , & ce n'est que sur le déclin de la maladie qu'on doit entreprendre de les purger doucement.

Il y a encore une chose dont les habitans du Bresil reçoivent une incommodité tres-considerable. Ce sont les fourmis , dont il y a par tout une si prodigieuse quantité , que le país semble en être couvert.

On y en voit de différentes especes ; celles qui sont rouges , & d'une grosseur mediocre , y sont en plus grand nombre , & sont les plus fatigantes ; elles se répandent par tout dans les campagnes ; elles se rassemblent & s'entassent quelquefois en plusieurs gros monceaux , qui de loin paroissent être autant de maisons , qui forment comme

un petit village. Ces fourmis font un terrible dégât , & sont la principale cause que l'on ne recueille point de bled dans la Province dont San Salvador est la Capitale. Elles n'inondent pas seulement les champs , on les voit pénétrer jusques dans les Villes , & se glisser dans les maisons , dans les coffres & dans les armoires , où l'on a bien de la peine à soustraire quelque chose à leurs petites dents. Elles ne laissent pas pourtant de procurer un avantage qui n'est pas médiocre , qui est de détruire les rats & les serpents , auxquels elles font une guerre perpétuelle ; l'extrême disproportion qui se trouve entre ces deux sortes d'ennemis, n'empêchant pas , que les plus petits , par leur grand nombre , ne surmontent & ne viennent enfin à bout des plus grands.



CHAPITRE XC VII.

Des Peuples du Brésil.

LEs peuples originaires du Brésil sont idolâtres , fort adonnés à la magie, ils sont superstitieux au dernier point , ils adorent & invoquent les démons comme les habitans de Madagascar , & n'ont cependant ni temples , ni

Prêtres , ni aucunes Fêtes réglées. Ils vont nuds , ils sont de couleur rougeâtre , & au reste assés bien faits , ils ont les cheveux longs , & quoiqu'ils n'ayent rien de difforme dans le visage, ils ont néanmoins un certain air farouche , qui ne se peut pas aisément exprimer , & qui approche beaucoup de celui des Tartares Septentrionaux. Ils sont adroits , braves & ennemis irréconciliables de ceux qui les ont offensés. Leurs armes sont des sagaies & des flèches ; qui au lieu de fer sont garnies de grosses arrêtes de poisson parfaitement bien éguisées. Ceux d'entre les Bresiliens qui portent des armes garnies de fer , ne les ont que depuis que les nations d'Europe ont commencé de frequenter leur país. Ils s'occupent presque tous à cultiver la terre, à la chasse & à la pêche , ils mangent indifféremment de toute sorte de viande, même de la chair humaine ; ils supportent facilement la faim dans la disette, & ne font jamais guere de provisions. Ils sont si enclins à la guerre , qu'ils se la font entr'eux presque sans discontinuation. S'ils font des prisonniers, ils les traitent fort bien pendant quelque temps , les nourrissent avec soin & les engraisent le plus qu'ils peuvent, puis

à certain jour marqué, ils les conduisent dans leur assemblée, où après les avoir publiquement égorgés avec quelques ceremonies, ils les mangent avec une cruauté qui fait horreur.

La plupart des Bresiliens n'enterrent point & ne brûlent point non plus les morts, mais ils en font cuire la chair & s'en nourrissent; souvent même ils n'attendent pas à les mettre en pieces, qu'ils soient decedés; car s'ils jugent que l'infirmité d'une personne soit mortelle, alors ils l'égorgent de bonne heure, de crainte qu'elle ne devint trop maigre, si on la laissoit languir trop long-temps. Et enfin pour que rien ne se perde de cette abominable pâture; après qu'ils ont mangé les chairs, ils font secher les os, les reduisent en poudre, & en font une espee de bouillie qu'ils mangent aussi. Ils pretendent au reste que cette maniere d'agir n'a rien que de fort honnête, & si nous leur disons que cette coûtume est cruelle & inhumaine, ils se défendent de ce reproche, & répondent que c'est nous qui manquons de pieté envers nos peres & de tendresse pour nos amis, puisque pouvant leur donner nos estomachs pour sepulture, & les incorporer en quelque façon à nôtre propre

substance nous les mettons dans la terre & nous souffrons qu'ils deviennent la nourriture des vers.

Depuis que les Chrétiens se sont introduits au Bresil, ceux du país avec lesquels ils ont eu quelque commerce, ont insensiblement pris l'habitude de se vêtir, & ont perdu peu à peu celle de manger les hommes. Les Portugais ont bâti au Bresil, non seulement des Villes, mais encore plusieurs forteresses d'espace en espace, afin de se mettre à couvert de toute insulte, non seulement de la part des autres nations d'Europe, mais encore de la part des habitants, avec lesquels ils se comportent comme dans tous les autres país, où ils sont établis, c'est-à-dire qu'ils en exigent un tres-grand respect, qu'ils ont soin de s'en faire craindre, & qu'ils ont avec eux une guerre presque continuelle.

Les Bresiliens ne font point de quartier aux Portugais, qui ont le malheur de devenir leurs prisonniers, mais ils n'en sont pas aussi traités avec la dernière rigueur, lorsqu'ils deviennent leurs esclaves; il est vrai qu'on ne les égorge pas de sang froid, & qu'on ne les mange pas, mais la servitude affreuse à laquelle on les réduit, & les travaux excessifs que

I'on leur impose , sont incomparablement plus terribles que la mort qu'ils font souffrir à leurs ennemis.

La maniere severe , pour ne pas dire cruelle avec laquelle les Portugais traitent les Bresiliens , qu'ils ont subjugué par les armes , en a porté beaucoup à se soumettre à eux volontairement , mais ils'en trouve aussi tous les jours , qui n'ayant pas assez de force pour resister , preferent la liberté à la servitude , & abandonnent leur pays pour se retirer dans des Provinces reculées , où les Portugais n'ont pas encore pû penetrer. Ceux-cy ne manquent pas d'envoyer continuellement des partis contre ces Americains , & ilsont grand soin de se bien fortifier dans les lieux dont ils peuvent se rendre les maîtres , ce qui pourtant n'empêche pas qu'il ne tombe de temps en temps quelques uns des leurs entre les mains des Bresiliens , qui pour se dédommager de la severité qu'on exerce avec leurs compatriotes ; ne font jamais de quartier à leurs prisonniers. J'ai oüi dire , pendant que j'étois au Bresil , que les Portugais s'étoient déjà avancés jusques à environ quatre-vingt lieux loin de la mer ; & qu'ils esperoient pouvoir dans peu de temps étendre considerablement leurs

conquêtes. Ils ont au reste beaucoup de soin d'instruire à la religion chrétienne les Bresiliens tant esclaves que libres, qui vivent parmi eux, de sorte qu'on en voit tous les jours qui reçoivent le saint Baptême, & les Portugais les plus qualifiés ne font aucune difficulté d'épouser des femmes du païs après qu'elles se sont converties. L'on remarque que quoique ces femmes soient blanches, belles & bien faites, elles ont néanmoins, & transmettent à leurs descendans, l'air sauvage de leur nation, qui les fait aisément distinguer de ceux qui sont nés de pere & de mere Portugais. Outre les Bresiliens dont les Portugais se servent en qualité d'esclaves, ils en font encore venir un tres-grand nombre de l'un & de l'autre sexe, des côtes de Guinée & d'Angole, pour les faire travailler au sucre & au tabac. Presque tous ces malheureux sont traités par leurs maîtres, avec une cruauté tout-à-fait indigne des Chrétiens, ce qui les porte souvent au desespoir & à la revolte, d'où dans la suite il arrive de tres grands desordres. On a quelquefois été contraint d'envoyer des troupes réglées contre ces fugitifs, & de leur faire la guerre dans les formes.

Ces Negres qui viennent de l'Afri-

que, sont vendus en plein marché, comme des bêtes. Ce honteux trafic se pratique non seulement au Bresil, mais encore dans tous les pays de la domination Portugaise, & jusques dans Lisbonne Capitale des Etats de Portugal. Il se trouve plusieurs Portugais, qui n'ayant point de terres à cultiver, ne laissent pas d'acheter & de garder grand nombre d'esclaves; ils leur laissent la liberté de se louer eux-mêmes & d'aller travailler pour qui il leur plaît, moyennant certaine somme que le maître exige d'eux chaque semaine. Ces sortes de conventions sont souvent la cause de beaucoup de desordres, parce que si ces esclaves n'ont pas assez gagné pour payer la taxe qui leur est imposée, ou s'il leur arrive de perdre leur argent au jeu, ce qui n'est que trop ordinaire, ils s'adonnent à voler & assassiner quelquefois ceux dont ils n'ont pu avoir l'argent qu'en leur ôtant la vie; en sorte que malgré la severité avec laquelle les Juges punissent ces esclaves brigands, quand ils sont découverts & pris, il est dangereux d'aller de nuit par la Ville, & lorsqu'on va en campagne, il faut, pour se mettre hors d'insulte, avoir toujours soin d'être bien armé.



CHAPITRE XCVIII.

*De la Baye de Tous les Saints, & de la Ville
de Saint Salvador.*

LA Baye de Tous les Saints, au fonds de laquelle est bâtie la Ville de San Salvador ou de Saint Sauveur, est située sous le 5. degré au midy de la Ligne. C'est un des plus grands & des plus beaux ports qui soient dans tout l'Océan. Il faut seulement prendre garde en y entrant, à quelques bancs de sable qui sont sur la droite, où plusieurs vaisseaux ont fait naufrage.

On peut éviter facilement ce malheur, en faisant venir de la Ville des pilotes du païs qui soient habiles & bien expérimentés.

L'entrée de cette Baye en regarde presque directement le fonds, ces deux extrémités étant situées presque précisément, Est & Ouest; ainsi les vaisseaux ne font que tourner un tant soit peu vers le Nord, pour arriver au mouillage. Au reste dès qu'on a doublé les caps qui forment l'entrée du port, on n'a plus rien à craindre, on y est partout entièrement à l'abry de tous vents, & l'on peut y jeter les ancres dans tout,

te l'étendue de la Baye , dont le fonds est tres-bon par tout , & qui est capable de contenir plusieurs milliers de vaisseaux. Ce port est environné de tous côtés de collines dont la vue est agreable , & rejoüissante , tant par la beauté du terroir , qu'à cause de la verdure , dont elles sont couvertes pendant toute l'année. Il entre dans cette Baye plusieurs petites rivières qui arrosent le pais circonvoisin , & qui en augmentent la fertilité. Les peuples de cette contrée , font leur principale occupation de la pêche , qui y est tres-abondante ; celle de la balene leur est d'une bien plus grande utilité que de toutes les autres especes de poissons. On prend quelquefois jusques à trente balenes , aux environs de Saint Salvador, depuis le commencement du mois de Juin , jusques à la fin de Septembre , qui est le seul temps où ce poisson paroît sur les côtes du Bresil. Il y a peu de gens qui ne sçachent que la balene est le plus grand des poissons qui nous sont connus , mais comme tout le monde ne sçait pas comment on fait pour en prendre , je l'expliquerai icy en peu de mots. Ceux qui sont choisis pour travailler à cette pêche , se mettent dans de petits batteaux , & vont croiser dans

Les endroits où les balenes ont accoutumé de venir ; des qu'ils en apperçoivent une & qu'ils estiment la pouvoir atteindre, ils lui lancent un petit dard qui est attaché à une forte fisselle d'environ de la grosseur d'un doigt ; si la balene est blessée du coup, elle fuit aussitôt, & se plonge au fonds de l'eau pendant tout le temps qu'elle reste vivante ; on a cependant soin de lâcher toujours la fisselle, jusques à ce que la balene soit morte, ce qui arrive lorsqu'elle a perdu tout son sang, & pour lors elle ne fait plus de resistance, & revient d'elle-même sur l'eau, ainsi en retirant doucement la fisselle, on s'en approche, on l'attache avec de forts crampons, & on la tire peu à peu à terre pour la depecer. Il y a de ces poissons, dont la seule langue produit jusques à un muid d'huile, mais pour l'ordinaire une langue en fait environ un demy muid, aussi est-ce de toutes les parties de l'animal celle dont on en tire le plus. On ne brûle point au Bresil, d'autre huile que celle-là, les esclaves & le menu peuple mangent de la chair de balene, le goût n'en est pas mauvais quand elle est bien apprêtée & bien assaisonnée.

Après qu'on est entré dans la Baye, &

qu'on a avancé près de deux lieues , on trouve la Ville de San Salvador , vis-à-vis de laquelle les vaisseaux mouillent l'ancre , à un bon quart de lieue de terre. Cette Ville est bâtie presque au fonds de la Baye du côté du Nord ; on la divise en haute & basse Ville ; cette dernière est le long du rivage au pied d'une montagne haute & fort escarpée, de sorte que les rues par lesquelles on monte à la ville haute sont roides & tres-fatigantes ; cette partie de la Ville qui est bâtie sur la montagne , est ce qu'il y a de plus beau , & contient un assés grand espace ; & toute la Ville, en y comprenant la haute & la basse , est grande à peu près comme Lyon , & elle est ceme semble plus peuplée.

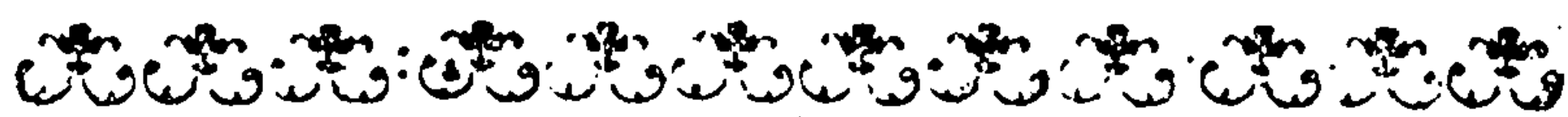
Il y a dans la haute Ville de belles rues de grandes places , des maisons bien bâties , des Eglises magnifiques , & un superbe Palais qui sert de demeure au Gouverneur , & dans lequel s'assemble aussi le Parlement du Pais. Cette Ville est la capitale , la plus riche & la plus grande de celles que les Portugais possèdent au Bresil. C'est là que fait son sejour le principal Gouverneur de cette côte , & quoiqu'il n'ait pas une autorité absolue sur les Commandans des autres places , il les precede pour-

tant tous , & il a droit en certaines occasions de leur envoyer ses ordres auxquels ils sont obligés de déferer. Le bruit couroit , pendant que j'étois à San Salvador , qu'on y devoit établir un Viceroy qui seroit aussi absolu dans tout le Bresil, que celui de Goa l'est aux Indes Orientales. On y attendoit aussi de jour en jour un Evêque , pour remplir le Siege , qui vaquoit depuis plusieurs années, & l'on croyoit que quand le Gouvernement seroit changé en Viceroyauté , l'Eglise de cette Ville deviendroît Metropolitaine du Bresil & de tous les Diocèses , auxquels le Roy de Portugal nomme, qui sont situés depuis les Isles du Cap-Vert jusques au Cap de bonne Esperance.

Il y a à San Salvador un Parlement , que les Portugais appellent *Relaçam* , dont le ressort s'étend dans toutes les Villes du Bresil ; l'autorité de ce tribunal n'est pourtant pas tout-à-fait absolüe , car on peut appeller de ses Jugemens , au Parlement de Lisbonne , pour les affaires criminelles des Nobles , lorsqu'il s'agit d'une peine capitale , & pour toutes les affaires Civiles, si la somme dont il est question, excède celle de mille livres.

On trouve abondamment à San Sal-

Salvador des marchandises de toutes les sortes , & des marchands de toutes les nations , en sorte qu'il s'y fait un tres-beau negoce ; mais ce qui a plus que toute autre chose contribué à son lustre & à son opulence , est le refus que les habitans y ont toujours fait d'admettre l'Inquisition , ni dans leur Ville ni dans aucune autre du Bresil , quoique les Officiers du Saint Office ayent fait en divers temps , tous les efforts & toutes les diligences possibles pour l'y établir.



CHAPITRE XCIX.

Continuation du precedent ; aventure d'un Medecin François.

JE ne sçai si le libertinage est aussi grand par tout le Bresil , qu'il l'est dans la Ville de San Salvador. Les femmes les plus qualifiées , & celles qui passent pour avoir quelque vertu , n'y font point de scrupule de parer leurs esclaves avec beaucoup de soin , afin de les mettre en état de vendre plus cher les infâmes plaisirs qu'elles donnent ; elles partagent ensuite le malheureux profit de la débauche de ces prostituées en sorte que l'on peut dire avec justice,

que la pudeur est presque entierement bannie de cette Ville, & que le vice y regne souverainement. Tous les étrangers & particulièrement les François y sont aimés & estimés, mais il n'arrive que trop souvent, que l'estime publique leur attire l'envie de quelques particuliers, & leur procure de terribles & dangereuses affaires. Ce qui y arriva à un jeune François, qui depuis quelques années y pratiquoit la medecine avec applaudissement, servira à prouver ce que j'avance.

Ce jeune homme fut un jour appelé par une dame pour venir voir sa fille, qui étoit dangereusement malade. Il employa ses soins pour la guerir promptement, & il eut le bonheur d'y réussir. Il eut outre cela l'avantage de plaire & à la mere & à la fille, qui étoit jeune, riche, belle & bien-faite, & en un mot un parti auquel l'étranger n'auroit osé aspirer. La santé de cette jeune personne étant entierement retablie, on demanda au Medecin s'il vouloit bien l'épouser, il y consentit volontiers, on les maria, mais comme on appréhendoit qu'il ne survint quelque opposition de la part des parens de la fille, les nôtres se firent sans éclat. Aussi-tôt que le mariage de nôtre François fut rendu

public, son bonheur lui suscita des ennemis, qui envieux de son état résolurent de le faire périr.

Afin de réussir dans leur pernicious dessein ; ils allerent trouver un Gentil-homme, mari de la sœur aînée de la Demoiselle que le medecin venoit d'épouser ; ils lui firent entendre, qu'on lui avoit fait affront en concluant ce mariage, sans le lui avoir communiqué ; que l'alliance que sa belle sœur venoit de contracter, étoit honteuse à sa famille, & que le seul moyen de reparer cette injure & de laver cette tache, étoit de poignarder son nouveau beau-frere, qui n'étoit qu'un jeune Chirurgien, étranger, inconnu, peut-être heretique, & qui usurpoit le nom & la qualité de Medecin.

Ce Gentil-homme qui avoit plus de richesses que de bon sens, excité par tant de mauvais conseils, se plaignit d'abord publiquement de la honte que ce mariage lui faisoit & à sa famille ; Il n'oublia rien pour faire entrer ses autres parens dans ses sentimens ; mais les ayant trouvés là-dessus plus modérés & plus raisonnables que lui, il assembla plusieurs de ses amis, les engagea à s'unir avec lui pour venger l'injure qu'il pretendoit lui avoir été faite, &

vint

vint avec eux à la Ville. Il investit pendant la nuit, & fit ensuite attaquer la maison de sa belle sœur, il y entra les armes à la main, & il y assassina de sa propre main, un jeune homme qu'il crut être son beau-frere, mais qui n'étoit qu'un de ses amis qui s'étoit caché au premier bruit qu'il avoit entendu, & qui pour son malheur avoit beaucoup de ressemblance avec celui qu'on avoit dessein de tuer. Après cette sanglante expedition, le Gentil-homme se retira avec sa troupe dans une de ses terres, afin de se soustraire aux poursuites qu'il prevoyoit bien que la Justice ne manqueroit pas de faire contre lui.

Cependant le jeune Medecin qui avoit été assés heureux pour échapper à la rage de ces furieux, avoit quitté la maison, & s'étoit mis en lieu de seureté, mais comme sa femme & sa belle mere & les autres femmes du logis ne sçavoient rien de son évafion, & qu'au contraire elles croyoient que c'étoit lui qu'on avoit poignardé, elles crièrent de toute leur force pour implorer le secours de leurs voisins & celui de la Justice. On accoure de tous côtés au bruit de cette attentat, qui ayant été porté jusques chés le Lieutenant Criminel, il envoya d'abord des Archers

pour se saisir des assassins , mais ce fut trop tard parce qu'ils s'étoient déjà retirés. Ce Magistrat ayant été informé du lieu où le François s'étoit réfugié , il lui donna des Gardes , afin d'empêcher qu'on entreprît une seconde fois sur sa vie , ce qui seroit infailliblement arrivé, le Gentil-homme de qui il étoit beau-frere étant au desespoir , lorsqu'il apprit qu'il avoit manqué son coup. Les amis du Medecin , voyant bien qu'il n'étoit pas en seureté dans le Bresil, lui conseillerent de s'absenter pour quelque temps , & de faire un voyage à Lisbonne ; ils lui représenterent, que c'étoit là le plus seur moyen d'éviter le malheur dont on le menaçoit & qu'il avoit déjà évité une fois , que pendant son absence , les affaires changeroient peut être de face , & enfin qu'avec le temps les esprits pourroient s'adoucir. Il se rendit à cet avis , & s'embarqua pour aller en Portugal , suivi des Gardes qu'on lui avoit donné pour la seureté de sa personne qui ne le quitterent point , que le vaisseau sur lequel il s'étoit mis , ne fut sur le point de mettre à la voile. Cette separation lui coûta cher , elle fut encore plus sensible à sa jeune épouse & à sa belle mere , mais enfin il n'y avoit point alors pour eux

un meilleur parti à prendre. Il arriva heureusement à Lisbonne , & j'ai sçu pendant que j'y étois qu'il sollicitoit fortement pour avoir du Prince Regent la permission de faire venir en Portugal , sa femme , sa famille & ses effets, de crainte que s'il retournoit au Bresil , il ne fut encore exposé à de nouvelles insultes.

Avant que de finir ce chapitre , je ne dois pas oublier une chose qui merite bien d'être remarquée, qui est que dans tous les lieux possédés par les Portugais au Bresil ; on ne voit personne qui soit réduit à ce point de misere , que de mandier son pain : & que les malheureux qui y viennent volontairement des pais éloignés, ne sont jamais rejetés par les personnes qui ont du bien , encore qu'ils fussent entierement incapables de travailler. Chacun s'y fait un point d'honneur de retirer chez soi tous les miserables qui y abordent , & il arrive même souvent que les grands Seigneurs, nourrissent dans leurs maisons, un nombre considerable de pauvres invalides , sans en rien sçavoir , parce que les Intendans ont ordre de recevoir & de fournir des alimens indistinctement à tous ceux qui se presentent , sans qu'il soit necessaire d'en informer

Les Maîtres , il est vrai que la nourriture absolument nécessaire à un homme pour vivre est tres-peu de chose, & qu'il n'en est point qui puisse manger dans un jour , de la cassave pour la valeur d'un sol, ce qui est suffisant pour ne pas souffrir d'extrême nécessité. On ne voit au Bresil ni chaïses ni palanquins , ni carrosses, il y a même tres-peu de chevaux; les personnes riches se font porter tant à la Ville qu'à la campagne dans des *Hamacs* , par quatre esclaves , pendant que d'autres avec de grands parasols , sont occupés à leur faire de l'ombre.



CHAPITRE C.

Mon Depart du Bresil , ce qui arriva pendant la route, jusques aux Isles Açores.

LA flotte qui part tous les ans de Lisbonne , pour toutes les Villes du Bresil , arriva dans la Baye de Tous les Saints , au commencement du mois de Juin. Les vaisseaux qui étoient destinés pour San Salvador y resterent , & ceux qui étoient chargés pour le Rio de Janeiro passerent outre , pour s'y rendre sous la conduite du General & des vaisseaux de guerre qui les escortoient. Cependant on travailla avec toute la diligen-

ce possible à décharger les vaisseaux qui étoient demeurés à la Baye , & à les charger ensuite , afin qu'ils fussent en état de partir avec nous lorsque ceux qui étoient allés à Rio de Janeiro en feroient de retour. Cette petite flotte arriva à San Salvador sur la fin du mois d'Aoust : chacun s'empressa aussi-tôt pour avoir les provisions & les rafraîchissemens nécessaires pour le voyage , & tout étant prêt , le Maître du vaisseau sur lequel j'étois venu des Indes , vint me chercher & me conduisit à bord , en sorte que le troisième de Septembre au matin , nous levâmes les ancres avec toute la flotte qui étoit de trente voiles. Le vaisseau sur lequel j'étois , appelé *San Pedro de rates* , ou S. Pierre de Rates, portoit le pavillon d'Amiral. Celui qui l'avoit porté en venant de Portugal , avoit alors celui de Vice-Amiral ; & de tous les bâtimens qui composoient la flotte , il y en avoit , en nous y comprenant, vingt-deux pour Lisbonne , & huit pour le compte des Marchands de la Ville de Porto.

Le vent que nous avions eu favorable en sortant de la Baye, se changea le jour même , & devint tout-à-fait contraire; il continua ainsi pendant près d'un mois , si bien que nous ne pûmes dou-

bler le Cap de S. Augustin que vers la fin du mois de Septembre , ayant ainsi employé 23 jours pour faire un chemin que l'on fait aisément en trois , avec un vent mediocrement favorable.

Cependant les huit vaisseaux qui étoient chargés pour Porto , & qui étoient tres-bons voiliers , se separerent de nous , dans l'esperance d'arriver beaucoup plutôt , mais cette separation leur coûta cher , parce que les Corsaires d'Alger les ayant attaqués , en prirent deux , ce qui vrai-semblablement ne seroit pas arrivé , s'ils avoient continué à nous suivre.

Dés que nous eûmes doublé le Cap de S. Augustin , le vent qui jusques-là nous avoit été contraire , changea , & devint tel que nous le pouvions desirer , & il continua de la sorte jusques à la hauteur du Cap Vert. Depuis nôtre depart du Bresil , nous ne mangions que de la cassave , avec des viandes salées ou fumées , & nous ne buvions que de l'eau , mais quoique l'équipage ne fut pas à beaucoup près , si bien ni si delicatement nourri , qu'il l'avoit été en venant de Goa à la Baye , nous n'eûmes que tres-peu de malades , & il ne mourut dans nôtre bord que trois ou quatre personnes , pendant la route du Bresil en Portugal.

J'ai beaucoup de panchant à croire que le frequent usage du sucre que tous ceux du vaisseau , mesloient ordinairement avec l'eau & avec la cassave , & l'abondance des fruits confits dont chacun avoit eu soin de faire provision , contribuèrent plus que toute autre chose à nous préserver du scorbut dans cette occasion. Car le sucre est un baume merveilleux, qui fortifie l'estomach; qui facilite l'expulsion des urines , & qui en émoussant la pointe des acides adoucit toute la masse du sang & des humeurs, donc l'épaississement excessif est selon moi , ou l'unique ou la principale cause de ce mal terrible. En venant des Indes au Bresil, peu de personnes dans notre vaisseau , avoient été assez heureuses pour en être tout-à-fait exemptes, plus de trente hommes en étoient morts avant que d'arriver à terre, & plus de la moitié de l'équipage étoit réduit à un état déplorable en y arrivant. Au lieu que depuis San Salvador, jusques à Lisbonne, presque tout le monde étoit dans une santé parfaite : cependant notre joye fut troublée par la perte de deux de nos hommes , qui allant à leurs necessités tomberent dans la mer, sans qu'il fut possible de les en retirer , & ensuite par de

frequentes tempêtes qui nous mirent plus d'une fois en danger de faire naufrage.

Nous vîmes en chemin faisant , l'Isle appelée, de *Fernand de Noranha*, du nom de celui qui en fit le premier la découverte. J'ai oïi dire que les voyageurs à qui l'eau manquoit, alloient autrefois en faire dans cette Isle, parce qu'il y en a d'excellente, mais que par malheur, quelque vaisseau, y ayant laissé une chienne pleine, les chiens s'y sont fort multipliés, & sont devenus si farouches & si cruels, pour n'être pas accoutumés à voir des hommes, qu'il n'est presque plus possible, d'y mettre pied à terre sans s'exposer à un danger évident d'être dévoré.

Lorsque nous fûmes sous le 15. degré au Nord de la Ligne, le vent cessa de nous favoriser, & continua à nous être contraire pendant presque tout le reste du voyage, mais parce qu'il étoit modéré nous ne laissions pas d'avancer toujours un peu. Etant arrivés sous le 36. degré, nous essuyâmes une furieuse tempête qui dispersa toute la flotte, en sorte que pendant deux jours nous restâmes séparés de tous les autres vaisseaux, dont la plûpart perdirent en cette rencontre des mats, des vergues & des

voiles. Le vent s'étant un peu appaisé, la flotte se rassembla peu à peu, & alors nous découvrîmes à l'Est de nous, l'Isle *Terceira*, qui appartient aux Portugais. C'est dans cette Isle où fut confiné Dom Alphonse VI. Roy de Portugal, après que les Etats de son Royaume, l'eurent privé de sa couronne & de sa femme, pour les donner au Prince Dom-Pedro son frere cadet, qui a gouverné le Portugal sous le titre de Prince Regent, sans oser prendre la qualité de Roy qu'après la mort de son frere Dom-Alfonse. Ce Roy détrôné, après avoir été pendant quelques années dans l'Isle *Terceira*, en fut tiré & ramené en Portugal, parce qu'on craignit que les Espagnols n'entreprissent de l'enlever de cette Isle, pour exciter ensuite quelque revolte dans l'Etat. Dès que Dom-Alphonse fut à Lisbonne, on le conduisit au Château de Cynthra Maison Royale qui n'est qu'à cinq lieues de cette capitale du Portugal, il fut là renfermé, & il y a demeuré jusqu'à son décès.

Ce fut le 21 de Novembre que nous apperçûmes la *Terceira*. Si la saison avoit été moins rude & moins fâcheuse, nous nous en serions approchés pour y prendre des rafraîchissemens, parce qu'on y en trouve en abondance. Mais

comme il n'y a point de port , & que pendant l'hiver on ne peut pas demeurer en seureté dans les rades , nous passâmes outre , & le 23 nous vîmes l'Isle de S. Michel, à la vue de laquelle nous restâmes à la cape pendant toute la nuit. Le lendemain de grand matin tous les vaisseaux envoyèrent leurs chaloupes à terre , sans pourtant que pas un mouillât l'ancre , ils mirent seulement en panne , afin d'être plus prêts à faire voile, s'il survenoit quelque orage , ce qui est assez ordinaire , proche de cette Isle , pendant la saison de l'hiver.

L'Isle de S. Michel , celle de la Terceira & les adjacentes sont ce qu'on appelle les Isles Açores ; les Portugais en sont les maîtres , elles sont extrêmement fertiles, & surtout en bled ; on en transporte tous les ans une fort grande quantité en Portugal.



CHAPITRE CI.

Ce qui nous arriva depuis les Açores jusques à Lisbonne.

NOs chaloupes étant revenue le soir du 24. Novembre nous poursuivîmes notre route avec un vent de Nord-ouest, qui dura peu, & qui se chan-

gea tout d'un coup à l'Est, & puis au Sud. Il devint alors si fort, que la tem-
pête qu'il excita m'a paru plus cruelle
& plus épouvantable que toutes celles
que j'avois essuyées jusques là; elle du-
ra pendant dix jours avec une violence
inconcevable; nôtre vaisseau s'ouvroit
& faisoit eau de toutes parts, l'obscu-
rité étoit presque toujours égale, nous
ne nous entrevoyons qu'à la faveur des
éclairs, & tout sembloit nous condui-
re à une mort inévitable & prochaine.
Nous portions jour & nuit du feu dans
nos fanaux, & nous faisions continuel-
lement du bruit avec des tambours,
pour avertir les autres vaisseaux de la
flotte & de ne se point trop approcher,
ni trop s'éloigner de nous, mais toutes
ces precautions ne servirent de rien, la
violence du vent les dispersa tous, &
nous restâmes entierement seuls, ce qui
n'est pas un petit sujet d'affliction, lors-
qu'on est en pleine mer. Nous perdî-
mes dans cette occasion nos mats de
hune, quelques vergues, & toutes nos
voiles, à la reserve d'une misene, que
tout l'équipage d'un commun accord,
offrit par un vœu solennel à la tres-
sainte Vierge. Nous étions dans un de-
sordre qui ne se peut exprimer, les va-
gues plus grosses & plus élevées que de

hautes montagnes , passoient sans discontinuation par dessus nôtre vaisseau , quoiqu'il fut un des plus grands qui se voyent sur l'Océan ; toutes ces choses nous paroissoient en quelque façon supportables pendant le jour , mais sitôt que la nuit approchoit , nous sentions redoubler nos frayeurs , & nous étions à tous les momens dans l'attente d'une mort cruelle. Un accident impreveu qui nous arriva acheva de nous faire perdre toute esperance , fit trembler les plus intrepides , & étonna les matelots les plus accoutumés aux dangers de la mer.

Nous avions dans nôtre vaisseau des mats de hune & des vergues pour en changer en cas de besoin , comme cela se pratique dans tous les voyages de long-cours ; tout cela étoit fortement attaché ensemble au milieu du pont , & n'avoit point du tout remué depuis que nous étions en mer. Par dessus ces mats & ces hunes on avoit placé nos chaloupes qui étoient l'une dans l'autre ; & l'on avoit mis dans la plus petite quelques cochons d'une grandeur extraordinaire que l'on envoyoit en Portugal comme une chose rare. Il arriva que le roulement du vaisseau étant extrême, & ayant duré tres-long-temps,

Les cordages qui lioient ces grosses pieces de bois avec les chaloupes , se rompirent tout à la fois , en sorte que tout cela suivit le mouvement du vaisseau , donna un si furieux choc contre le bord , & fit un bruit & un fracas si épouvantable , que nous crûmes tous que le vaisseau étoit brisé en mille pieces , & nous n'attendions plus que le moment d'être ensevelis dans les abîmes de la mer. La nuit qui empêchoit qu'on ne pût d'abord connoître la cause de ce desordre , contribuoit à augmenter nôtre peur , & chacun envisageant alors sa mort comme tres-prochaine , ne songea plus qu'à se recommander à Dieu & à implorer sa miséricorde. Il se trouvoit dans nôtre bord des Portugais , des François , des Anglois , des Hollandois , des Indiens , des Caffres , & plus de trente femmes Chinoises , chacun prioit Dieu tout haut en sa propre langue , & invoquoit avec de grands cris les Saints auxquels il avoit plus de devotion ; toutes ces voix confuses , formoient un son triste & lugubre qui augmentoit le trouble & la frayeur , mais enfin le jour parut , on arrêta les mats , les vergues & les chaloupes , ce que personne n'avoit osé entreprendre pendant l'obscurité de la nuit , de peur d'être écrasé parmi ces

grosses piéces de bois que les roulemens pouffoient continuellement d'un bord à l'autre, tous les cochons furent tués & mis en piéces, en sorte que le plus gros morceau de leur corps ne pesoit pas quatre livres.

Peu après le temps s'éclaircit, les vents s'appaisèrent, & Dieu qui nous avoit déjà garantis de tant de perils, eut encore la bonté de nous délivrer de celui-là, par l'intercession de l'auguste Marie, sous la protection de laquelle nous nous étions tous mis. Nous ne pensâmes donc plus qu'à lui rendre grâces, pour un bien-fait si peu espéré, après quoi on s'occupa à reparer autant qu'il fut possible les dommages que la tempête nous avoit causés.

Nous employâmes un jour entier à croiser pour voir si nous ne découvririons point quelques-uns des vaisseaux de nôtre flotte, mais cela n'ayant pas réussi, nous fîmes route vers la terre, afin de gagner promptement Lisbonne.

Il m'arriva une chose pendant ce dernier voyage du Bresil en Portugal qui mérite bien, ce me semble, de trouver icy sa place, & qui servira à mieux faire connoître la haute idée que les Portugais ont du S. Office, & la facilité

qu'ils ont à interpreter en mauvaise part les actions les plus innocentes de ceux qui ont eu le malheur d'y être arrêtés.

Entre les penitences qui me furent imposées par le grand Inquisiteur de Goa, & qui sont expliquées cy-devant, il y avoit un article qui m'obligeoit à me confesser & à communier une fois chaque mois, pendant la premiere année d'après ma sortie des prisons de l'Inquisition. Un jour, que pour satisfaire à ce pieux devoir, je m'approchois de la Sainte Table, afin d'y recevoir le corps adorable de Jesus-Christ; celui qui me le presentoit & qui étoit un Cordelier de l'observance, remarqua que je baïssois la veüe, pendant qu'il proferoit, *Domine non sum dignus*, & quoique je n'eusse alors d'autre intention que celle de m'anéantir en la presencede mon Dieu, ce bon pere qui avoit déjà fort mauvaise opinion de moi, à cause que j'avois été à l'Inquisition, interpreta mal cette marque de mon respect, en sorte qu'il ne pût s'empêcher de me le reprocher à quelques jours de là, & de me dire qu'il n'y avoit pas lieu de douter que je ne fusse encore heretique, puisque je ne dai- gnois pas seulement regarder la sainte

Hostie quand on me la presentoit. Je laisse à penser si le jugement que ce Religieux fit alors de moi , n'étoit pas de ceux qu'on appelle temeraires ; j'eus cependant beau me défendre & lui expliquer quelle avoit esté mon intention, il m'assura toujours, qu'après une action de cette nature , il ne pouvoit avoir d'opinion plus avantageuse de moy.

Le soir du 11 Decembre, la Sentinelle qui étoit au haut du mast découvrit un grand vaisseau qui venoit à nous à toutes voiles ; nos Officiers appréhenderent que ce ne fut un corsaire d'Alger , c'est pourquoi ils firent disposer toutes choses pour combattre & pour se bien défendre , en cas qu'on vint les attaquer. La nuit qui survint nous empêcha de reconnoître quel étoit ce navire, mais comme il porta le feu toute la nuit nous en fîmes de même , pour lui marquer que nous n'en avions point peur.

Dés que le jour parut , ce vaisseau , qui s'étoit tenu écarté pendant l'obscurité , se rapprocha de nous & arbora le pavillon Portugais ; ce qui nous fit connoître qu'il étoit de nôtre flotte, & qu'il avoit été dispersé comme tous les autres par la précédente tempête.

Nous allâmes de compagnie le reste

du jour, & vers le soir nous approchâmes de la Barre de Lisbonne, mais nous ne pûmes entrer dans la riviere à cause que le vent étoit contraire.

Le 14 de Decembre, pendant que nous croisions devant le port en attendant que le vent se changea, le reste de la flotte parut & nous rejoignit à la réserve de deux bâtimens qui n'arriverent que trois ou quatre jours après nous. Enfin le 15 de Decembre au matin, & le onzième mois de nôtre voyage depuis que nous étions partis de Goa, nous entrâmes heureusement dans le Tage, avec une joye qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. Nous allâmes mouïller l'ancre vis-à-vis du Palais du Prince, qui pour nous voir venir étoit monté sur une terrasse, pendant que tout le rivage étoit bordé d'une foule innombrable de peuple qui par leurs acclamations témoignèrent le plaisir qu'ils avoient de l'arrivée de la flotte.





CHAPITRE CII.

L'on me fait descendre à terre ; on me conduit à l'Inquisition & ensuite à la galere ; description de ce lieu.

D'Abord q'on eut jetté les ancres , dans la riviere de Lisbonne ; le Maître des matelots , sous la garde duquel j'étois , alla donner avis de mon arrivée à l'Inquisition ; j'y fus conduit le lendemain, & delà, par l'ordre des Inquisiteurs , qui ne daignerent pas seulement me voir, l'on me mena à la prison qu'on appelle la galere. Elle porte ce nom , parce que n'y ayant point de galeres en Portugal , on y envoie ceux que le S. Office ou les Juges Laïques condamnent à cette peine. On m'y mit d'abord une chaîne au pied ; à laquelle étoit aussi attaché par un pied un autre homme condamné par l'Inquisition, & qui avoit évité le feu par sa confession la veille qu'il devoit être brûlé.

Dans cette galere, tous les criminels sont attachés deux à deux par un pied seulement ; leur chaîne a environ huit pieds de longueur, les prisonniers ont chacun à leur ceinture un crochet de

fer pour la suspendre , en sorte qu'il en reste encore environ la longueur de trois pieds entre les deux.

Ces Forçats vont tous les jours travailler aux ateliers où l'on bâtit les vaisseaux du Roy , ils sont employés à porter du bois aux Charpentiers , ils déchargent les navires , ils vont chercher des pierres & du sable pour les lester , de l'eau & des vituailles pour leurs voyages , ils servent à faire des étoupes , & enfin à tous les usages auxquels on trouve bon de les occuper pour le service du Prince ou des Officiers qui les commandent , quelques rudes & quelques vils que puissent être ces travaux.

L'on trouve parmi ces Galériens des personnes condamnées par l'Inquisition , d'autres qui y sont envoyées par Sentence des Juges Laiques. Il y a des esclaves fugitifs ou incorrigibles , que les Maîtres mettent en ce lieu pour les châtier & pour les ranger à leur devoir ; on y voit aussi des Turcs qui ont été faits esclaves sur les vaisseaux Corsaires de Barbarie ; & toutes ces personnes de quelque qualité qu'elles soient , sont indifféremment employées à des travaux honteux & pénibles, si elles n'ont de l'argent pour donner aux Officiers

qui les conduisent, & qui exercent une cruauté sans exemple sur ceux qui n'ont pas le moyen de les adoucir en leur donnant quelque chose de temps en temps. Cette galere terrestre est bâtie sur le bord de la riviere, elle consiste en deux tres-grandes salles, une haute & l'autre basse; toutes deux sont ordinairement remplies, & les Forçats y sont couchés sur des estrades avec des nates.

On leur rase à tous la tête & la barbe une fois le mois, ils portent des justaucorps & des bonnets de drap bleu: on leur fournit aussi un capot de grosse serge grise, qui leur sert également de manteau pour le jour & de couverture pendant la nuit, & ce sont là tous les vêtemens que le Prince leur fait donner de six en six mois, avec deux chemises de grosse toile.

On donne à chacun de ces galériens une livre & demie de biscuit fondu & fort noir à manger par jour, six livres de viande salée par mois avec un boisseau de pois, de lentilles ou de fèves, dont ils peuvent faire ce que bon leur semble, ceux qui reçoivent quelque secours d'ailleurs, vendent d'ordinaire ces denrées, pour acheter quelque chose de meilleur selon leurs moyens. On

ne leur donne point de vin, & ceux qui en veulent boire l'achètent à leurs dépens. Tous les jours de fort grand matin, fort peu de fêtes exceptées, on les conduit à l'attelier, qui est à près d'une demi lieuë de la galere, là ils travaillent sans relâche jusques à onze heures, à ce à quoi on juge à propos de les employer, on discontinuë alors de travail jusques à une heure, & pendant cetemps là ils peuvent ou manger ou se reposer. A une heure sonnée on les remet au travail jusques à la nuit qu'ils sont reconduits à la galere.

Dans cette maison, il y a une chapelle, où l'on dit la Messe les Dimanches & les Fêtes, & où divers ecclesiastiques charitables, viennent souvent faire des Cathechismes & des exhortations aux galeriens. Outre les alimens que le Prince fait donner à ces malheureux, ils reçoivent encore de frequentes aumônes, en sorte que personne n'y endure de veritable disette; lorsqu'il y a des malades, les Medecins & les Chirurgiens les visitent assiduëment, & si leurs infirmités deviennent dangereuses, on leur administre exactement les Sacremens, & ils ne manquent d'aucun secours spirituel. Si quelqu'un de ces galeriens commet u-

faute notable, il est foïeté d'une manière tres-cruelle , car on l'étend de son long , le ventre à terre , & pendant que deux hommes le tiennent dans cette situation , un troisiéme lui frappe rudement sur les fesses avec une grosse corde goudronée , qui enleve ordinairement des portions de chair considerables , & j'en ai veu plus d'une fois qui après de pareils châtimens , avoient les parties si mortifiées, qu'il falloit y faire de profondes incisions , lesquelles degeneroient en ulceres fâcheux & difficiles , en sorte que ces miserables étoient pour long-temps incapables de tout travail.

Lorsqu'un Forçat a des affaires , où sa presence est absolument necessaire, on lui permet d'y vacquer & d'aller par la Ville même sans avoir de compagnon, en payant toutefois un garde qu'on lui donne , & qui le suit par tout. En ce cas il porte sa chaîne tout seul, & comme elle est fort longue, il la fait passer par dessus ses épaules, la laissant ensuite pendre par devant ou par derriere, selon que cela lui est plus ou moins commode.



Je
I
en
Fo
ce
ja
me
nu
S.
été
pal
vit
en
gra
ne
& c
rep
ne
ir
no
que
des
J
n'y



CHAPITRE CIII.

Je presente requête à l'Inquisition pour obtenir ma liberté, qui m'est accordée.

LE jour d'après celui de mon arrivée en la galere, je fus rasé, vêtu & employé au travail comme les autres Forçats, mais toute penible qu'étoit cette maniere de vie, la liberté que j'avois de voir & de parler au monde, me la rendoit beaucoup moins ennuyeuse que les solitudes affreuses du S. Office.

Aux termes de la Sentence qui avoit été renduë contre moy à Goa je devois passer cinq années dans cette rude servitude, & il n'y avoit gueres d'apparence qu'on deut faire là dessus aucune grace à un homme qui avoit eu la temerité de parler contre l'Inquisition, & contre son infailibilité pretenduë, cependant le desir qu'ont naturellement tous les malheureux, de voir finir leur misere, me fit penser aux moyens de recouvrer ma liberté plutôt que je ne devois vrai-semblablement l'esperer.

Je m'informai donc d'abord, s'il n'y avoit point à Lisbonne quelque

François qui put me rendre service , pour l'exécution du dessein que je meditois , & ayant appris que Monsieur Fabre premier Medecin de la Reine de Portugal, étoit non seulement fort bien auprès de cette Princesse , mais encore qu'il étoit tres-considéré & tres estimé de toutes les personnes de la Cour , je m'adressai à lui , & je le priai de vouloir m'accorder sa protection. Il le fit de la maniere du monde la plus obligeante , m'offrant non seulement son credit en tout ce qui dépendoit de lui , mais même sa bourse & sa table ; il me faisoit la grace de m'y admettre souvent tout enchaîné comme j'étois , sans que l'équipage de galerien lui donnât du dégoût pour moi , ni me rendit plus méprisable à son égard ; il avoit aussi la bonté de me visiter en ma prison , & de m'y consoler lorsque ses affaires lui en donnoient le loisir.

Ensuite j'écrivis en France à mes parens pour leur donner avis de l'état déplorable où j'étois réduit depuis si long-temps , afin que par eux-mêmes ou par leurs amis , ils sollicitassent avec empressement , tous ceux qu'ils croiroient avoir quelque credit auprès de la Reine de Portugal , que j'espérois faire agir en ma faveur.

Monsieur

Monsieur Fabre , qui naturellement étoit genereux & bienfaisant , ayant appris par des lettres de Paris , que des personnes qu'il confideroit , avoient la bonté de s'interesser à ma liberté , redoubla ses soins pour me la faire rendre au plutôt.

Je presentai par son avis une ample Requête aux Inquisiteurs , dans laquelle je leur exposois toutes les causes de ma détention , & je les suppliois de vouloir moderer l'excessive rigueur que je pretendois avoir été exercée contre moi aux Indes. Cette Requête fut portée au Tribunal du S. Office , par un Capucin François , qui en étoit un des calificateurs qui me venoit voir souvent , & de qui je recevois bien des consolations. L'on ne fit point de réponse à cette premiere Requête non plus qu'à trois autres , dont elle fut suivie en moins de deux mois , & qui furent renduës par le même Religieux. La raison de ce silence fut que la charge d'Inquisiteur General avoit vacqué , & que Monseigneur Dom Verissimo d'Alencastro, Archevêque de Brague , qui depuis a été fait Cardinal par Innocent onzième, en ayant été pourveu depuis peu , n'en avoit pas encore pris possession.

Ce Prelat , pour la venuë duquel je faisois des vœux continuels, depuis que je sçus que lui seul pouvoit finir mes affaires , arriva enfin à Lisbonne vers la Semaine Sainte , mais comme pendant ce temps-là , les Tribunaux ne travaillent point , il fallut attendre & prendre encore patience jusques après Quasimodo.

Immédiatement après que l'Inquisiteur General eut commencé à faire les fondions de sa charge, je presentai une nouvelle Requête qui fut leuë au Conseil Souverain , mais tout ce qu'elle produisit, fut que Dom Verissimo, après l'avoir entenduë , dit qu'il ne pouvoit croire que ce que j'exposois fut veritable, n'y ayant pas apparence qu'on eut condamné un homme à cinq années de galere , pour des raisons d'aussi peu de consequence , que celles qui étoient contenuës dans ma Requête.

Cette réponse du grand Inquisiteur , dont le pere Capucin ne manqua pas de me rendre compte , me donna beaucoup de joye. Chacun m'assuroit d'ailleurs , que le Prelat à qui j'avois à faire étoit également noble , sçavant & genereux : tout cela me détermina à lui faire rendre une nouvelle Requête, par laquelle je le suppliois de se donner la

peine de faire lire mon Procès , afin que par cette lecture , il pût se convaincre que je n'avois rien avancé qui ne fut tres-veritable.

Cette proposition trouva d'abord de grandes difficultés dans le Conseil , personne ne vouloit consentir à cette revision de mon procès que je demandois , & la raison qu'ils en alleguoient , étoit que tous les Tribunaux de l'Inquisition étant Souverains , & n'y ayant point d'appel des uns aux autres , c'étoit en quelque façon attenter à l'autorité de celui de Goa , que de vouloir reformer ses Jugemens. Je n'aurois même jamais obtenu ce que je souhaitois , si l'Inquisiteur General n'avoit été fortement sollicité en ma faveur , mais après s'être fait prier long-temps , il se laissa enfin fléchir aux sollicitations de plusieurs personnes de qualité , & particulièrement de sa niece la Comtesse de Figueirol , qui avoit une estime singuliere pour le premier Medecin de la Reine qui étoit aussi le sien.

Dom Verissimo fit donc lire tout au long mon procès en sa presence , & s'étant ainsi pleinement convaincu que je n'avois rien avancé de faux , reconnoissant d'ailleurs l'injustice & l'ignorance de ceux qui m'avoient condam-

né sous le specieux pretexte de ma mauvaise intention ; il ordonna que je serois au plutôt mis en liberté. Pour cet effet il écrivit luy-même au bas de ma dernière Requête ces mots , *Seja Solto come pede , & se va por à França* , c'est-à-dire qu'il soit delivré comme il le requiert , & qu'il s'en aille en France.



CHAPITRE CIV.

L'on me sort de la galere.

MA Requête ayant été ainsi repon-
duë par l'Inquisiteur General dans
l'assemblée du Conseil Souverain , qui
ne se tient que de huit en huit ou de
quinze en quinze jours , elle fut ren-
voyée au Bureau ordinaire , appelé la
Table du S. Office , où l'on tient l'Au-
diance deux fois chaque jour.

Les Inquisiteurs de ce Tribunal m'en-
voyèrent aussi-tôt un Familiar, pour me
donner avis de leur part , que l'on me
faisoit grace , que ma liberté m'étoit
accordée , que je cherchasse un vaisseau
qui allât en France , que j'en donnasse
avis à l'Inquisition , & qu'on ne man-
queroit pas de me faire embarquer des-
sus.

Je reçûs cette nouvelle le premier

jour de Juin , avec une joye que les personnes qui n'ont jamais été captives auroient peine à se représenter ; mais elle diminua beaucoup , lorsque je fis réflexion , à la difficulté que j'aurois de trouver un vaisseau , & de negocier mon passage , tandis que je n'aurois pas la liberté d'agir , Je representai donc dès le lendemain aux Inquisiteurs par un memoire que je leur fis rendre , qu'il étoit tout-à-fait impossible que je pusse profiter de la grace que l'on m'avoit faite , tant que je resterois enchaîné , n'y ayant pas moyen dans une aussi grande Ville que Lisbonne , de sçavoir les vaisseaux qui entrent dans le port ou qui en sortent si l'on ne va soi-même , ou si l'on n'a quelqu'un qui se donne la peine des'en informer avec soin.

Messieurs du Conseil ordinaire , qui avoient mal & rigoureusement interpreté les paroles dont l'Inquisiteur General s'étoit servi pour m'accorder la liberté , en mettant au bas de ma Requête (*qu'il soit délivré comme il le requiert , & qu'il s'en aille en France*) expliquant les derniers mots qui n'étoient mis que comme une surabondance de grace , pour une obligation absolue de m'embarquer ; répondirent à mon memoire , que l'on consentiroit à

mon entier élargissement comme je le demandois , pourveu que je donnasse une caution, qui répondroit, que je ne m'arrêteroïs à Lisbonne qu'autant de temps qu'il m'en faudroit pour trouver l'occasion & le moyen d'en sortir.

Comme dans toutes sortes de Jurisdictions les affaires ne se font qu'avec beaucoup de lenteur, cette dernière réponse ne me fut signifiée que le 28. de Juin. J'en allai sur le champ rendre compte au premier Medecin de la Reine, & je le priai avec toute l'Instance possible de vouloir finir ce qu'il avoit eu la bonté de commencer.

Quelques affaires pressantes empêcherent Monsieur Fabre d'aller ce jour-là même à l'Inquisition, mais y étant allé le lendemain de saint Pierre qui étoit le 30 du même mois au matin, il y fit un acte de cautionnement, par lequel il s'engageoit à payer une amende de quatre cens écus, si je ne partoïs pas de Lisbonne au plûtard dans trois mois.

L'après midy de ce même jour dernier de Juin 1677, les Inquisiteurs envoyèrent un Familiar à la galere, qui me fit ôter ma chaîne, & me conduisit à l'Inquisition. Y étant arrivé, je fus appelé à l'Audiance, où un de ces Mes-

seurs me demanda si je connoissois le Medecin de la Reine, il me dit ensuite qu'il avoit repondu pour moy, que je m'en irois au plutôt, que le S. Office me faisoit grace, & que dès ce moment je pouvois aller en toute liberté où il me plairoit. Alors m'ayant fait signe de me retirer, je ne lui répondis que par une profonde reverence, & je sortis ainsi tout-à-fait du pouvoir tyrannique de l'Inquisition, sous la rigueur de laquelle j'avois gemi près de quatre ans, à compter du jour de mon emprisonnement, qui fut le 24 d'Aoust 1673 jusques au dernier de Juin 1677. Dèsque j'eus les pieds hors de cette terrible maison, j'allai dans la premiere Eglise que je rencontrai, rendre graces à Dieu & à la sainte Vierge de la liberté que je venois d'obtenir; j'allai ensuite chés Monsieur Fabre qui pleura de joye en m'embrassant, je fis encore sur le soir un tour à la galere, afin d'y dire un dernier Adieu aux pauvres affligés qui avoient été les compagnons de mon infortune, & pour faire enlever le peu de hardes qui me restoient.





CHAPITRE CV.

*Histoire d'un Gentil-homme Portugais qui
servira à faire connoître l'esprit du S.
Office.*

A Vant que d'achever le recit de ce qui me regarde , il sera bon de rapporter icy ce que j'ai sçû être arrivé à deux Gentilshommes que j'ai vûs dans la galere de Lisbonne qui y étoient avant moi , qui y resterent lorsque j'en sortis , & avec qui j'ai eu des entretiens tres-particuliers au sujet de leurs affaires & des miennes.

Le premier de ces infortunés Gentilshommes faisoit dans un Regiment d'Infanterie , la fonction de Major , lorsqu'il fut arrêté. Il étoit de race de *Christam novo* , & il avoit été accusé de Judaïsme par des personnes , qui apparemment n'avoient pû sauver leur vie, qu'en se déclarant coupables de même crime , & en nommant bien des innocens , pour tâcher de rencontrer les témoins qu'il leur falloit deviner.

Ce pauvre Officier ainsi accusé , fut conduit & renfermé dans les prisons du S. Office ; on l'interrogea plusieurs fois pour apprendre de sa bouche les

causes de sa détention , mais n'ayant pû la dire , puisque lui-même ne la sçavoit pas , après qu'on l'eut gardé pendant plus de deux ans , on lui signifia qu'il étoit accusé & convaincu d'être Juif , & par consequent Apostat, ce qu'il nia hautement , protestant que jamais il n'avoit cessé de faire profession du Christianisme , & ne demeurant d'accord d'aucunes des accusations dont il étoit chargé , Messieurs les Inquisiteurs n'oublierent rien , pour l'obliger à confesser. On lui promit non seulement la vie , mais encore la restitution de ses biens , cela ne réussissant pas, on l'intimida par les menaces d'une mort ignominieuse & cruelle ; mais rien ne fut capable d'ébranler sa constance , & il déclara hardiment à ses Juges, qu'il aimoit beaucoup mieux mourir innocent , que de conserver sa vie par une lâcheté qui le couvrirait à jamais d'infamie. Le Duc d'*Aveira* , qui étoit pour lors Inquisiteur General , connoissoit cet Officier depuis long-temps , & souhaitoit avec passion de lui pouvoir sauver la vie. Il en chercha tous les moyens , & faisant un jour, selon la coutume , la visite des prisonniers , il l'exhorta fortement à faire ce qui dépendoit de lui pour se garantir

du supplice , mais l'accusé ayant témoigné une résolution constante , à ne se pas vouloir noircir en confessant des crimes qu'il n'avoit pas commis , l'Inquisiteur General offensé de le trouver si opiniâtre , s'emporta jusques à lui dire , *Cuides que aveis de Ganhar ?* c'est à dire en bon François , que pretend - tu donc faire , t'imagines - tu que nous en aurons le démenty , & ayant dit cela il se retira brusquement, laissant au prisonnier le temps & la liberté de penser au party qu'il avoit à prendre dans une conjoncture aussi pressante. Les paroles de ce Juge renferment sans doute un sens fort changé, & donnent lieu à des reflexions qui ne lui font pas honneur , ni au saint Office ; car cela veut dire à peu près, nous te ferons plutôt brûler comme coupable , que de laisser croire au public que nous t'ayons enfermé innocent.

Enfin l'Auto dafé s'approchant , après près de trois ans de prison , nôtre Major entendit prononcer sa Sentence de mort , & on lui donna un Confesseur pour s'y disposer. Ce Gentil-homme qui jusqu'alors avoit paru si ferme , fut ébranlé par les approches & l'appareil du supplice , il avoüa la veille de cette lugubre ceremonie , tout ce qu'on exi-

geoit de lui contre lui-même quoique faux ; il parut à la procession avec une de ces samarres couvertes de feu dont les flammes tendent en bas ; ce qu'on appelle en Portugais , *Fogo revolto*, afin de faire voir que par sa confession quoique tardive, il avoit évité la mort, après y avoir été justement condamné ; & par la Sentence qui fut prononcée contre lui par l'Inquisition , outre la confiscation de tous ses biens , il fut condamné aux galeres pour cinq ans. Il y avoit déjà plus de deux ans qu'il y étoit lorsque j'y arrivai , & c'est en ce lieu & de lui même que j'ay appris ce que je viens de rapporter.



CHAPITRE CVI.

Histoire singuliere d'un autre Gentil-homme.

UN Gentil-homme des plus qualifiés de Portugal, qui étoit de race de Christam novo & très-riche, nommé *Loüis Peçoa Dessa* , ayant eu diverses affaires criminelles dont la connoissance appartenoit à la Jurisdiction laïque , s'étoit attiré la haine d'une infinité de personnes. Ses ennemis ne trouvant point de moyen plus assuré

de se venger de lui , le dénoncerent au Saint Office comme faisant profession secrete de Judaïsme avec sa famille , en sorte que dans un même jour , lui , sa femme , ses deux fils , sa fille & quelques autres de ses proches, qui demeuroient en même maison furent arrêtés & renfermés dans les prisons de l'Inquisition de Coimbra.

Loüis Peçoa fut d'abord interrogé , pour sçavoir de lui le detail de ses biens , dont les seuls immeubles lui produisoient plus de trente mille liv. de rente , lesquels aussi bien que les biens meubles ont esté ensevelis dans les coffres du S. Office. On le pressa ensuite avec toute la charité dont les Inquisiteurs sont capables de déclarer les causes de son emprisonnement. Mais il ne lui fut pas possible d'y satisfaire , puisqu'il ne les sçavoit pas ; ces Messieurs tenterent toutes les voyes , dont ils ont accoûtumé de se servir pour engager les accusés à confesser les crimes dont ils sont chargés , mais rien de tout cela ne fut capable d'ébranler Loüis Peçoa. Enfin près de trois ans s'étant écoulés , le Promoteur du S. Office lui signifia ses accusations & les conclusions de mort prises contre lui , au cas qu'il ne prit le parti de confesser ;

mais nôtre Gentil-homme bien loin de s'accuser , protesta toujourn de son innocence , refuta par de bonnes raisons les calomnies qu'on lui signifioit, demanda qu'on lui fit connoître les témoins qui avoient déposé contre lui , qu'ils s'engageoit de convaincre de faux, & donna enfin à ses Juges bien des moyens de reconnoître qu'il n'étoit pas coupable , s'ils avoient voulu s'en servir. Les Inquisiteurs n'eurent aucun égard à tout ce que Loüis Peçoa alleguoit pour sa défense , & voyant qu'il persistoit sur la negative , ils le condamnerent au feu , & la Sentence de mort lui fut signifiée dans les formes selon la coûtume , quinze jours avant sa sortie. Le Duc de Cadaval , qui étoit compere de Loüis Peçoa , & intime ami du Duc d'Aveira , s'informoit à lui de temps en temps en particulier , de l'état où étoient les affaires du prisonnier , & ayant scû de l'Inquisiteur General, que ne confessant rien, & étant d'ailleurs suffisamment convaincu selon les maximes du S. Office , il ne pouvoit éviter le feu , s'il ne s'accusoit avant sa sortie, cela le mettoit dans un terrible embarras, il auroit bien voulu parler ou faire parler à l'infortuné Gentil-homme , afin de le porter à sauver sa vie à quelque

prix que ce fut, mais cela n'étoit pas possible.

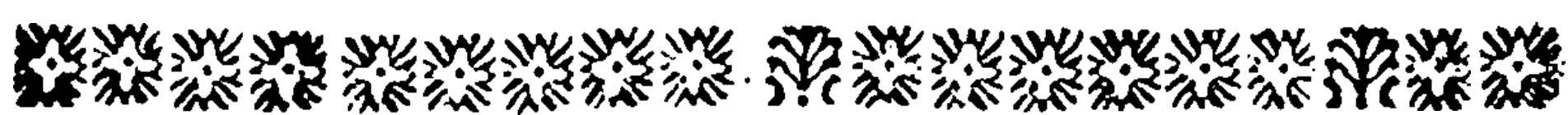
Enfin l'amitié qu'il avoit pour Louïs Peçoa le fit aviser d'un moyen si singulier, qu'il n'est jamais arrivé à pas un autre qu'au Duc de Cadaval de s'en servir. Ce fut de tirer parole de l'Inquisiteur General, que s'il pouvoit reduire Louïs Peçoa à confesser ce dont on l'accusoit, même après sa sortie en l'acte de foi, on ne le feroit pas mourir, quoique cette pratique fut directement contraire aux Loix observées par l'Inquisition. Cela lui ayant été promis, & ayant ensuite sceu le jour que l'on devoit celebrer l'acte de foi à Coimbra; il fit partir de Lisbonne quelques personnes de ses amis, qui l'étoient aussi de Louïs Peçoa, lesquels s'étant postés à la porte de l'Inquisition lorsque la procession commençoit à en sortir, s'approcherent de leur malheureux amy, aussi-tôt qu'ils le virent paroître.

Comme il étoit condamné, son bucher étoit déjà préparé, il portoit un carocha, & une samarra couvertes de flammes & de demons, son portrait étoit représenté au naturel devant & derriere, posé sur des tisons embrasés; sa Sentence étoit écrite au bas & il avoit son Confesseur à côté de lui. Ses amis

I'eurent à peine apperceu, que fondant en larmes ils se jetterent à son col ; le priant au nom du Duc de Cadaval & par tout ce qu'il avoit de plus cher de songer serieusement à sauver sa vie. Ils lui dirent l'assurance qu'on avoit qu'il ne seroit pas executé s'il vouloit se résoudre à confesser , & ils lui remontrèrent que la perte de ses biens ne lui devoit faire aucune peine , puisque le Duc qui les avoit envoyés vers lui les avoit chargés de l'assurer de sa part , quil lui en donneroit plus qu'on ne lui en avoit ôté. Toutes ces raisons , non plus que les larmes & les sollicitations de ses genereux amis , n'ébranloient point Louis Peçoa , il persistoit à dire tout haut qu'il avoit toujours été Chrétien , qu'il vouloit mourir tel , & que tout ce dont on l'accusoit étoient autant de faussetés inventées par ses ennemis , & tolerées par le S. Office, afin de profiter de sa dépouille. La procession arriva cependant au lieu destiné pour la celebration de l'Auto dafé ; on y prêcha , on y lut les procès , on donna l'absolution à ceux à qui l'on savoit la vie, & on commençoit déjà à lire les Sentences de ceux qui devoient être brûlés. Les députés du Duc de Cadaval redoublerent alors leurs instan-

ces , & ils firent enfin si bien que leur ami consentit à demander audience. Louïs Peçoas'étant donc levé dit en allant vers le thrône des Inquisiteurs , ça allons avoüer des faussetés pour satisfaire aux desirs & à l'importunité de nos amis , ce qui fut tres-distinctement entendu par tous ceux qui se trouverent auprès de lui. L'audience lui fut accordée , & on le ramena dans les prisons , mais lorsqu'après que l'acte de foi fut fini , on l'eut appelé à la table du S. Office pour y faire sa confession , il eut encore bien de la peine à s'y refoudre , & il fut plus d'une fois sur le point de voir sa Sentence de mort confirmée sans aucun espoir de misericorde , néanmoins à la fin il declara tout ce qu'on voulut , il signa sa confession , & deux années s'étant encore écoulées depuis sa premiere sortie; il fut envoyé à Evora où il parut en l'acte de foi , portant une Samarra avec le feu renversé ; de là après avoir demeuré cinq ans dans les prisons du S. Office , il fut condamné à cinq autres années de galere , & il y fut envoyé dès le lendemain. C'est en cet endroit que je l'ai connu , & que j'ai appris de lui-même le détail de ce que je viens de rapporter.

Ce Gentil-homme qui me paroissoit honnête homme , & passablement bon Chrétien , sçut après sa sortie que sa femme & sa fille étoient mortes dans les prisons de l'Inquisition , peu de temps après y avoir été renfermées , & que ses deux fils moins constans que lui , s'étant accusés de bonne heure , étoient sortis il y avoit déjà plus de deux ans , après avoir esté condamnés à un exil de dix ans dans les Algarves. Quant à Louïs Peçoa , il n'attendoit lorsque je sortis de la galere , que le moment d'en être delivré , & son dessein étoit de quitter le Portugal & de s'en éloigner aussi-tôt qu'il le pourroit , afin d'aller passer le reste de ses jours dans quelque pais où les Tribunaux du S. Office ne fussent pas reconnus.



CHAPITRE CVII.

*Description abrégée du port & de la Ville
de Lisbonne.*

L'Entrée de la riviere de Lisbonne est située sous le 39 degré 40 minutes de latitude septentrionale : cette entrée forme un tres beau port. Il y a proche l'entrée de ce port , une montagne appelée la Roqua , qui la fait

reconnoître de loin. En s'en'approchant , on trouve quelque banc de sable & des rochers à fleur d'eau , qui la rendent difficile & dangereuse, & ceux qui negligent de prendre des pilotes du païs , qui ne manquent pas de se venir offrir à tous les vaisseaux qui paroissent près de la côte , s'exposent à un danger évident de faire naufrage.

Mais quoiqu'il n'arrive que trop souvent , que des Capitaines imprudens soient punis de leur temerité par la perte de leurs vaisseaux , il n'en trouve que trop qui sans faire attention à tant de funestes exemples , se hazardent tous les jours à être brisés sur ces bancs, en negligeanst les secours avec lesquels ils pourroient entrer sans risque. Au reste on n'a plus rien à craindre lorsqu'on est une fois parvenu proche du fort que les Portugais appellent , *Torre do beugio*.

Cette tour est bâtie sur pilotis au milieu de la mer , elle est pourvue de quantité de grosse artillerie , & l'on y entretient en tout temps une aussi nombreuse garnison , que la place la peut contenir. Vis-à-vis de cette tour , & sur la terre ferme , on en découvre une autre appelée le fort de S. Julien , & par corruption , *Torre de sam Jiam* , elle est

encore mieux fournie d'hommes & de canon que la premiere , & tous les vaisseaux qui montent à Lisbonne passent necessairement sous le canon de ces deux forteresses.

En avançant un peu plus haut , on trouve la petite Ville de Cascaïs ; au devant de laquelle il y a un petit havre , où les vaisseaux peuvent mouïller en attendant la marée. Il y a aussi en ce lieu un autre fort où rien ne manque de ce qui est necessaire pour le conserver & le défendre , en montant encore & environ à deux lieües de Cascaïs , on rencontre la forte Tour de Belem ou Betléem , elle est bâtie sur pilotis au milieu de la riviere , & elle est extrêmement bien gardée & munie de toutes choses ; c'est en ce lieu que tous les vaisseaux qui entrent dans la riviere du Tage , ou qui en sortent , sont obligés de s'arrêter pour montrer leur commission , lors qu'ils y viennent , & leur billet de congé lorsqu'ils s'en vont.

Proche de cette Tour , sur la terre ferme , il y a un gros bourg appelé de Belem , ou Betléem comme la Tour , & tous deux l'empruntent d'un superbe Convent de Bernardins , dont l'Eglise est consacrée à Jesus-Christ naissant , & que pour cette raison on nom-

me le Convent de Betléem.

Ce Monastere a été fondé par le même Roy de Portugal sous le regne duquel se fit la découverte des Indes. Il ne se peut rien voir de plus magnifique que cet édifice ; l'Eglise est grande & bâtie en forme de croix , le marbre , l'or & les belles peintures n'y ont pas été épargnés , & les Religieux de ce Convent sont tous logés avec une propreté où il semble y avoir de l'excès. Ils ont des cellules , ou bien-plûtôt des chambres , grandes , propres & bien ouvertes , les dortoirs ont plus l'air de salons d'une maison royale que de lieux destinés à la retraite des solitaires ; les autres endroits de la maison sont proportionnés aux demeures des Religieux , leurs jardins sont abondamment fournis , non seulement de legumes & de fruits nécessaires pour l'usage ordinaire , mais encore de toutes les sortes de fleurs dont l'éclat & l'odeur peuvent flatter la vue & l'odorat.

Leur enclos & leur parc sont si vastes , & le fond en est si fertile , qu'ils y peuvent nourrir tout le bétail dont ils ont besoin , & en tirer du vin , de l'huile & du bled au delà de leur nécessaire.

Outre ce Convent de Bernardins , il y a encore dans ce même bourg un Hôpital celebre , ou pour mieux dire un Hôtel Royal , qui sert de retraite à tous les pauvres Gentilshommes qui ont employé leur jeunesse au service du Prince , & qui n'ont pas le moyen de subsister honnêtement dans le monde ; cette retraite n'a rien que d'honorable , l'on y trouve des personnes de qualités les plus distinguées ; ceux qui sont assés heureux pour y être admis sont entretenus fort proprement , & nourris avec assés de delicatesse ; mais pour les consoler davantage de ce qu'ils y sont éloignés de leurs familles & de leurs amis , on leur donne à tous en y entrant l'habit ou l'ordre de Christ , s'ils ne l'ont déjà reçu auparavant. Cet ordre que les Portugais appellent *Habito de Christo* , est le plus noble de tous ceux que le Roy de Portugal confere , ce qui n'empêche pas qu'il ne soit devenu tres-commun.

De l'autre côté de la riviere & vis-à-vis de la Tour de Betléem , on voit un grand bâtiment destiné pour faire faire quarantaine à tous ceux qui entrent dans ce port , & qui viennent des endroits soupçonnés de peste.

Depuis Betléem , jusques à la Ville,

on rencontre un grand nombre de très-belles maisons de plaisance & d'agréables jardins. Les vaisseaux montent & vont mouïller l'ancre jusques devant le Palais du Roy , qui de ses fenêtres voit aisément tous les bâtimens qui entrent dans le port.

Le Palais Royal , que les Portugais appellent *O Paço* , par une abbreviation commune dans leur langue , au lieu de dire *O palatio* , est un édifice grand à peu près comme le Luxembourg à Paris , mais il s'en faut bien qu'il ne soit si beau , il n'a point de jardin qui lui soit immédiatement contigu , mais en revanche , il est situé très-avantageusement , il est bâti sur le bord du Tage , & tout auprès d'une des plus grandes & des plus belles places qu'il soit possible de voir , appelée *O Terreiro do Paço*.

C'est dans cette place que se font tous les tournois & les courses de taureaux , que le Roy & la Cour peuvent voir commodement des fenêtres du Palais. C'est aussi dans ce même endroit , que se celebrent presque tous les actes de foi qui se font à Lisbonne , mais pour lors , non seulement on couvre toute la place , mais encore on l'orne & on la dispose comme si c'étoit une Eglise , & on y dresse aux deux côtés de l'autel , deux

Thrônes ou Tribunaux , dans l'un desquels est l'Inquisiteur General avec son Conseil , & le Roy , la Reine, les Princes , les Grands de la Cour , & les Officiers du Parlement sont dans l'autre. Au reste on ne choisit cette place pour les actes de foi , preferablement à une Eglise , qu'a cause qu'elle est plus capable de contenir à l'aise un plus grand nombre de spectateurs.

Proche de la riviere , & au bas du Palais du Roy , est la Douïane , où l'on débarque & où l'on visite toutes les marchandises qui entrent à Lisbonne ou qui en sortent. A un des côtés du *Terreiro do Paço* , est la maison de Ville , dans laquelle s'assemblient aussi les Juges de Police. C'est dans cette maison que se distribuë tout le bled qui se consume dans cette capitale du Portugal ; & s'il arrive qu'il y en ait disette , on prend un tres grand soin , dans les distributions qui s'en font , que l'égalité soit observée , & que personne n'ait lieu de se plaindre.

Assés près de cette place Royale , il y a une autre grande place , qui est le principal marché de toute la Ville. On y vend de toute sorte de denrées , comme dans la Halle de Paris , & quoi qu'il y ait dans Lisbonne plusieurs autres mar-

chés , c'est néanmoins dans celui-là que les Pourvoyeurs des grandes maisons , vont ordinairement chercher ce dont ils ont besoin.



CHAPITRE CVIII.

Continuation du Precedent.

LA Ville de Lisbonne est la capitale de Portugal, le séjour ordinaire des Rois , le Siege du premier Parlement du Royaume , & la residence des Inquisiteurs Generaux. Cette Ville est de beaucoup moins grande que Paris, mais à proportion elle est aussi peuplée , & hors cette premiere Ville de France , il n'en est point dans ce Royaume qui égale Lisbonne en grandeur & en beauté. Elle est plus longue que large ; elle est située sur le bord du Tage, que les Portugais appellent *Tejo* , fleuve fameux, dans lequel les Anciens & sur tout les Poëtes , ont dit qu'il se trouvoit de l'or. On la divise en plusieurs quartiers , un des plus considerables est celui de S. Paul dans lequel demeurent presque tous les François. On compte jusques à sept montagnes dans l'enceinte de Lisbonne ; les deux principales sont celles que l'on appelle de sainte Catherine,

Catherine , & celle sur laquelle est situé le château , qui est comme une espee de citadelle qui commande toute la Ville. Comme cette place est de consequence , & qu'en cas de sedition elle peut servir à contenir la populace dans son devoir , ou à l'y faire promptement rentrer , on y entretient en tout temps une forte garnison , & elle est toujours bien munie de toutes les choses necessaires pour pouvoir faire une longue & vigoureuse resistance. La pluspart des ruës de Lisbonne sont si étroites , qu'à peine il y peut passer un carosse , ce qui fait que les personnes de qualité vont ordinairement en litiere : cependant depuis le regne de Dom Jouan quatriéme pere du Roy à present regnant , on a élargi plusieurs ruës , & depuis ce temps là les carosses sont devenus plus communs qu'ils n'étoient auparavant. Outre la place du Palais , & le grand marché dont j'ai parlé cy-devant , il y a encore plusieurs autres places tres-grandes & tres belles , entre lesquelles la plus considerable est celle qu'on appelle le *Rucio*. Il y a dans cet endroit pendant toute l'année une maniere de foire , & l'on y trouve en tout temps des marchandises dans des boutiques parfaitement bien garnies &

portatives , à peu près comme celles qu'on dresse sur le pont neuf à Paris.

Les Eglises de Lisbonne sont d'une magnificence extraordinaire. La Cathédrale, que l'on appelle en langue du país, *A Cée*, est d'une beauté surprenante, mais ce qu'il y a de plus riche & de plus remarquable est la chapelle où repose le saint Sacrement.

L'Eglise des Dominicains est fort grande & tres richement ornée ; dans une des chapelles de cette Eglise, il y a un crucifix en relief, enfermé d'une grille d'argent, & dans l'endroit du crucifix qui represente la playe du côté de nôtre Seigneur, la sainte hostie est continuellement exposée couverte d'un cristall comme elle l'est ordinairement dans les expositions qui se font aux autres Eglises. Cette chapelle est toujours éclairée par six cierges de cire blanche allumés, & par un grand nombre de tres belles lampes d'argent. Le Convent de ces Religieux de S. Dominique que nous appellons en France, Jacobins, repond à la beauté de leur Eglise, & ces Peres sont logés plus commodement, que ne le devroient raisonnablement être des personnes consacrées à la penitence. Assés près de ce Convent, est la superbe & terrible

maison de l'Inquisition que les Portugais appellent *santa casa*. C'est là , où dans un appartement magnifique , loge l'Inquisiteur General de Portugal ; il preside au Conseil suprême du S. Office , qui ne s'assemble qu'à Lisbonne , & auquel tous les autres Tribunaux de l'Inquisition , quoiqu'ils soient souverains & independans , sont néanmoins en quelque façon obligés de rendre compte de leurs procédures.

L'Eglise de la Misericorde est une des plus remarquables qu'il y ait dans Lisbonne , non seulement pour la beauté de l'édifice , & la magnificence avec laquelle elle est ornée & embellie , mais encore à cause de l'illustre confrairie qui l'entretient ; on l'appelle la confrairie de la Misericorde , & en Portugais *Irmandade da Misericordia*. Les personnes de toutes les conditions hônêtes y sont reçues , les Princes & le Roy même ne dédaignent pas de s'y enroller & d'exercer quelquefois la charge de Prieur qu'on appelle en langue du pais , *Prouvedor*. Cet employ n'est pas moins brigué parmi les confraires , que les dignités les plus éminentes & les plus lucratives de l'Etat , & il n'est personne qui ne se fasse un honneur de l'avoir obtenu.

On renouvelle tous les ans le Prieur & les autres Officiers de la confrerie, & un homme qui est Prieur de la Misericorde à Lisbonne, & qui s'acquie de sa charge avec honneur, ne finit gueres son année sans y mettre plus de cent mil livres du sien.

J'ai observé ailleurs que cette confrerie est d'un grand secours pour toutes les personnes qui souffrent quelque nécessité ; elle assiste les pauvres hon-teux, les veuves, les orphelins ; elle prend soin de leurs affaires & les sollicite, elle marie un tres grand nombre de pauvres filles, lors qu'il se presente des partis qui leur conviennent, & en attendant elle leur fournit le necessaire pour subsister honnêtement : mais celles qui sont une fois mises sur le rôle de la misericorde, doivent bien prendre garde de ne rien faire qui ternisse leur reputation, car pour peu qu'on s'aperçoive qu'il y a du déreglement dans leurs mœurs on les abandonne entiere-men.

L'Eglise appelée, *A Madre de Deos*, ou la mere de Dieu, est encore fort remarquable à cause d'un saint Suaire qu'on y conserve & qu'on y montre publiquement tous les ans le jeudy saint seulement. Comme il y a plusieurs au-

tres saints Suaïres en diverses Villes de l'Europe , j'aurois fort desiré de sçavoir , comment celui qui se voit à Lisbonne y a été apporté , mais quelque soin que j'aie pris de m'en informer , il ne m'a pas été possible d'en rien apprendre qui merite d'être rapporté. On ne finiroit point si l'on vouloit faire un détail de tout ce qu'il y a de rare & de surprenant , dans les Eglises de cette grande Ville: L'on sçait assés que les Portugais ont beaucoup d'exterieur, & qu'ils n'épargnent rien lorsqu'il s'agit d'embellir les temples , & de solemniser des Fêtes. Il feroit aisé de remarquer toutesfois de grands abus & en grand nombre , qu'ils introduisent dans leurs devotions , mais sans m'arrêter à ceux qui sont tolerables ou qui au moins ne semblent pas être d'une grande consequence , j'en rapporterai un seulement qui me paroît bien plus approcher de l'impieté & de la prophanation que de la superstition & de la badinerie. C'est que dans les Fêtes les plus solemnelles, après que le service divin est fini , on fait venir dans les Eglises des femmes richement parées , qui en presence du Saint Sacrement qui reste exposé , dansent au son des guitarres & des castagnetes , chantent des chansons prophé-

nes, & font mille postures indecentes & impudiques qui conviendroient bien mieux dans des lieux publics, que dans des Eglises qui sont des maisons de priere, & en la presence du Dieu de la pureté.

La nation Portugaise est cependant si accoutumée à ces forces de réjouissances, que les personnes les plus regulieres & les Prêtres même, assistent avec plaisir à ces spectacles prophanes & sacrileges, sans que l'on s'avise d'y trouver à redire.

Quoique le Portugal ne soit pas plus grand que la Province de Languedoc, le Roy ne laisse pas d'avoir une assez grosse Cour. Les grands qui font leur residence ordinaire à Lisbonne, se piquent d'être galans & entretiennent des équipages magnifiques, & sont logés superbement. Tout cela contribue beaucoup à l'embellissement de cette capitale qui reçoit encore un grand éclat par l'abord continuel des Negotians de toutes les Nations de l'Europe, que le commerce ou la curiosité y attirent.

Pendant que je m'occupois à remarquer ce qu'il y avoit à Lisbonne de plus digne d'être veu, je n'oubliois pas de m'informer soigneusement cha-

que jour , s'il n'y avoit point quelque vaisseau qui se disposât à partir pour France, car j'avois bien plus d'envie d'y retourner afin de n'être plus sous la juridiction des Inquisiteurs , qu'ils n'en avoient témoigné eux-même pour que j'y allasse. Après avoir attendu quelques jours , j'eus enfin le bonheur de trouver un bâtiment qui étoit déjà chargé , & qui étoit sur le point de faire voile pour Bayonne.

J'en donnai aussi-tôt avis à Monsieur Fabre , qui non content de toutes les bontés qu'il avoit eues pour moi jusques alors , voulut bien encore me fournir les provisions & les rafraîchissemens dont j'avois besoin pour faire mon voyage & me prêta l'argent qui m'étoit nécessaire pour retourner jusques chez moi. Je pris congé de lui, tout pénétré de reconnoissance pour tous les bons Offices qu'il m'avoit rendu , & je m'embarquai le 33 de Juillet 1677. Nous levâmes les ancres le même jour , nous présentâmes en passant devant la Tour de Belém nôtre congé aux Officiers de ce Fort , & nous cinglâmes ensuite en pleine mer ; mais le vent s'étant tout d'un coup changé , devint si contraire & si violent que nôtre mast de misene se fendit , & nous fû-

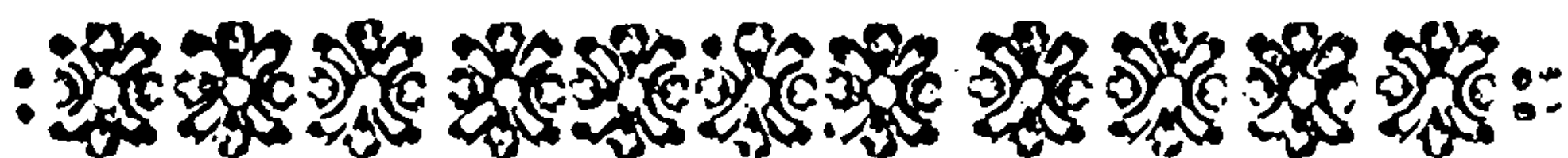
mes contraints de rentrer promptement dans le Tage , & d'aller mouïller au petit port de Cascais , afin d'y reparer les dommages que le gros temps nous avoit causés. Il y avoit dans nôtre vaisseau, un jeune homme de Bayonne , appelé M. du Caffo , avec lequel j'avois déjà lié amitié , je mis pied à terre avec lui & nous allâmes ensemble à Cascart où nous restâmes jusques au 18 du même mois, que tout étant remis en bon état nous nous rembarquâmes & mîmes à la voile pour continuer nôtre route.

Nous eûmes presque toujours le vent contraire , ce qui nous obligea de nous éloigner beaucoup de la terre. Nous doublâmes le Cap de Finistère le 4 d'Aoust , nous cotoyâmes ensuite l'Espagne , & nous découvrîmes les terres de France , le 15 du même mois au matin. Nous apperçûmes presque dans le même moment , un vaisseau qui venoit vers nous , & parce que nous étions en guerre avec les Hollandois, que nous n'avions sur nôtre bord que 25 hommes & six petites pièces de canon , nous prîmes le parti de changer de route pour éviter ce navire dans l'apprehension qu'il ne fut ennemi , mais nous commençons à peine à fuir celui-là , que nous en découvrîmes un

autre , ce qui nous déterminâ à remettre le Cap vers la terre , à dessein d'y aller échoïer si nous étions poursuivis.

Cependant la nuit survint , & nous la passâmes dans des inquietudes continuelles ; mais le jour dissipa toutes nos craintes , parce que nous ne vîmes plus qu'un vaisseau qui étoit fort éloigné de nous , & auquel nous avions peut-être fait autant de peur qu'il nous en avoit causé , nous nous approchâmes donc tranquillement de la rivière de Bayonne dont la barre est tout-à-fait difficile & dangereuse ; cependant nous la passâmes heureusement , & sur les onze heures du matin nous allâmes mouïller l'ancre proche de la Ville. Ainsi après une infinité de peines , de souffrances , de frayeurs & de dangers , dont il a plu à Dieu de me délivrer ou de me préserver , j'eus la joye & le plaisir d'arriver à terre en France, dont j'étois sorti il y avoit près de dix ans.





TABLE

DES CHAPITRES contenus dans le I. Volume.

<i>Chap. i.</i>	C ontenant mon départ de France, & mon arrivée au Cap Verd, <i>page</i>	i.
<i>Chap. ii.</i>	Briève Description du Cap-Verd,	8.
<i>Chap. iii.</i>	Suite du Voyage jusqu'à l'Isle Bourbon,	11.
<i>Chap. iv.</i>	Description de l'Isle Bourbon,	24.
<i>Chap. v.</i>	Continuation du précédent & notre arrivée à Madagascar.,	31.
<i>Chap. vi.</i>	Description de l'Isle Dauphine,	39.
<i>Chap. vii.</i>	Suite de la Description de Madagascar,	46.
<i>Chap. viii.</i>	Des mœurs des habitans de l'Isle Dauphine,	54.
<i>Chap. ix.</i>	Continuation des mœurs des peuples de Madagascar,	61.
<i>Chap. x.</i>	Des Sauterelles, des Crocodiles & des Cameleons,	69.
<i>Chap. xi.</i>	Voyage de Galembole,	76.

DES CHAPITRES

- Chap.* xii. De la Baye d'Antongil ,
81.
- Chap.* xiii. Départ de Madagascar pour
les Indes , 89.
- Chap.* xiv. Description de la Ville de
Surate , 97.
- Chap.* xv. Suite du précédent , 108.
- Chap.* xvi. Des diverses religions qui
ont cours à Surate , 115.
- Chap.* xvii. Suite des religions qui
ont cours à Surate & aux Indes , 125.
- Chap.* xviii. Contenant la maniere
dont les femmes Indiennes se brû-
lent vifs avec les corps de leurs
maris morts , 135.
- Chap.* xix. Des Temples & des bâti-
mens des Indiens , 148.
- Chap.* xx. Mon Départ de Surate :
Description de Rajapour , 158.
- Chap.* xxi. Suite de mon voyage. Des-
cription de Mirseou , & de quelle
maniere le Gouverneur nous y re-
çût , 163.
- Chap.* xxii. Description du païs de
Malabar , 172.
- Chap.* xxiii. Du Jacque & de la Man-
gue , 184.
- Chap.* xiv. Du Poivre , du Carda-
mome & de la canelle , 188.
- Chap.* xxv. Du bethel & de quelques
autres plantes , 192.

T A B L E

<i>Chap. xxvi.</i> Des animaux , & particulièrement de l'Elephant ,	200.
<i>Chap. xxvii.</i> Du Tigre , & de ses diverses especes ,	212.
<i>Chap. xxviii.</i> de l'Adive ou Jacard , du buffe , de la civete & du singe ,	222.
<i>Chap. xxix.</i> De quelques autres animaux , & particulièrement des couleuvres ,	230.
<i>Chap. xxx.</i> Des peuples du Malabar & de leur Coûtumes ,	242.
<i>Chap. xxxi.</i> Des Nahers ,	250.
<i>Chap. xxxii.</i> Suite des Coûtumes du Malabar ,	257.
<i>Chap. xxxiii.</i> Suite des Coûtumes du Malabar ,	265.
<i>Chap. xxxiv.</i> Suite des Coûtumes du Malabar ,	272.
<i>Chap. xxxv.</i> La maniere dont s'habillent les Malabares ,	278.
<i>Chap. xxxvi.</i> Des pagodes & du respect qu'on leur porte ,	282.
<i>Chap. xxxvii.</i> Des idoles des Malabares , de leur fête & de leur arme	287.
<i>Chap. xxxviii.</i> Des Malabares Mahometans ;	293.
<i>Chap. xxxix.</i> L'établissement des François à Tilscery ,	299.
<i>Chap. lx.</i> Mon départ de Balliepa-	

DES CHAPITRES.

tan pour Tilscery ,	305.
<i>Chap.</i> xli. Voyage du fleur Flacourt chez le Samorin ,	313.
<i>Chap.</i> xlii. Nouveaux troubles à Til- scery : arrivée de deux vaisseaux , & & ensuite du fleur Caron ,	317.
<i>Chap.</i> xliii. Voyage de Sirinpatan ,	323.
<i>Chap.</i> xliiv. Voyage de Tanor & de Ca- licut ,	335.
<i>Chap.</i> xlv. Description de Calicut ,	341.
<i>Chap.</i> xlv. De Tanor , mon retour à Tilscery ,	349.
<i>Chap.</i> xlvii. Arrivée de divers vaisseaux à Tilscery ,	356.
<i>Chap.</i> xlviii. Départ de Tilscery : ar- rivée à Mangalor ,	365.
<i>Chap.</i> xlix. Départ de Madagascar ,	372.
<i>Chap.</i> l. Description de la riviere & de la Ville de Goa ,	375.
<i>Chap.</i> li. Suite du précédent ,	381.
<i>Chap.</i> lei. Des habitans de Goa ,	392.
<i>Chap.</i> liii. Histoire ou avanture du pere Louïs ,	404.
<i>Chap.</i> liv. Départ de Goa , nous ar- rivons à Surate ,	409.
<i>Chap.</i> lv. Mort de Monsieur Blot. Voyage de l'auteur en Perse ,	419.
<i>Chap.</i> lvi. De Gameron ou Bandar- abassi ,	428.

T A B L E

<i>Chap.</i> LVII. Départ de Bandar-abassi ; arrivée à Bombaja , & ensuite à Su- rate ,	435.
<i>Chap.</i> LVIII. Mon départ de Surate ; mon arrivée à Daman , & sa descrip- tion ,	442.
<i>Chap.</i> LIX. Mon séjour à Daman. Voya- ge de Tarapour ,	448.
<i>Chap.</i> LX. De Tarapour , mon retour à Daman ,	453.
<i>Chap.</i> LXI. Histoire du faux Comte de Sarjedo ,	465.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S contenus dans le II. Volume;

<i>Chap.</i> LXII. C ontenant les motifs qui m'ont porté à donner au public la connoissance de ce que j'ai souffert à l'Inquisition , r.	
<i>Chap.</i> LXIII. Les causes apparentes de mon emprisonnement ,	7.
<i>Chap.</i> LXIV. La visite que je rendis au Commissaire de l'Inquisition pour m'accuser moi-même , & lui de- mander conseil ,	17.

DES CHAPITRES.

- Chap. LXV.* Contenant les véritables causes de ma détention , & comment je fus arrêté , 19.
- Chap. LXVI.* Description de la prison de Daman ; j'écris aux Inquisiteurs qui ne me répondent point ; misere extrême des prisonniers , 24.
- Chap. LXVII.* Retour du pere Commissaire , on me transfere à Goa , 28.
- Chap. LXVIII.* Départ de Daman ; nous passons à Baçaim , & y séjournons : nôtre arrivée à Goa , 33.
- Chap. LXIX.* L'on me conduit à l'Inquisition , ce qu'on y observe à l'égard de ceux qui y sont enfermés , 39.
- Chap. LXX.* Description de l'Inquisition de Goa , 44.
- Chap. LXXI.* De quelle maniere les prisonniers de l'Inquisition sont traités , 47.
- Chap. LXXII.* Où il est traité des Officiers de l'Inquisition , 51.
- Chap. LXXIII.* De quelle maniere les Officiers de l'Inquisition se comportent à l'égard des prisonniers , 55.
- Chap. LXXIV.* Des Formalités qu'on observe à l'Inquisition , 57.
- Chap. LXXV.* Des injustices qui se commettent à l'Inquisition , à l'égard des personnes accusées de Judaïsme , 63.

T A B L E

- Chap. LXXVI.* Où il est encore traité des formalités qui s'observent à l'Inquisition, 69.
- Chap. LXXVII.* Autre espece d'injustices qui se commettent ordinairement à l'Inquisition, 72.
- Chap. LXXVIII.* Quelques particularitez touchant les Officiers de l'Inquisition, 76.
- Chap. LXXIX.* De quelle maniere je fus conduit la premiere fois à l'Audience, & ce que l'on m'y dit, 79.
- Chap. LXXX.* Ma seconde & ma troisième Audiance, 82.
- Chap. LXXXI.* Comme le desespoir me porta à attenter sur ma vie, 86.
- Chap. LXXXII.* Nouveaux excès où me porte le desespoir, 91.
- Chap. LXXXIII.* Contenant la maniere dont je prenois des rats & les nourrissois dans les prisons du S. Office, 95.
- Chap. LXXXIV.* Ma quatrième Audiance, dans laquelle le promoteur tire contre moy des conclusions de mort, 101.
- Chap. LXXXV.* L'on me mene encore plusieurs fois à l'Audiance; diverses remarques sur ce qui se fait à l'Inquisition, 107.
- Chap. LXXXVI.* De quelle maniere je

DES CHAPITRES.

m'appercûs que *Lauto dase* se devoit faire le lendemain , & quels habits on donna aux prisonniers pour paroître à cette ceremonie , 110.

Chap. LXXXVII. Des dispositions à l'acte de foy , & les divers ornemens qu'on distribua aux criminels selon la diversité de leurs crimes , 113.

Chap. LXXXVIII. Comme nous sortîmes en procession pour aller en l'acte de foy ; l'ordre de cette marche , 119.

Chap. LXXXIX. Contenant ce qui s'observa dans le lieu où l'on celebra *Lauto dase* , 125.

Chap. xc. L'on nous absout de l'excommunication , on livre au bras seculier ceux qui devoient être brûlés , & ce qui s'observe en cette occasion , 128.

Chap. xci. Ma dernière sortie de l'Inquisition , on nous conduit dans une maison particulière , pour y être instruits pendant quelques jours , 134.

Chap. xcii. L'on me mene encore à l'Inquisition , pour y recevoir les penitences qu'on m'avoit imposées , 138.

Chap. xciii. Quelques remarques sur tout ce qui a été dit jusqu'icy , 141.

Chap. xciv. Histoire de Joseph Pereira

T A B L E

de Meneses ,	151.
<i>Chap. xcvi.</i> Ce qui est arrivé à quelques autres personnes qui sortirent avec moy, en l'aède de foy ,	156.
<i>Chap. xcvi.</i> Mon départ de Goa , & mon arrivée au Bresil ,	159.
<i>Chap. xcvi.</i> Description abrégée du Bresil ,	165.
<i>Chap. xcvi.</i> Des peuples du Bresil ,	178.
<i>Chap. xcix.</i> De la Baye de tous les Saints , & de la Ville de saint Salvador ,	185.
<i>Chap. c.</i> Continuation du précédent ; aventure d'un Medecin François ,	190.
<i>Chap. ci.</i> Mon départ du Bresil , ce qui arriva pendant la route , jusqu'aux Isles Açores ,	196.
<i>Chap. cii.</i> Ce qui nous arriva depuis les Açores jusqu'à Lisbonne ,	202.
<i>Chap. ciii.</i> L'on me fait descendre à terre ; on me conduit à l'Inquisition , & ensuite à la galere , description de ce lieu ,	210.
<i>Chap. civ.</i> Je presente requête à l'Inquisition , pour obtenir ma liberté qui m'est accordée ,	215.
<i>Chap. cv.</i> L'on me sort de la galere ,	220.
<i>Chap. cvi.</i> Histoire d'un Gentilhomme	

DES CHAPITRES.

me Portugais , qui servira à faire
connoître l'esprit du S. Office , 224.

Chap. cvii. Histoire singuliere d'un
autre Gentilhomme , 227.

Chap. cviii. Description abrégée du
port & de la ville de Lisbonne , 233.

Chap. cix. Continuation du prece-
dent , 240.

Fin de la Table.



THE
OFFICE OF THE
ATTORNEY GENERAL
OF THE STATE OF
NEW YORK
IN SENATE
JANUARY 10, 1907

REPORT
OF THE
ATTORNEY GENERAL
FOR THE YEAR
1906
ALBANY:
J. B. LIPPINCOTT & CO.
1907

